Cour pénale internationale ICC-ASP/9/10

Assemblée des États Parties

Distr. : générale
2 août 2010

FRANÇAIS
Original : anglais

Neuvième session
New York, 6 -10 décembre 2010

Projet de budget-programme pour 2011 de la Cour pénale internationale

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1 - 70	5
II.	Projet de budget-programme pour 2011	71 - 469	18
	A. Grand Programme I : Branche judiciaire	71 - 125	18
	1. Programme 1100 : Présidence	75 - 85	20
	2. Programme 1200 : Chambres	86 - 109	24
	3. Programme 1300 : Bureaux de liaison	110 - 125	29
	(a) Sous-programme 1310 : Bureau de liaison de New York	115 - 119	32
	(b) Sous-programme 1320 : Bureau de liaison auprès de l'Union africaine	120 - 125	34
	B. Grand Programme II : Bureau du Procureur	126 - 200	36
	1. Programme 2100 : Procureur	138 - 163	40
	(a) Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	143 - 151	42
	(b) Sous-programme 2120 : Section des services	152 - 163	45
	2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	164 - 169	48
	3. Programme 2300 : Division des enquêtes	170 - 190	51
	(a) Sous-programme 2310 : Équipes d'enquêteurs	172 - 183	53
	(b) Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations	184 - 190	56
	4. Programme 2400 : Division des poursuites	191 - 200	59
	C. Grand Programme III : Greffe	201 - 422	62
	1. Programme 3100 : Greffier	213 - 290	66
	(a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier	225 - 229	69
	(b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne	230 - 232	71
	(c) Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques	233 - 235	73
	(d) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité	236 - 251	75
	(e) Sous-programme 3160 : Bureau du Greffe pour les locaux permanents	252 - 254	79
	(f) Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège	255 - 276	81
	(g) Sous-programme 3190 : Section d'appui aux conseils	277 - 279	86
	(h) Sous-programme 3191 : Bureau du conseil public pour la Défense	280 - 285	88
	(i) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes	286 - 290	90
	2. Programme 3200 : Direction des services administratifs communs	291 - 339	92
	(a) Sous-programme 3210 Bureau du directeur (Direction des services administratifs communs)	297 - 299	95
	(b) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines	300 - 309	97
	(c) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances	310 - 314	100
	(d) Sous-programme 3250 : Section des services généraux	315 - 329	102

	Paragraphes	Page
(e) Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications	330 - 339	105
3. Programme 3300 : Direction du service de la Cour	340 - 406	108
(a) Sous-programme 3310 : Bureau du directeur (DSC)	346 - 353	111
(b) Sous-programme 3320 : Section de l'administration judiciaire	354 - 368	114
(c) Sous-programme 3330 : Section de la détention	369 - 373	118
(d) Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour	374 - 384	120
(e) Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins	385 - 398	124
(f) Sous-programme 3360 : Section de la participation des victimes et des réparations	399 - 406	128
4. Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation	407 - 422	131
D. Grand Programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	423 - 436	136
E. Grand Programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes	437 - 457	142
F. Grand Programme VII-1 : Bureau du directeur du projet (locaux permanents)	458 - 465	147
G. Grand Programme VII-2 : Projet pour les locaux permanents – Intérêts	466 - 467	150
H. Grand Programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant	468 - 469	152
Annexes		154
I. Projet de budget-programme pour 2011, le Fonds de roulement pour 2011, le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de la Cour pénale internationale pour 2011, le financement des autorisations de dépenses pour 2011 et le Fonds en cas d'imprévus		154
II. Organigramme de la Cour		157
III. Hypothèses retenues pour le projet de budget-programme pour 2011		158
IV. Liste des buts stratégiques et, à échéance de un à trois ans, des objectifs de la Cour pénale internationale		159
V. Information sur les effectifs :		160
(a) Effectif proposé pour la Cour par Grand programme		160
(b) Modifications apportées au tableau des effectifs		161
(c) Liste des reclassements de postes de la catégorie des agents des services généraux, 2010		162
(d) Postes temporaries convertis en postes permanents		162
(e) Émoluments et indémnités des juges (2011)		163
(f) Coûts salariaux types 2011 – Administrateurs et agents des services généraux (siège)		164
VI. Tableau récapitulatif par objet de dépense		165
VII. Projection des recettes pour 2009 – 2011		166
VIII. Éstimation du compte de résultat pour 2011 - Programme de recrutement de stagiaires et de professionnels invités / Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux activités de l'Assemblée		167
IX. Présentation des fonctions des programmes et sous-programmes		168
X. Glossaire (termes budgétaires)		173

I. Introduction

1. Le présent projet de budget-programme pour 2011 est soumis par le Greffier, le 8 juillet 2010, conformément à l'article 3.1 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 103.2 aux fins de son approbation par l'Assemblée des États Parties à sa neuvième session.

2. Le budget proposé s'élève à un total de 107,02 millions d'euros, qui se décompose ainsi :

(a) 103,93 millions d'euros (97,1 %) sont affectés à la Cour elle-même ; et

(b) 3,10 millions d'euros (2,9 %) sont affectés au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

Au sein de la Cour, le budget est ventilé comme suit :

(a) 11,46 millions d'euros (10,7 %) pour la Branche judiciaire ;

(b) 26,78 millions d'euros (25,0 %) pour le Bureau du Procureur ;

(c) 63,54 millions d'euros (59,4 %) pour le Greffe ;

(d) 1,26 million d'euros (1,2 %) pour le Secrétariat du Fonds au profit des victimes ;

(e) 0,55 million d'euros (0,5 %) pour le Bureau du directeur du projet (locaux permanents) ;

(f) 0,04 million d'euros (0,0 %) pour le Projet pour les locaux permanents – intérêts ; et

(g) 0,31 million d'euros (0,3%) pour le Mécanisme de contrôle indépendant.

3. Ces chiffres représentent une augmentation de 4,77 millions d'euros par rapport à 2010, soit 4,7 %, qui est due principalement à l'organisation de procès simultanés, à l'accroissement des coûts de détention, à certaines dépenses d'équipement et au reclassement de postes.

Tableau 1 : Projet de budget pour 2011, par objet de dépense.

Objet de dépense	*Ressources de base (milliers d'euros)*	*Ressources liées aux situations (milliers d'euros)*	*Total (milliers d'euros)*
Juges	5 852,2		5 852,2
Dépenses de personnel	34 300,8	39 099,1	73 399,9
Coûts autres que les dépenses de personnel	12 070,8	15 699,8	27 770,6
Total	**52 223,8**	**54 798,9**	**107 022,7**

La Cour aujourd'hui

4. Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête au sujet de crimes contre l'humanité dans le cadre de la situation dans la République du Kenya. Aussi, à l'heure actuelle, la Cour est confrontée à cinq situations.

5. Avec deux affaires faisant l'objet de procès menés de front et une affaire pour laquelle la date d'ouverture de la procédure orale a été fixée, la salle d'audience est devenue le point central de l'activité pour la plupart des composantes de la CPI. Le début de l'année 2010 a été marqué par la survenance d'importants développements sur le plan judiciaire qui ont pesé, par voie de conséquence, sur le travail des divers organes de la Cour.

6. En ce qui concerne l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga*, l'Accusation a terminé, le 14 juillet 2009, la présentation de ses moyens et la Défense a commencé, le 7 janvier 2010, à faire valoir les siens. Dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, le procès devant la Chambre de première instance II a commencé le 24 novembre 2009. Pour la troisième affaire, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda,* qui a trait à la situation en République démocratique du Congo, l'accusé n'a pas été appréhendé et est toujours en fuite. Le Procureur poursuit sa mission en République démocratique du Congo dans le cadre de cette troisième affaire et d'autres affaires susceptibles de se présenter.

7. En ce qui concerne la situation au Darfour (Soudan), la Cour, ce jour, a émis trois mandats d'arrêt visant : Ahmad Harun, Ali Kushayb et Omar Hassan Ahmad Al Bashir. Une citation à comparaître a été délivrée à l'encontre de M. Bahr Idriss Abu Garda, qui s'est présenté volontairement devant la Cour en mai 2009. La Chambre préliminaire I a tenu, du 19 au 29 octobre 2009, des audiences aux fins de la confirmation des charges avancées. Par une décision en date du 8 février 2010, la Chambre a refusé de confirmer les charges. Le 17 juin 2010, deux personnes sur qui pesait l'accusation d'avoir commis des crimes de guerre au Darfour, Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus, se sont présentées volontairement devant la Cour à la suite de mandats délivrés sous scellés en août 2009.

8. Dans l'affaire dirigée contre Jean-Pierre Bemba Gombo, la date prévue pour le début du procès avait été fixée initialement au 5 juillet 2010, puis avait été postposée, le 25 juin 2010, au 14 juillet 2010, au nom de considérations administratives.

Hypothèses pour 2011

9. La Cour prévoit que la tenue de procès menés de front se poursuivra pendant six mois en 2011, et les ressources prévues à cet effet figurent dans le projet de budget. On ne peut écarter l'hypothèse que des procès soient menés de front pendant une période plus longue, mais rien ne permet d'affirmer, à ce stade, qu'il en ira ainsi.

10. Il est également prévu que les procès soient suivis de phases consacrées à l'appel des décisions rendues, de même que de phases consacrées aux réparations à accorder.

11. Le Procureur va poursuivre activement six enquêtes au titre de quatre des situations dont la Cour est actuellement saisie, y compris le Kenya, et continuera de diligenter subsidiairement sept autres enquêtes. L'évolution de huit autres situations susceptibles de relever de la compétence de la Cour sera suivie. Des efforts ont été accomplis pour que tous les grands programmes absorbent, à l'échelle de l'année 2010, le coût de la situation en République du Kenya. Il n'est pas proposé d'accroître le volume des crédits au titre de la situation en République du Kenya, au-delà d'un montant de 0,5 million d'euros affectés à la protection des témoins.

Objectifs pour 2011

12. Comme le montrent les tableaux ci-après, les objectifs de la Cour pour 2011 sont directement liés à son plan stratégique.

BUT 1 : UNE JUSTICE DE QUALITÉ Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits.	**BUT 2 : UNE INSTITUTION RECONNUE BÉNÉFICIANT D'UN APPUI ADÉQUAT** Faire mieux connaître et mieux comprendre la Cour, et renforcer le soutien dont elle bénéficie.	**BUT 3 : UN MODÈLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE** Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant sa responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique.
1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire.	4. Approfondir le niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées.	8. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum.
2. Tenir à jour et renforcer plus encore le système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome.	5. Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines.	9. Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties.
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité.	6. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation.	10. Recruter et valoriser du personnel, qui, dans toute sa diversité, réponde aux normes les plus exigeantes et lui offrir des possibilités de formation et de promotion.
	7. Assurer la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale.	11. Continuer à renforcer une culture commune pour la CPI.

Priorités pour 2011
1. Enquêtes
2. Procès
3. Information et sensibilisation du public
4. Appui extérieur et coopération
5. Ressources humaines
6. Efficacité
7. Sécurité
8. Gouvernance d'entreprise

13. La Cour a mis l'accent sur huit priorités figurant dans la liste de ses objectifs stratégiques pour 2011. C'est à partir des objectifs pour 2011 qu'a été préparée, pour chaque grand programme, pour chaque programme et pour chaque sous-programme de la Cour, la préparation du budget.

Activités pour 2011

Procès et enquêtes

14. De même qu'en 2010, la Cour tournera en 2011 à plein régime, des procès en première instance étant en cours pour au moins deux affaires, auxquels s'ajoutent des procédures concernant des demandes de réparation et des procédures d'appel, toutes deux suivant normalement leurs cours ou bien intervenant avant dire droit. Une telle situation est susceptible de poser des problèmes, compte tenu de l'accroissement limité des crédits, le budget ne prévoyant pas d'augmentation importante des ressources de la Cour. De plus, on peut s'attendre à ce que les activités liées à la phase préliminaire des procès marquent une progression en raison de nouvelles enquêtes menées avec diligence par le Procureur.

Ouganda

15. Le fait que les mandats d'arrêt qui ont été émis il y a cinq ans ne soient toujours pas exécutés et que les suspects soient toujours en liberté représente toujours pour la Cour une source d'inquiétude importante. Aussi les initiatives qui sont prises pour procéder à l'arrestation et à la remise de ces personnes constituent toujours une tâche importante à remplir. Des enquêtes se poursuivent en ce qui concerne la situation en Ouganda, et portent sur tous les crimes relevant de la compétence de la Cour, quels que soient les individus susceptibles de les avoir commis.

16. En ce qui concerne les actions engagées à l'encontre des personnes qui dirigent l'Armée de Résistance du Seigneur, les activités liées à la phase préliminaire des procès dépendront de l'exécution des mandats d'arrêt qui sont toujours en suspens.

République démocratique du Congo

17. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, la Cour s'attend à ce que des procédures concernant des demandes de réparation ainsi que des procédures d'appel soient engagées après que la Chambre de première instance aura rendu, selon ce qui est prévu, son jugement au cours de 2010.

18. Quatre-vingt-treize victimes participent actuellement à la procédure de première instance. En fonction de la décision que prendra la Chambre de première instance, une phase de réparation pourrait s'ouvrir en 2011, après le prononcé du jugement, et ce serait la première fois qu'une cour pénale internationale ou un tribunal de cet ordre serait appelé à se prononcer sur des réparations à accorder à des victimes et à prendre une décision à cet effet.

19. Il se peut, par ailleurs, qu'il soit fait appel du jugement, ouvrant ainsi une nouvelle phase de procédure devant la Chambre d'appel en 2011.

20. En cas de verdict de culpabilité, la peine d'emprisonnement qui sera prononcée le cas échéant pourra être purgée dans un État tiers, sous le contrôle de la Présidence de la Cour.

21. *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo* : le procès, en cette affaire, a commencé à la fin de 2009 et il est prévu qu'il s'achève au cours du premier semestre de 2011. On s'attend également à ce que, pour cette affaire, soient engagées en 2011 des procédures concernant des demandes de réparation ainsi qu'une procédure d'appel. Il est possible que de nouvelles enquêtes soient lancées en raison de la procédure judiciaire en première instance.

22. Dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, le volume des activités liées à la phase préliminaire du procès dépendra de l'exécution du mandat d'arrêt, qui a été rendu public en avril 2008. La Cour poursuivra les efforts qu'elle déploie pour s'assurer la coopération des États aux fins de l'arrestation et de la remise du suspect.

23. Les enquêtes portant sur une troisième affaire dans la région des Kivus ont progressé en 2010 et se poursuivront jusqu'au tout début de 2011.

Darfour

24. L'exécution des mandats d'arrêt délivrés contre Ahmad Harun et Ali Kushayb et contre Omar Hassan Ahmad Al Bashir demeure en suspens. La Cour va poursuivre et accentuer ses efforts pour obtenir la coopération des États en vue de l'arrestation et de la remise des suspects. Le volume des activités liées à la phase préliminaire des procès dépendra de l'exécution des mandats d'arrêt.

25. Dans l'affaire *Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda*, la Chambre préliminaire I n'a pas confirmé les charges avancées à l'encontre de Bahr Idriss Abu Garda. En avril 2010, la Chambre a décidé de rejeter la demande du Procureur visant à interjeter appel de la décision refusant la confirmation des charges. En cette affaire, il n'est pas prévu que surviennent de nouveaux développements, tant que le Procureur n'aura pas présenté des éléments de preuve supplémentaires à l'appui d'une nouvelle demande visant à obtenir la confirmation de charges.

26. L'Accusation poursuivra ses enquêtes portant sur les cas d'Abdallah Banda Abakaer Nourain et de Saleh Mohammed Jerbo Jamus, qui sont soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre au Darfour et qui ont comparu volontairement devant la Cour le 17 juin 2010.

27. Il est prévu que la procédure préliminaire, par delà l'audience de confirmation des charges, fixée au 22 novembre 2010, se poursuivra en 2011.

République centrafricaine

28. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, le procès devant la Chambre de première instance III doit commencer en juillet 2010 et se poursuivre tout au long de 2011. Il est possible que des enquêtes se poursuivent en raison de la procédure judiciaire en première instance.

Kenya

29. En mars 2010, la Chambre préliminaire II a fait droit à la demande du Procureur visant à ouvrir une enquête, dans le cadre de la situation en République du Kenya, au sujet de crimes contre l'humanité. C'est la première fois que le Procureur a ouvert une enquête de sa propre initiative. L'activité du Procureur, à cet égard, se poursuivra en 2011.

30. Dans le cas où des mandats d'arrêt ou des citations seraient délivrés et s'il arrivait que les suspects soient appréhendés ou bien comparaissent volontairement, il peut advenir que les activités liées à la phase préliminaire des procès augmentent de façon importante en 2011. On s'attend à ce que, pour deux affaires au moins, des procédures préliminaires se déroulent au cours de l'année à venir.

Autres situations

31. Le Procureur va analyser jusqu'à huit autres situations potentielles.

Information et sensibilisation du public

32. Au cours de l'année 2011, à partir de la stratégie en matière de communications qui sera soumise à l'Assemblée des États Parties en 2010, la Cour est appelée à prêter attention au développement d'une politique globale de sensibilisation, en mettant en œuvre des programmes de communication novateurs visant à mobiliser le concours de groupes essentiels, tels que les milieux juridiques, les institutions académiques et les journalistes. En sus des médias traditionnels, divers moyens seront utilisés afin d'étendre l'audience de la Cour, en faisant appel notamment à des réseaux sociaux opérant dans la sphère du numérique, en organisant des séminaires, en lançant des campagnes sur des thèmes choisis,

et en permettant à des tiers d'accéder progressivement aux services de bibliothèque de la CPI.

33. La Cour entend gérer de la manière la plus efficace les ressources qui lui sont allouées au titre des pays liés à une situation, en visant à accroître l'impact de leur utilisation de la manière la plus rentable qui soit dans le cadre du programme de sensibilisation. De nouvelles démarches seront accomplies de façon à associer davantage les communautés concernées aux activités de la Cour et afin de trouver des réponses plus adaptées aux circonstances locales, en tenant compte des conclusions émises à l'occasion d'enquêtes internes et des études effectuées par des tiers.

Appui extérieur et coopération

34. Renforcer la coopération entre la Cour, les États et les organisations intergouvernementales demeure une priorité. Les tâches à entreprendre vont de la recherche de moyens d'appui, pour procéder à des enquêtes et engager des poursuites, aux sollicitations adressées aux États et au dialogue noué avec eux pour qu'ils mettent en œuvre les décisions de la Cour, telles que des mandats d'arrêt, aux décisions prises pour déterminer l'origine de certains avoirs et procéder à leur gel, ainsi qu'aux efforts dirigés pour obtenir des États qu'ils contribuent volontairement à assurer la protection des témoins et l'application des peines. Parmi les autres tâches accomplies par les États, figurent les démarches opérées pour obtenir un appui logistique technique afin de faciliter les opérations de la Cour.

35. La Cour a énoncé les objectifs prioritaires qu'elle poursuit en matière de coopération dans le rapport qu'elle a présenté à l'Assemblée des États Parties à l'occasion de sa huitième session (ICC-ASP/8/Res.2), et elle a également soumis une version mise à jour dudit rapport à la Conférence de révision du Statut de Rome (RC/2). Les objectifs prioritaires en question ont trait à l'exécution des mandats d'arrêt, à l'appui diplomatique et au soutien du public, y compris l'intégration au niveau national et au plan international des questions concernant la Cour, l'adoption par les États de la législation d'application du Statut de Rome, la coopération à l'appui des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites, les accords avec la Cour sur la mise en liberté provisoire, l'exécution des peines et la réinstallation de témoins, ainsi que la poursuite de la coopération avec des organisations internationales et régionales. En conséquence, la Cour établira des relations avec tous les acteurs concernés pour réaliser ces objectifs prioritaires.

36. La Cour entend continue à rechercher des modes d'action et des dispositifs de type nouveau aux fins de contribuer au succès de cette coopération volontaire de la part des États, sous la forme, par exemple, d'arrangements tripartites en matière de protection des témoins et d'exécution des peines, aux termes desquels les États qui disposent des moyens d'offrir une telle coopération apporteront leur soutien aux États qui sont volontaires pour accueillir des expériences de cet ordre. La Cour renforcera également sa participation aux réseaux de partage des connaissances, continuera de collaborer avec des structures de coopération judiciaire au niveau régional, des groupes d'études sur les crimes de guerre et d'autres intervenants et apporter sa contribution aux enquêtes menées au sein d'États par l'entremise du Projet d'outils juridiques, financé par le biais de contributions volontaires. Dans le cadre du Réseau de services de police et de services judiciaires qu'a créé le Procureur, des agents provenant de neuf ordres juridiques travaillent conjointement avec le personnel du Bureau du Procureur sur des projets communs.

37. Par ailleurs, la Cour va continuer de s'assurer la coopération d'États non parties au Statut de Rome et de renforcer ses liens avec des organisations internationales et régionales, comme l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation des États américains (OEA), la Ligue des États arabes, l'Union africaine (UA), l'Organisation de la Conférence islamique, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et le CARICOM. La Cour s'apprête aussi à poursuivre les relations qu'elle a établies avec des organisations sous-régionales et des organisations chargées d'un objet déterminé, comme la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), ainsi que le Secrétariat du Commonwealth et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette tâche sera accomplie par la voie de visites de haut niveau, de séminaires et de réunions organisées au niveau régional et,

en tant que de besoin, par la conclusion d'accords établissant des relations. Des opérations seront également réalisées en liaison avec des organisations sectorielles, telles que l'Organisation internationale de Droit du développement (IDLO) et INTERPOL, aux fins d'une plus grande efficacité.

38. Il convient de souligner que le défaut de coopération non seulement retarde les procédures et empêche la Cour de mener à bien sa mission, mais met également des coûts supplémentaires à la charge de la Cour et des États Parties.

Ressources humaines

39. En 2011, la gestion des ressources humaines à la Cour continuera de s'inscrire dans le cadre de l'objectif 10 de son Plan stratégique, qui invite l'institution à «[r]ecruter et valoriser du personnel qui, dans toute sa diversité, réponde aux normes les plus exigeantes et lui offrir des possibilités de formation et de promotion». À cette fin, le recrutement de nouveaux membres du personnel sera accompagné par des démarches visant à sensibiliser l'opinion sur les possibilités d'emploi à la Cour, notamment dans les pays qui n'ont pas de ressortissants parmi les effectifs de la Cour ou qui en ont peu. En ce qui concerne les conditions d'emploi, l'accent sera mis tout particulièrement sur l'adoption de politiques et de directives en matière de ressources humaines qui s'appliquent à l'ensemble des membres du personnel de la Cour, quel que soit l'organe dont relève chacun. Il est prévu de mettre en place en 2011 un nouveau cadre d'engagements contractuels, comportant notamment des nominations de plus longue durée. L'application du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires de la Cour continuera d'être examinée et améliorée. Le programme de perfectionnement des cadres, qui doit, selon les prévisions, être élaboré en 2010, sera mis en œuvre en 2011. Des programmes de perfectionnement et de formation seront proposés dans le cadre du Plan de formation stratégique de la CPI, et s'articuleront sur le plan de gestion des risques. Aucune augmentation n'interviendra en ce qui concerne les moyens de gestion des ressources humaines en 2011.

Gains d'efficacité

40. Le but à atteindre en 2011 est de circonscrire les économies à réaliser dans le cadre du projet qui s'articule sur des gains d'efficacité. De telles économies seront accompagnées de gains d'efficacité allant de pair avec des réductions de dépenses ou avec un accroissement du travail effectué sans excéder le volume de ressources disponibles. La valeur de cette dernière opération sera appréciée en déterminant quelles majorations de dépenses ont pu être évitées, parmi l'ensemble des organes de la Cour, grâce à des gains d'efficacité.

41. Le projet afférent à la restructuration des processus organisationnels se poursuivra en 2011, à travers l'examen de dix autres modes de fonctionnement et la planification de gains d'efficacité. Les modifications nécessaires seront apportées aux procédures internes qui auront fait l'objet d'un réaménagement en 2010.

42. La Cour continuera d'examiner le schéma général de son organisation afin d'éliminer toute fonction qui fasse double emploi avec une autre et de déceler toute autre synergie que l'on puisse mettre en œuvre.

Sécurité

43. La Cour reconnaît la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne la sécurité et la sûreté de son personnel, des témoins et des autres personnes qui sont en relations avec la Cour. Celle-ci est tenue, de par le mandat qui est le sien et les ressources qui lui sont attribuées, et en liaison avec l'État hôte ou les États hôtes et avec d'autres parties prenantes en dehors de la Cour, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection du personnel, des témoins et des autres personnes en cause.

44. Au cours de l'année 2011, en sus des mesures qui seront prises pour assurer la sécurité et la sûreté de son personnel, des témoins et des autres personnes concernées, la Cour continuera à concentrer ses efforts sur la sécurité et la sûreté sur le terrain, notamment en développant sa capacité de réunir des éléments d'information et de procéder à leur analyse, et en veillant à garantir la sécurité des renseignements qu'elle rassemble. Les modifications qui affectent le cadre opérationnel dans lequel la Cour intervient au Tchad et en RDC et la nouvelle situation au Kenya dont la Cour est saisie font que la Cour est confrontée à de nouveaux défis en matière de sécurité, et il appartient à celle-ci de disposer des moyens nécessaires pour y faire face.

Gouvernance d'entreprise

45. En 2010, la Cour a précisé, preuves à l'appui, les fonctions qui sont dévolues à chacun de ses organes ainsi que l'agencement de leurs relations. La mise au point de ce schéma explicitant les conditions de gouvernance de la Cour, opérée en mai 2010 avec la participation du Comité du budget et des finances à l'occasion de sa quatorzième session, s'est développée dans le cadre de l'objectif qui tend à ce que la Cour devienne un modèle d'administration publique, engagée par voie de conséquence à exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles[1].

46. La Cour continuera de mettre en œuvre le rapport sur la gouvernance qui la concerne tout au long de 2011. Un rapport sur l'état d'avancement des efforts accomplis par la Cour pour parvenir aux résultats escomptés sera élaboré avec le concours du Comité du budget et des finances, à l'occasion de sa seizième session.

Macroanalyse

Analyse des activités

Graphique 1. Ventilation du budget 2011 par activité (millions d'euros)

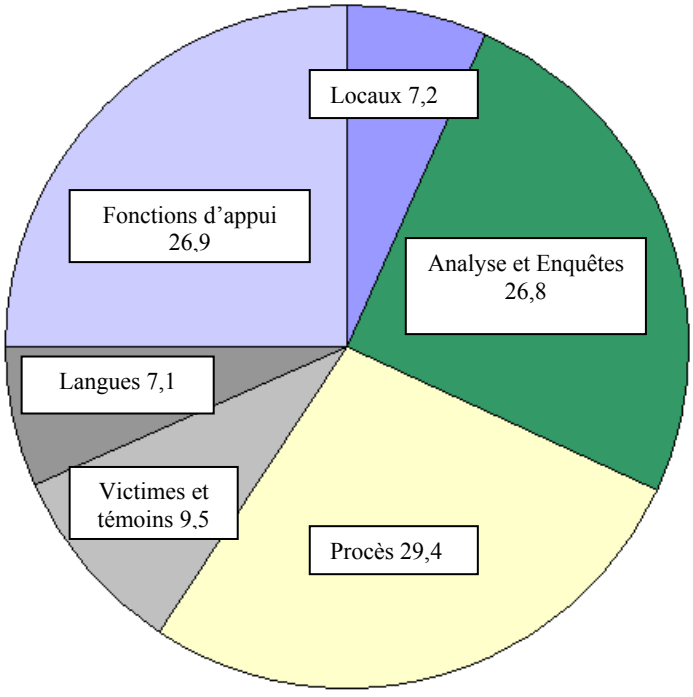

[1] But n° 3 du Plan stratégique de la CPI pour la période 2009-2018.

47. La dotation prévue pour les besoins de l'analyse et des enquêtes s'élève à 26,8 millions d'euros, et elle sert à étayer l'analyse des situations aux fins d'éventuelles enquêtes, comme pour la mise en œuvre de ces dernières, conformément au Statut de Rome. À l'appui des procès, il est prévu d'engager des dépenses d'un montant de 29,4 millions d'euros. Au titre des activités ayant trait à la protection des victimes et des témoins, un montant de 9,5 millions d'euros est retenu.

48. Le coût total des ressources utilisées à l'occasion des différentes phases des procédures judiciaires correspondra à environ 29,4 millions d'euros, soit 27 pour cent du budget. L'assistance linguistique, qui se présente sous la forme de services de traduction et d'interprétation, s'élève à 7,1 millions d'euros au titre de 2011, et la majeure part des crédits en question est prévue pour les besoins des procédures judiciaires. Pour permettre à la Cour de disposer de l'ensemble des fonctions d'appui administratif autre que judiciaire qui s'avèrent nécessaires, un montant de 26,9 millions figure dans les dotations budgétaires allouées aux divers organes. De l'ordre de 25 pour cent, les coûts administratifs représentent une proportion raisonnable du budget total de la Cour. Enfin, le budget affecté aux locaux est le reflet des besoins qu'a la Court tant en matière de locaux provisoires qu'au titre du Bureau du directeur du projet (locaux permanents).

49. Le graphique 2 montre l'évolution des coûts de base par rapport aux coûts liés aux situations, et prend en compte l'enchaînement des développements judiciaires. Comme le montre clairement ce graphique, les coûts de base sont dans une large mesure stabilisés, la progression des coûts de fonctionnement étant tributaire du lancement de nouvelles enquêtes, d'arrestations et de la remise de suspects, du début de phases préliminaires de procès ou bien de l'ouverture de procès ainsi que du nombre de victimes qui y participent. À cet égard, le nombre de procès qui se déroulent dans le cadre de chaque affaire est décisif pour l'établissement du budget effectif.

Graphique 2. Lignes budgétaires de base et lignes liées aux situations de 2004 à 2011

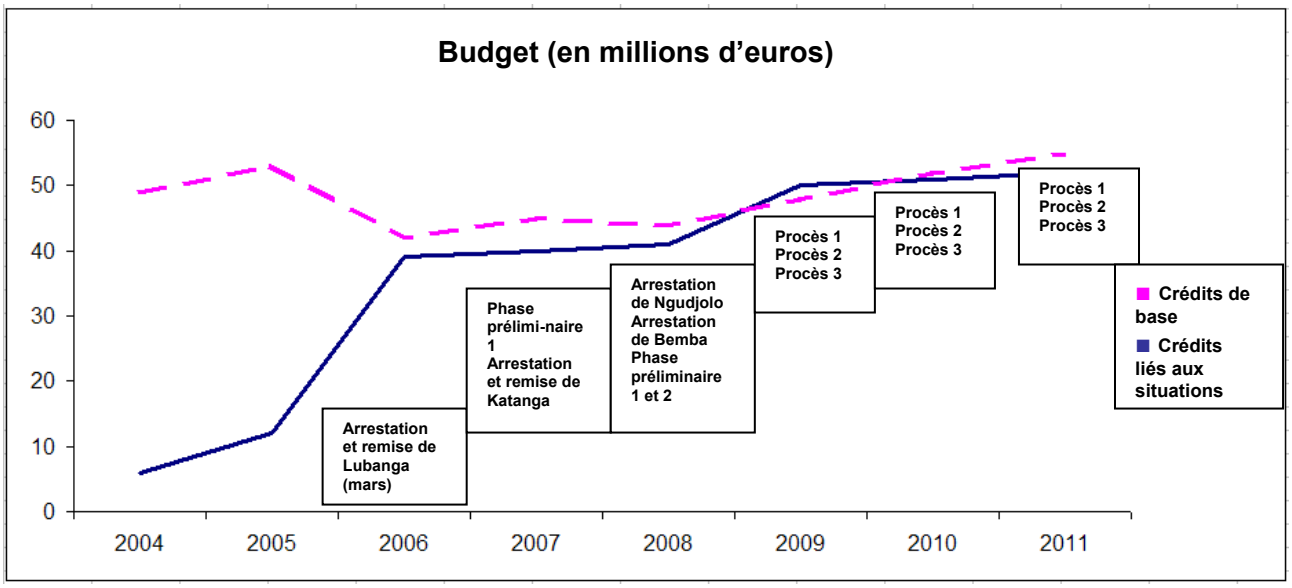

50. Le budget affecté aux situations se décompose en opérations hors siège et en sessions de la Cour, comme le montre de manière synthétique le tableau ci-après.

Tableau 2 : Budget pour les sessions de la Cour et les opérations hors siège, situation par situation

Objet de dépense	*Projet de budget 2011 en millions d'euros*
Sessions de la Cour	
Appui opérationnel	8,9
Procès 1 (Lubanga)	3,9
Procès 2 (Katanga/Ngudjolo)	3,9
Procès 3 (Bemba)	3,7
Total partiel Sessions de la Cour	***20,4***
Opérations hors siège	
Appui opérationnel	10,7
Situation 1 – Ouganda	2,9
Situation 2 – RDC	8,1
Situation 3 – Darfour	5,3
Situation 4 – République centrafricaine	3,4
Situation 5 – Kenya	4,0
Total partiel Opérations hors siège	***34,4***
Total	**54,8**

Analyse des variations

51. Dans son projet de budget pour 2011, la Cour demande des crédits supplémentaires d'un montant de 4,8 millions d'euros, soit 4,7 pour cent. Cette augmentation procède de deux éléments principaux : les coûts afférents au régime commun et l'incidence de procès menés de front.

Tableau 3 : Augmentation du budget pour 2011 – principaux inducteurs de coûts

Objet de dépense	*Augmentation en millions d'euros*
Coûts afférents au régime commun	1,0
Kenya	0,5
Procès menés de front	2,3
Dépenses d'équipement	0,6
Divers	0,3
Total	**4,7**

Coûts afférents au régime commun (calcul des traitements)

52. Comme dans le projet de budget pour 2010, le barème des traitements pour 2011 a été établi sur la base des traitements nets moyens effectivement versés en mars 2010, par classe. Cette méthode de calcul s'est traduite par une augmentation nette d'un million d'euros en coûts salariaux, y compris une augmentation peu élevée des traitements des fonctionnaires agents des services généraux, mise en œuvre en 2009 par la Commission de la fonction publique internationale.

Croissance nette des ressources

Taux de vacance de postes

53. Compte tenu du processus de recrutement en cours, le taux de vacance de postes est demeuré au niveau de 8 pour cent pour le Bureau du Procureur et à 10 pour cent pour le reste des postes de la Cour.

Mesures de restructuration

54. Au sein du Greffe, les mesures de restructuration se sont traduites par la suppression de la Direction des victimes et des conseils, dont les divers bureaux et sections ont été rattachés soit au Cabinet du Greffier, soit à la Direction du service de la Cour, en fonction des missions qui leur incombent.

Protection des témoins

55. La raison essentielle qui explique l'augmentation des crédits affectés à la protection des témoins tient à l'existence d'une nouvelle situation en République du Kenya.

Éléments du budget

Révision des prix

56. Les prix du gaz et de l'électricité sont demeurés stables. Les prix actuellement en vigueur sont garantis jusqu'à la fin de 2011. Pour l'augmentation des prix actuellement en vigueur, a été arrêtée une stratégie reposant sur une majoration d'ordre minime. L'écart a été compensé par les économies réalisées dans le cadre du budget de 2010. Les contrats existants n'auront pas d'incidence sur le budget de la Cour jusqu'en 2012.

57. D'après les informations communiquées par les voyagistes, et selon les statistiques dont on dispose, le coût des voyages va augmenter de 3 pour cent en 2010, puis de 4 pour cent environ à nouveau en 2011. La Cour, toutefois, a décidé de ne pas appliquer cette dernière augmentation.

Efforts déployés pour faire des économies

58. Malgré les efforts déployés pour faire des économies, décrits plus haut, le présent projet de budget ne fait état d'aucune réduction importante des coûts. Ceci s'explique principalement par la structure des coûts de la Cour, qui montre qu'environ 86 pour cent du budget pour 2011 s'appuie sur des engagements à terme. Le tableau 3 montre que 74 pour cent des coûts correspondent aux émoluments des juges, aux traitements des fonctionnaires et à d'autres dépenses contractuelles liées au personnel. Un montant représentant 15 pour cent du budget de la Cour correspond à des engagements tels que les contrats annuels ou pluriannuels ou à des activités profondément ancrées dans les procédures judiciaires de la Cour.

Tableau 4 : Ventilation des coûts dans le budget 2011 (en %)

Ventilation des coûts dans le budget 2011	*% des coûts*
Dépenses de personnel	73%
Coûts annuels non salariaux	5%
Aide judiciaire	3%
Protection des témoins	3%
Détention	2%
Total	***86%***

59. Étant donné cette forte augmentation en pourcentage et l'importance correspondante des coûts qui restent engagés, tout gain d'efficacité sera long à se concrétiser. Toutefois, il y a lieu de relever que la Cour a déployé tous les efforts à sa portée pour absorber, dans le cadre des ressources dont elle dispose, le coût d'activités supplémentaires, et il en est ainsi notamment en ce qui concerne la situation en République du Kenya. Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce aux gains d'efficacité qui ont pu être réalisés dans divers secteurs. Par ailleurs, la Cour s'applique toujours, à titre prioritaire, à procéder à la restructuration des processus organisationnels qui, à l'heure actuelle, sont à l'origine d'un volume important de travaux en retard et qui normalement mériteraient de bénéficier de davantage de ressources, et le présent projet de budget ne contient pas de crédits supplémentaires au titre de la refonte des modes de fonctionnement administratifs.

Visites familiales

60. A la suite d'une décision prise par la Présidence le 10 mars 2009, la Cour a ajusté le budget affecté aux visites des familles de détenus. Le présent budget prévoit des crédits de 81 500 euros pour une visite par an de la famille immédiate de chaque détenu.

Reclassement

61. Dans le présent projet de budget, la Cour demande 18 reclassements de postes. En vertu du principe de l'«importante modification quant au fond», il faut pouvoir invoquer une modification de la fonction au sein de la Cour ou dans le contexte du travail, par exemple du fait d'une restructuration ou d'une modification organisationnelle. Il peut s'agir également de toute nouvelle responsabilité importante incombant au détenteur d'un poste. Depuis la présentation du budget pour 2010, la Cour a également procédé au reclassement de sept postes de la catégorie des agents des services généraux. On trouvera une information complémentaire à ce sujet dans les annexes V b) et V c).

Personnel temporaire

62. Ainsi que l'ont recommandé le Comité du budget et des finances et l'Assemblée des États Parties, la Cour continue de procéder à un examen rigoureux de l'ensemble des postes temporaires et, dans son projet de budget pour 2011, elle propose la conversion de sept postes temporaires en postes permanents. L'annexe V d) contient des informations détaillées sur ce point.

Fonds en cas d'imprévus

63. Comme dans le budget pour 2010, la Cour n'envisage d'engager des dépenses que lorsque celles-ci reposent sur des besoins que corroborent des faits établis. S'agissant des procès, par exemple, ce sont notamment l'arrestation et la remise des personnes au siège de la Cour à la date de la demande de crédits faite à l'Assemblée des États Parties qui constituent le motif déterminant de la demande. Toute arrestation ou remise d'une personne après cette date sera suivie d'une demande visant à faire appel aux ressources du Fonds en cas d'imprévus.

64. En 2010, la Cour a fait appel, à trois reprises, aux ressources du Fonds en cas d'imprévus, en retenant l'hypothèse qu'elle pourrait être dans l'impossibilité de procéder à un transfert de crédits figurant dans le budget approuvé. Lesdites demandes de la Cour ont trait à des procès menés de front (premier semestre et second semestre de l'année 2010) et au lancement d'enquêtes par le Procureur en ce qui concerne la situation en République du Kenya.

65. S'il advenait que les ressources du Fonds en cas d'imprévus soient mises à contribution, en tout ou en partie, au cours de 2010, il y aura lieu, le cas échéant, d'examiner la question de la reconstitution des ressources du Fonds au titre de l'exercice suivant.

Fonds de roulement

66. Compte tenu de la décision que l'Assemblée a prise sur le Fonds de roulement[2] et de l'examen actuel du Fonds en cas d'imprévus et du Fonds de roulement, la Cour a décidé que le Fonds de roulement serait gelé en 2010 au niveau de 2007 dans l'attente de l'établissement d'une politique appropriée relative à ce fonds.

Annexes

67. Le taux de vacance de postes demeurant au même niveau qu'en 2010, son incidence sur les coûts salariaux en 2011 sera négligeable. Par ailleurs, la conversion de postes temporaires n'aura pas d'incidence sur le budget de 2011, étant donné qu'elle se limite à sept postes. En conséquence, tant l'annexe intitulée «Ventilation des dépenses et réajustements des traitements préengagés de 2010 à 2011» que l'annexe intitulée «Incidence prévue des créations de postes sur le budget pour 2012 (taux de vacance de postes)» n'ont pas été incluses dans le présent projet de budget.

68. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone achèvera son mandat au cours de l'année actuelle. Aussi le projet de budget ne prévoit pas le versement d'une redevance à la Cour en 2011.

Engagements futurs

Incidences pour 2012

69. En 2012, divers contrats seront appelés à faire l'objet d'une renégociation, notamment en ce qui concerne les services collectifs (eau, énergie, etc.) et les services postaux.

Autres projets d'investissement

70. Dans le cadre des préparatifs en vue de la treizième session du Comité du budget et des finances et de la huitième session de l'Assemblée des États Parties, la Cour a soumis des rapports sur la mise en œuvre prévue des Normes comptables internationales du secteur public et sur les incidences budgétaires du remplacement de certains investissements en biens d'équipement et de loyers versés à titre provisoire. Bien que les deux rapports contiennent des informations précises sur les dépenses importantes que la Cour devra engager au cours des années à venir, il a été décidé de différer la réalisation de plusieurs projets d'investissement. Des projets, notamment, qui concernent les technologies de l'information et des communications, dont le montant s'élève à 2,5 millions d'euros environ, n'ont pas été retenus dans le cadre du projet de budget pour 2011.

[2] *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session, New York, 30 novembre - 14 décembre 2007* (ICC-ASP/6/20), volume I, partie II.E.3c.

II. Projet de budget-programme pour 2011

A. Grand programme I : Branche judiciaire

Introduction

71. Étant entrée dans sa phase pleinement opérationnelle, la Branche judiciaire a enregistré une augmentation substantielle de ses activités, et les procédures conduites devant les chambres préliminaires comme les procès qui se déroulent devant la Section de première instance témoignent de cette évolution. Cette montée en puissance, selon ce qui est prévu, va continuer en 2011, et aura pour effet, en définitive, d'accroître la charge de travail des Chambres et de la Présidence.

72. Afin de continuer à remplir efficacement son mandat, tout en utilisant au mieux les deniers publics, la Branche judiciaire continuera d'introduire dans son mode de fonctionnement interne suffisamment d'éléments de souplesse pour être en mesure de faire en sorte que l'activité judiciaire de la Cour puisse s'adapter à tout changement de circonstances.

73. Le projet de budget 2011 pour la Branche judiciaire se décompose en trois programmes, le troisième programme se subdivisant en deux sous-programmes :

(a) La Présidence ;

(b) Les Chambres ;

(c) Les Bureaux de liaison

(i) Le Bureau de liaison de New York (ci-après «BLNY») ;

(ii) Le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine (ci-après «BLUA»).

74. En vertu de l'article 34 du Statut de Rome, la Présidence et les Chambres sont des organes principaux de la Cour.

75. Pris en compte, à titre provisoire, par le grand programme I, les Bureaux de liaison exercent des fonctions de représentation communes à l'ensemble des organes de la Cour.

Tableau 5 : Grand programme I : Budget proposé pour 2011

Branche judiciaire	*Dépenses 2009* (milliers d'euros)			*Budget approuvé pour 2010* (milliers d'euros)					*Budget proposé pour 2011* (milliers d'euros)			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant hors CR*	*% hors CR*
Juges	*5 516,6*		*5 516,6*	*5 634,0*		*5 634,0*		*5 634,0*	*5 852,2*		*5 852,2*	*218,2*	*3,9*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			2 883,9	454,5	3 338,4		3 338,4	3 012,4	452,0	3 464,4	126,0	3,8
Agents des services généraux				857,7	180,0	1 037,7		1 037,7	864,9	181,8	1 046,7	9,0	0,9
Total partiel (fonctionnaires)	*2 549,5*	*395,9*	*2 945,4*	*3 741,6*	*634,5*	*4 376,1*		*4 376,1*	*3 877,3*	*633,8*	*4 511,1*	*135,0*	*3,1*
Personnel temporaire	935,3	111,8	1 047,1	258,7		258,7		258,7	320,6	270,8	591,4	332,7	128,6
Consultants				16,2		16,2		16,2	15,4		15,4	-0,8	-4,9
Total partiel (autre personnel)	*935,3*	*111,8*	*1 047,1*	*274,9*		*274,9*		*274,9*	*336,0*	*270,8*	*606,8*	*331,9*	*120,7*
Voyages	234,9		234,9	188,8	28,1	216,9	24,5	241,4	244,3	29,9	274,2	57,3	26,4
Représentation	5,5		5,5	18,0		18,0		18,0	18,0		18,0		
Services contractuels	4,1		4,1	15,6		15,6		15,6	15,6		15,6		
Formation	0,5		0,5	20,5		20,5		20,5	21,3		21,3	0,8	3,9
Frais généraux de fonctionnement	33,8		33,8	105,5		105,5		105,5	105,5		105,5		
Fournitures et accessoires	6,8		6,8	10,0		10,0		10,0	10,0		10,0		
Matériel, dont mobilier				47,7		47,7		47,7	47,7		47,7		
Total partiel (hors matériel)	*285,6*		*285,6*	*406,1*	*28,1*	*434,2*	*24,5*	*458,7*	*462,4*	*29,9*	*492,3*	*58,1*	*13,4*
Total	**9 287,0**	**507,7**	**9 794,7**	**10 056,6**	**662,6**	**10 719,2**	**24,5**	**10 743,7**	**10 527,9**	**934,5**	**11 462,4**	**743,2**	**6,9**
Participation à l'entretien	143,6	17,6	161,2	108,3	30,9	139,2		139,2	120,0	28,4	148,5	-9,1	-6,6

Tableau 6 : Grand programme I : Effectif proposé pour 2011

Branche judiciaire		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1	2	1	21	4		29	1	13	14	43
	Effectif lié aux situations					1	2		1		4		3	3	7
	Total partiel				*1*	*3*	*3*	*21*	*5*		*33*	*1*	*16*	*17*	*50*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base							1			1				1
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel							*1*			*1*				*1*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***	***3***	***3***	***22***	***5***		***34***	***1***	***16***	***17***	***51***

1. Programme 1100 : Présidence

Introduction

76. En 2011, la Présidence continuera de remplir les trois fonctions majeures qui sont les siennes.

77. En sa capacité juridique et judiciaire, la Présidence contribue à assurer la qualité de la justice (but stratégique 1) de deux manières principales. Elle fournit l'appui qui permet aux Chambres de mener des procédures publiques équitables, efficaces et rapides. Elle assigne à des chambres l'examen de situations et constitue des chambres aux fins de connaître des affaires déterminées. Par ailleurs, la Présidence met en place et assure l'appui juridique aux sessions plénières des juges et assure la supervision du Greffe en ce qui concerne le service de la Cour en vertu de l'article 43 du Statut de Rome. De plus, la Présidence exerce ses propres fonctions sur le plan juridique et judiciaire, y compris en matière de procédures disciplinaires, de décharge de juges et de révision judiciaire de certaines décisions du Greffier ainsi que de conclusion d'accords bilatéraux avec les États et les organisations internationales au titre du chapitre X du Statut de Rome qui a trait à l'exécution des peines d'emprisonnement, à l'exécution des peines d'amende et des mesures de confiscation et au contrôle des conditions de détention.

78. Pour faire de la Cour une institution bien reconnue et bénéficiant d'un appui suffisant (but stratégique 2), la Présidence, dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en matière de relations extérieures, veille à faire mieux connaître et comprendre les travaux et la mission de la Cour, en entretenant des relations avec les États, les organisations internationales et la société civile.

79. En sa qualité d'organe chargé de la bonne administration de la Cour, en vertu de l'article 38 du Statut de Rome, la Présidence supervise l'activité du Greffier et appuie les efforts déployés par le Greffe pour devenir un modèle d'administration publique (but stratégique 3). De surcroît, elle agit de concert avec le Procureur en ce qui concerne l'ensemble des questions administratives d'intérêt commun. La Présidence est également responsable de la bonne administration interne de la Présidence et des Chambres, y compris des questions budgétaires et financières et de celles relatives aux ressources humaines.

Objectifs

1. Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits (but stratégique 1).

2. Mieux faire connaître et comprendre la Cour, et renforcer le soutien dont elle bénéficie (but stratégique 2).

3. Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant la responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique (but stratégique 3).

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1 • Modèle de justice pénale internationale	• Fournir un appui juridique et logistique à toutes les réunions de juges en formation plénière. • Émettre, en temps voulu, des décisions de haute qualité sur les recours portés devant la Présidence et sur les jugements qu'elle rend. • Négocier, au niveau bilatéral, des stratégies en matière d'exécution des peines.	100% Toutes les décisions prises dans le cadre du délai convenu. 2
Objectif 2 • Institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat	• Visites officielles d'hôtes de la Cour. • Déplacements menés au niveau international. • Organisation de séances d'information au niveau diplomatique. • Participation à l'information des ONG. • Interviews accordés et conférences de presse organisées.	50 10 3 2 12 + 3
Objectif 3 • Modèle d'administration publique	• Formations bien conçues et ciblées du personnel de la Branche judiciaire. • Organisation d'une séance d'information annuelle réunissant l'ensemble du personnel de la Cour. • Communications du Président adressées à l'ensemble des organes de la Cour.	1 1 3

Ressources en personel

Traitements et indemnités des juges

80. Le projet de budget pour 2011 prévoit des crédits pour la rémunération de trois juges de la Présidence. La dotation couvre les émoluments des juges, ainsi que l'ensemble des avantages, indemnités et pensions auxquels ils peuvent prétendre.

Effectifs actuels

81. Un coordonnateur chargé de la planification stratégique de la classe P-3 a été recruté en 2010. Ce poste relève de la dotation attribuée à la Présidence, mais son titulaire remplit des fonctions qui se déploient à tous les niveaux de la Cour, car il diligente le processus de planification stratégique et veille à sa mise en œuvre. Il est admis que le poste de coordonateur de la planification stratégique, compte tenu de l'indépendance qui caractérise son statut, ne fait pas partie, sur le plan formel, de l'ensemble des postes affectés à la Présidence.

Nouvelles ressources en personnel

82. Poste temporaire converti en poste permanent. Un poste de juriste de la classe P-3 a été créé dans le budget précédent et a été financé par les crédits de l'assistance temporaire. La Présidence est entrée dans la phase où elle est appelée à exercer les fonctions qui lui incombent au titre de l'exécution des peines en vertu du chapitre X du Statut de Rome et du chapitre 12 du Règlement de procédure et de preuve, avec l'assistance de l'unité chargée de l'exécution des décisions de la Cour, instituée au sein de la Présidence conformément à la norme 113 du Règlement de la Cour. L'unité supervise l'exécution des peines d'emprisonnement et les conditions de détention, l'exécution des peines d'amende et des mesures de confiscation et de réparation, tout en assurant le suivi continu de la situation financière des personnes condamnées. Compte tenu de l'intensification de l'activité judiciaire ayant trait à ces questions d'exécution des peines, le personnel juridique et le personnel judiciaire relevant de la Présidence devra également consacrer un surcroît d'efforts à la négociation et à la conclusion de nouveaux accords de coopération avec les États et les organisations, notamment avec les États disposés à accueillir des personnes condamnées et à même d'aider à la recherche et au gel des avoirs des personnes accusées ou condamnées. Le volume et la complexité des questions auxquelles le personnel juridique et le personnel judiciaire relevant de la Présidence doivent faire face nécessitent que le juriste de la classe P-3 continue de leur fournir un appui technique.

Consultants

83. Dépense renouvelable. Compte tenu du fait que la charge de travail de la Présidence varie selon les périodes, la nécessité de faire appel à l'occasion à l'avis d'experts à propos de toute une série de questions particulières doit perdurer tout au long de la période que couvre le projet de budget.

Ressources hors personnel

Voyages

84. Dépense renouvelable. Une dotation de 118 200 euros a été prévue dans le budget de la Présidence au titre des dépenses afférentes aux voyages de trois juges de la Présidence. La majoration qu'indique ce chiffre correspond à la nécessité de couvrir les dépenses qu'entraînera la présence de juges à New York à l'occasion des sessions de l'Assemblée. Cette augmentation traduit également le coût prévu des dépenses qui iront de pair avec les fonctions qu'assume le Président en matière de relations extérieures. Le projet de budget comprend une dotation qui sert à couvrir les frais de voyage du personnel qui accompagne le Président lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions dans l'ordre des relations extérieures.

Formation

85. Dépense renouvelable. À titre de témoignage du fait que la formation assurée en vue de renforcer les qualités d'experts spécialisés de son personnel contribuera directement à la mise en œuvre des buts stratégiques n°1 et n°3, la Présidence prévoit un financement destiné à fournir à ses agents la possibilité d'acquérir une formation spécialisée.

Tableau 7 : Programme 1100 : Budget proposé pour 2011

Présidence	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*					*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant hors CR*	*% hors CR*
Juges	*923,4*		*923,4*	*1 037,5*		*1 037,5*		*1 037,5*	*1 049,9*		*1 049,9*	*12,4*	*1,2*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			707,2		707,2		707,2	804,9		804,9	97,7	13,8
Agents des services généraux				257,7		257,7		257,7	258,9		258,9	1,2	0,5
Total partiel (fonctionnaires)	*720,3*		*720,3*	*964,9*		*964,9*		*964,9*	*1,063,8*		*1 063,8*	*98,9*	*10,2*
Personnel temporaire	299,5		299,5	161,3		161,3		161,3	67,5		67,5	-93,8	-58,2
Consultants				16,2		16,2		16,2	15,4		15,4	-0,8	-4,9
Total partiel (autre personnel)	*299,5*		*299,5*	*177,5*		*177,5*		*177,5*	*82,9*		*82,9*	*-94,6*	*-53,3*
Voyages	167,1		167,1	93,2		93,2	24,5	117,7	124,3		124,3	31,1	33,4
Représentation	3,3		3,3	15,0		15,0		15,0	15,0		15,0		
Services contractuels	1,6		1,6										
Formation	0,5		0,5	5,3		5,3		5,3	5,5		5,5	0,2	3,8
Total partiel (hors matériel)	*172,5*		*172,5*	*113,5*		*113,5*	*24,5*	*138,0*	*144,8*		*144,8*	*31,3*	*27,6*
Total	**2 115,7**		**2 115,7**	**2 293,4**		**2 293,4**	**24,5**	**2 317,9**	**2 341,4**		**2 341,4**	**48,0**	**2,1**
Participation à l'entretien	42,7		42,7	27,7		27,7		27,7	32,7	0,00	32,7	-5,0	-18,0

Tableau 8 : Programme 1100 : Effectif proposé pour 2011

Présidence		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base / Effectif lié aux situations					1	1	3	2		*7*	1	3	*4*	*11*
	Total partiel					*1*	*1*	*3*	*2*		*7*	*1*	*3*	*4*	*11*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base / Effectif lié aux situations							1			*1*				*1*
	Total partiel							*1*			*1*				*1*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base / Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***1***	***4***	***2***		***8***	***1***	***3***	***4***	***12***

2. Programme 1200 : Chambres

Introduction

86. Les Chambres se répartissent en trois sections : la Section préliminaire, la Section de première instance et la Section des appels. C'est la Présidence qui confie les affaires aux sections préliminaire et de première instance, alors que la Section des appels examine les appels de décisions prises aux stades préliminaire et de première instance.

87. Il est prévu que l'activité judiciaire de la Section préliminaire restera à un niveau comparable à l'activité des années précédentes. L'on s'attend à ce que l'activité de la Section de première instance se développe selon un rythme qui correspondra aux résultats atteints à la fin de 2010. La Section des appels sera saisie, le cas échéant, de deux recours interjetés à l'encontre de décisions définitives.

Section préliminaire

88. Un nombre minimum de six juges seront affectés en permanence à la Section préliminaire.

89. Le personnel de la Section comprend douze ETP, à savoir un conseiller juridique principal de la classe P-5, six juristes de la classe P-3, un juriste adjoint de 1re classe de la classe P-2, un assistant de recherche juridique de la catégorie des agents des services généraux (autre classe) et trois assistants administratifs de la catégorie des agents des services généraux (autres classes).

90. À l'époque où le présent projet de budget a été élaboré, les chambres étaient saisies de cinq situations, à savoir en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC), au Darfour (Soudan), en République centrafricaine et au Kenya.

91. Compte tenu de la nature de l'activité judiciaire de la Section préliminaire, il est difficile de prévoir avec certitude ce que sera le volume des efforts déployés en 2011. En mars 2010, la Chambre préliminaire II a fait droit à la demande que lui avait soumise le Procureur, conformément à l'article 15 du Statut de Rome, en vue d'ouvrir une enquête dans le cadre de la situation en République du Kenya. La faculté de mener des enquêtes ayant été admise, le Section préliminaire sera, le cas échéant, saisie de nombreuses requêtes visant à la délivrance de mandats d'arrêt et de citations à comparaître. On ne peut exclure que, dans le cadre de cette situation, des personnes comparaissent pour la première fois devant la Cour en 2011. Cet ensemble de développements ne manqueraient pas d'alourdir la charge de travail de la Section préliminaire. Celle-ci devra également statuer sur des questions qui auront trait à la représentation des victimes dans le cadre de cette situation.

92. Par ailleurs, les enquêtes menées dans le cadre de la situation en RDC, de la situation en République centrafricaine et de la situation au Darfour se poursuivent, et des requêtes visant à la délivrance de mandats d'arrêt et de citations à comparaître peuvent être présentées à tout moment. Il est probable que des procédures préliminaires, par delà la décision adoptée au sujet de la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda* conduisent, au milieu de l'année 2011, à une nouvelle décision relative à la confirmation des charges. L'on peut s'attendre à ce que la charge de travail de la Section augmente de façon importante au cas où seraient soumises, sur la base de l'article 15 du Statut de Rome, d'autres demandes tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir des enquêtes dans le cadre de plusieurs autres pays. Par ailleurs, de nombreux suspects, pour plusieurs situations pendantes, sont toujours en fuite et sont susceptibles d'être remis à la Cour à tout moment.

93. L'on considère que la charge de travail des chambres préliminaires demeure pour le moins au même niveau qu'en 2010 mais, de par leur nature, les fonctions que remplit la Section préliminaire font qu'il n'est jamais possible de prévoir exactement ce que sera le volume réel de l'activité déployée par la Section. En faisant usage, de manière flexible, des ressources qui lui étaient allouées, la Section, au cours des années précédentes, a pu parvenir à traiter les demandes supplémentaires qui lui étaient adressées. Il est clair toutefois, au vu des précédents, que le besoin de ressources additionnelles présente, de manière générale, un caractère récurrent lors des périodes où l'activité est à son comble.

Section de première instance

94. La Section de première instance se compose de huit juges exerçant leurs fonctions à plein temps, et comprend également un juge maintenu en fonctions, conformément à l'article 36, paragraphe 10, du Statut de Rome jusqu'à la conclusion de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* (ci-après «*Lubanga*»).

95. Le personnel de la Section de première instance comprend un conseiller juridique de la classe P-4, sept juristes de la classe P-3 affectés auprès des juges, un juriste adjoint de 1re classe de la classe P-2, un assistant de recherche juridique de la catégorie des agents des services généraux (autre classe) ainsi que trois assistants administratifs de la catégorie des agents des services généraux (autres classes).

96. Au sein de la Section de première instance, trois chambres de première instance ont été constituées pour connaître des affaires *Lubanga*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* (ci-après «*Katanga/Ngudjolo*») et *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* (ci-après «*Bemba*»). L'on s'attend à ce qu'un jugement définitif soit rendu en l'affaire *Lubanga* dans le courant de 2010. Il est escompté également que la Chambre de première instance II, saisie des affaires *Katanga/Ngudjolo,* rendra un jugement en 2011. La conclusion des audiences en l'affaire *Bemba* pourrait intervenir en 2011, mais il est toutefois jugé improbable que la Chambre de première instance III parvienne à rendre un jugement définitif au cours de la même année. De plus, tant les affaires *Lubanga* que *Katanga*/*Ngudjolo* donnent lieu à l'adoption d'ordonnances de réparation conformément à l'article 75 du Statut de Rome. Si cette hypothèse se confirme, il est vraisemblable que l'activité judiciaire, liée aux réparations à accorder en l'affaire *Lubanga*, prendra place en 2011. Étant donné que la Cour n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur des questions de réparation, il n'est pas possible de prévoir, à ce stade, quelle sera la durée de cette phase de procédure.

97. Compte tenu du fait que, dans de nombreux cas, la Cour est appelée à connaître de questions qui sont nouvelles, et pour lesquelles il n'existe pas de précédent, il y aura lieu de consacrer à leur règlement, tant au cours de la phase du procès que lors de la période préparatoire, un temps considérable. Les chambres, en conséquence, ne peuvent jamais dire à l'avance si le calendrier arrêté pour les besoins de la gestion de l'affaire, lors de la première conférence de mise en état pourra être respecté. Des exceptions portant sur le fond des affaires, présentées par les parties, des appels interjetés le cas échéant, avec effet suspensif, et d'autres éléments échappant au contrôle d'une chambre peuvent avoir une incidence sur le cheminement d'une affaire. Une situation de ce type s'est présentée non seulement dans le cadre des affaires *Lubanga* et *Katanga/Ngudjolo*, conduisant en définitive à des procès menés de front, mais également à l'occasion de l'affaire *Bemba*, où des questions de fond ont fait qu'il a fallu modifier la date prévue pour le début du procès.

98. Étant donné que l'affaire *Lubanga* n'est pas parvenue à son terme, comme il avait été prévu, avant que les audiences ne commencent pour les affaires *Katanga/Ngudjolo*, la Section de première instance a dû faire face à une forte augmentation de la charge de travail dévolue à ses chambres lorsque l'affaire *Bemba* est parvenue au stade du procès. Il a été fait appel aux ressources du Fonds en cas d'imprévus au début de 2010 aux fins d'obtenir deux postes de juristes de la classe P-3 ainsi que deux postes juridiques au niveau P-1/P-2 pour remédier à la situation.

Section des appels

99. La Section des appels se compose de cinq juges, dont l'un est le Président de la Cour. La principale fonction, de caractère statutaire, qui incombe à la Chambre d'appel est de connaître tout à la fois d'appels interlocutoires et d'appels interjetés à l'encontre de décisions définitives des chambres préliminaires et des chambres de première instance. Aux termes de l'article 81 du Statut de Rome, la Chambre d'appel ne peut être saisie que de recours dirigés contre des peines, des décisions sur la culpabilité ou des décisions d'acquittement. Des recours introduits à l'encontre de décisions définitives entraîneront une charge de travail beaucoup plus importante que des appels interlocutoires, étant donné qu'il faudra reconsidérer, pour la totalité du procès, l'ensemble des étapes de la procédure, et que de nouveaux éléments de preuve pourront être présentés.

100. Le personnel de la Section comprend un conseiller juridique de la classe P-4, cinq juristes de la classe P-3, un juriste adjoint de 1re classe de la classe P-2, un assistant de recherche juridique de la catégorie des agents des services généraux (autre classe) ainsi que deux assistants administratifs de la catégorie des agents des services généraux (autres classes).

101. En 2009, la Chambre d'appel a été saisie de sept appels interlocutoires. Au stade où l'on se trouve actuellement, il est difficile de prévoir le nombre des appels interlocutoires qui seront soumis à la Chambre d'appel en 2011, le nombre desdits appels dépendant du nombre de situations et d'affaires portées devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance, ainsi que des parties dans le cadre des instances en cours qui se déroulent au stade préliminaire ou bien au stade du procès. L'on s'attend néanmoins à ce que le nombre des appels interlocutoires soit du même ordre environ que lors des années précédentes.

102. Il est prévu que la Chambre d'appel en 2011 sera saisie de recours dirigés contre des décisions d'acquittement, des décisions sur la culpabilité et des peines, en ce qui concerne les affaires *Lubanga* and *Katanga/Ngudjolo.* Compte tenu du fait que, en matière de culpabilité, les chambres de première instance peuvent prendre des décisions octroyant réparation aux victimes, il est permis de postuler que les affaires portées devant les chambres de première instance pourraient donner lieu à la présentation de deux à six appels définitifs. Sur la base de l'état d'avancement actuel des affaires, il est escompté que ces appels parviendront en ordre successif à la Chambre d'appel. On ne peut toutefois écarter l'hypothèse qu'ils puissent arriver simultanément devant la Chambre d'appel, ou à tout le moins en se chevauchant partiellement dans le temps, compte tenu de la nature imprévisible de l'activité judiciaire qui se développe devant la Section de première instance.

Objectifs

1. Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits. (But stratégique 1)
2. Recruter et valoriser du personnel qui, dans toute sa diversité, réponde aux normes les plus exigeantes et lui offrir des possibilités de formation et de promotion. (Objectif stratégique 10)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Modèle de justice pénale internationale	• Recrutement des effectifs des chambres.	100%
	• Formation spécialisée du personnel juridique de la Branche judiciaire.	1

Ressources en personnel

Juges

103. Le projet de budget pour 2011 prévoit l'affectation de crédits destinés à couvrir la rémunération de quinze juges sur dix-huit répartis au sein des chambres. La dotation couvre les émoluments des juges, ainsi que l'ensemble des avantages, indemnités et pensions auxquels ils peuvent prétendre.

Effectifs actuels

104. La Cour a tenu compte de la nécessité d'introduire dans la structure de ses tableaux d'effectifs des éléments de flexibilité qui permettent de tenir compte de la précarité des scénarios en matière de charge de travail au sein de ses diverses Sections, et elle a ensuite modifié l'agencement des tableaux d'effectifs qui sont affectés à l'appui juridique des sections judiciaires, comme l'indique le Rapport de la Présidence sur la révision de la structure des Chambres (ICC-ASP/8/29). Toutefois, compte tenu de la nécessité d'introduire les éléments de continuité qui sont inhérents à l'existence d'une institution judiciaire, des modifications de caractère structurel sont actuellement en voie de réalisation, et se traduisent par la constitution progressive d'une réserve d'effectifs placés au service de plusieurs sections. Au cours de l'année 2011, la mise en œuvre de ces changements structurels se poursuivra, et parallèlement la meilleure utilisation possible des ressources en place sera assurée, de même que sera assuré le maintien de l'appui juridique de haut niveau dont ont besoin les membres de la Cour. L'utilisation efficace des ressources permettra de veiller à ce que les demandes de ressources supplémentaires soient d'abord examinées à partir des structures existantes.

Personnel temporaire

105. L'activité des chambres préliminaires a montré que le besoin de ressources additionnelles présente, de manière générale, un caractère récurrent lors des périodes où l'activité est à son comble. En conséquence, la Section préliminaire demande que soit assuré, pour une période de dix mois, le financement, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de l'activité d'un agent de la classe P-1, afin de faire face aux besoins à court terme de caractère immédiat.

106. Le fait que plusieurs procès soient menés de front et l'impossibilité d'établir la moindre projection sur la durée de la période qui sera consacrée, le cas échéant, à la phase de réparation en l'affaire *Lubanga* conduisent la Cour à demander que soit assuré, pour une période de six mois au minimum en 2011, le financement, au sein de la Section de première instance et au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de deux postes de la classe P-3, ainsi que de postes de la classe P-2 et P-1, qui sont relèvent actuellement des ressources du Fonds en cas d'imprévus.

107. S'il advient que la Cour soit confrontée à une situation imprévue, il convient qu'elle s'applique, dans toute la mesure du possible, à remédier au problème pose en utilisant les crédits figurant au budget de 2011, avant de recourir à tout autre mode financement.

Ressources hors personnel

Voyages

108. Dépense renouvelable. Les juges peuvent être amenés à jouer un rôle important pour informer le public sur les activités de la Cour. Des crédits de 110 827 euros sont demandés pour couvrir les voyages des juges, y compris un déplacement sur les lieux pour les juges, accompagnés du nombre minimal de fonctionnaires des chambres.

Formation

109. Dépense renouvelable. À titre de témoignage du fait que la formation assurée en vue de renforcer les qualités d'experts spécialisés de leur personnel contribuera directement à la mise en œuvre du but stratégique 1 et de l'objectif stratégique 10, les Chambres prévoient un financement destiné à fournir à leurs agents la possibilité d'acquérir une formation spécialisée.

Tableau 9 : Programme 1200 : Budget proposé pour 2011

Chambres	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Juges	*4 593,2*		*4 593,2*	*4 596,5*		*4 596,5*	*4 802,3*		*4 802,3*	*205,8*	*4,5*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			1 902,2	454,5	2 356,7	1 908,4	452,0	2 360,4	3,7	0,2
Agents des services généraux				480,0	180,0	660,0	484,8	181,8	666,6	6,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*1 627,7*	*395,9*	*2 023,6*	*2 382,2*	*634,5*	*3 016,7*	*2 393,2*	*633,8*	*3 027,0*	*10,3*	*0,3*
Personnel temporaire	635,8	111,8	747,6	53,8		53,8	67,5	270,8	338,3	284,5	528,8
Total partiel (autre personnel)	*635,8*	*111,8*	*747,6*	*53,8*		*53,8*	*67,5*	*270,8*	*338,3*	*284,5*	*528,8*
Voyages	52,6		52,6	71,3	28,1	99,4	96,0	29,9	125,9	26,5	26,7
Représentation	2,2		2,2	1,0		1,0	1,0		1,0		
Services contractuels	2,5		2,5								
Formation				15,2		15,2	15,8		15,8	0,6	3,9
Fournitures et accessoires	4,6		4,6								
Total partiel (hors matériel)	*61,9*		*61,9*	*87,5*	*28,1*	*115,6*	*112,8*	*29,9*	*142,7*	*27,1*	*23,4*
Total	**6 918,6**	**507,7**	**7 426,3**	**7 120,0**	**662,6**	**7 782,6**	**7 375,8**	**934,5**	**8 310,3**	**527,7**	**6,8**
Participation à l'entretien	93,1	17,6	110,7	70,6	30,9	101,5	76,4	28,4	104,8	-3,3	-3,3

Tableau 10 : Programme 1200 : Effectif proposé pour 2011

Chambres		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base							18	2		*20*		8	*8*	*28*
	Effectif lié aux situations					1	2		1		*4*		3	*3*	*7*
	Total partiel					*1*	*2*	*18*	*3*		*24*		*11*	*11*	*35*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***2***	***18***	***3***		***24***		***11***	***11***	***35***

3. Programme 1300 : Bureaux de liaison

Introduction

110. Les Bureaux de liaison exercent un rôle de représentation qui est commun à l'ensemble des organes de la Cour. Intégrés au sein du Grand programme I, ils rendent compte de leur activité à la Présidence. Ils ont été créés pour faciliter les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies («l'ONU»), en ce qui concerne le Bureau de liaison de New York, et la coopération régionale avec les États africains, en ce qui concerne le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine. Les Bureaux de liaison ont en outre été institués pour mieux faire connaître la Cour et pour faire rapport à la Cour de tous les nouveaux développements qui, chaque jour, dans le cadre de la mission dévolue à chacun, sont susceptibles de présenter un intérêt pour la Cour.

111. Le Bureau de liaison de New York remplit désormais toutes ses fonctions de représentation et de liaison. Outre son rôle d'organe représentatif de la Cour, il assume également des fonctions de secrétariat pour l'Assemblée des États Parties, son Bureau et le Groupe de travail de New York relevant de ce dernier. Il agit dans le cadre d'un accord régissant les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, et consacre une part importante de ses activités à la coopération opérationnelle entre les deux institutions.

112. Les relations entre la Cour, les États et les organisations internationales sont essentielles au succès de la Cour. L'Assemblée a mis en place le Bureau de liaison de New York afin qu'il appuie activement et directement la Cour dans ses enquêtes, ses opérations hors siège et ses fonctions générales, en renforçant les échanges entre la Cour et l'ONU et en facilitant la coopération entre elles. Le Bureau de liaison de New York est un élément fondamental de la représentation effective de la Cour au siège de l'ONU. Il joue un rôle essentiel pour résoudre des questions de coopération opérationnelle. Le Bureau suit en outre tout fait nouveau qui intéresse la Cour, en rend compte, et intervient en tant que de besoin. À mesure qu'elle s'est développée, la Cour pénale internationale a pris de plus en plus d'importance dans les travaux de l'ONU. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou d'autres organes, dans divers contextes, évoquent les travaux de la Cour presque quotidiennement. Le Bureau est rattaché à la Présidence, mais il fournit également des services à tous les autres organes de la Cour. Il exerce d'importantes fonctions de représentation, et il apporte également, à un degré élevé, lors des réunions de l'Assemblée des États Parties, de son Bureau et du Groupe de travail de New York agissant auprès de ce dernier, un appui logistique et une assistance sur les questions de fond.

113. Le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine n'est pas encore pleinement opérationnel, mais devrait le devenir au cours de l'année 2011. Contrairement au Bureau de liaison de New York, le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine n'est pas appelé à assurer de fonctions de secrétariat pour l'Assemblée. Un accord régissant les relations entre la Cour et l'Union Africaine («l'UA») est en cours d'élaboration. Contrairement aux bureaux extérieurs de la Cour dans les pays de situation, le Bureau ne participera pas aux activités opérationnelles de la Cour.

114. Les relations entre la Cour et les États africains, qui constituent le plus grand groupe régional d'États Parties au Statut de Rome, sont particulièrement importantes pour promouvoir le dialogue et faire connaître précisément l'action de la Cour au sein de l'UA. Le Bureau a été créé sur la recommandation de l'Assemblée, en vue d'instaurer, entre la Cour et les États africains, des relations stratégiques de caractère durable. Il joue donc un rôle décisif dans la représentation effective de la Cour auprès de l'UA, au siège de cette organisation à Addis-Abeba. Le Bureau informera la Cour et fera rapport à celle-ci au sujet de questions portées devant l'UA qui ont trait aux activités de la Cour dans la région, comme, par exemple, les questions concernant le Conseil de paix et de sécurité. Tout en exerçant d'importantes fonctions de liaison et de représentation qui ont pour but de mieux faire connaître la Cour dans la région, le Bureau assurera aux fonctionnaires de La Haye en mission un appui logistique et une assistance sur les questions de fond.

Objectifs

1. Approfondir le niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 4).

2. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 6).

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectifs 1 et 2 • Institution bien reconnue et bénéficiant d'un appui suffisant.	• Suite donnée à toutes les demandes en matière de coopération avec les interlocuteurs pertinents au siège de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'une réponse soit apportée.	100%
	• Tenue de réunions d'information à l'intention des États à New York.	3
	• Appui aux fonctionnaires de la Cour en visite.	6-10 visites
	• Suivi des réunions pertinentes de l'ONU et participation auxdites réunions ; suivi de points examinés sur une base bilatérale et comptes rendus hebdomadaires à la Cour.	100%
	• Apport de propositions pour les rapports et résolutions de l'ONU sur les questions intéressant la Cour.	100%
	• Appui logistique à l'Assemblée, à son Bureau et au Groupe de travail de New York.	100% des demandes reçues ont été satisfaites dans les délais demandés

Tableau 11 : Programme 1300 : Budget proposé pour 2011

Bureaux de liaison	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			274,5		274,5	299,1		299,1	24,6	9,0%
Agents des services généraux				120,0		120,0	121,2		121,2	1,2	1,0%
Total partiel (fonctionnaires)	201,5		201,5	394,5		394,5	420,3		420,3	25,8	6,5%
Personnel temporaire				43,6		43,6	185,6		185,6	142,0	325,7%
Total partiel (autre personnel)				43,6		43,6	185,6		185,6	142,0	325,7%
Voyages	15,2		15,2	24,3		24,3	24,0		24,0	-0,3	-1,2%
Représentation				2,0		2,0	2,0		2,0		
Services contractuels				15,6		15,6	15,6		15,6		
Frais généraux de fonctionnement	33,8		33,8	105,5		105,5	105,5		105,5		
Fournitures et accessoires	2,2		2,2	10,0		10,0	10,0		10,0		
Matériel, dont mobilier				47,7		47,7	47,7		47,7		
Total partiel (hors matériel)	51,2		51,2	205,1		205,1	204,8		204,8	-0,3	-0,1%
Total	252,7		252,7	643,2		643,2	810,7		810,7	167,5	26,0%
Participation à l'entretien	7,8		7,8	10,0		10,0	10,9	0,00	10,9	-0,8	-8,2

Tableau 12 : Programme 1300 : Effectif proposé pour 2011

Bureaux de liaison		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1	1					*2*		2	*2*	*4*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel				*1*	*1*					*2*		*2*	*2*	*2*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***	***1***					***2***		***2***	***2***	***4***

(a) Sous-programme 1310 : Bureau de liaison de New York

Ressources en personnel

Effectif actuel

115. Toutes les activités du Bureau de liaison de New York sont assumées par le chef du Bureau (de la classe P-5) et par un assistant administratif agent des services généraux (autres classes), qui apportent un appui pour toutes les questions de nature administrative et logistique. Étant donné sa petite taille, le Bureau ne peut faire porter ses efforts que sur un nombre limité des priorités pour lesquelles il a été constitué par l'Assemblée[3]. Le chef du Bureau consacre la plus grande partie de son temps aux tâches essentielles que sont l'établissement et le maintien de contacts officiels et de réseaux informels avec le Secrétariat des Nations Unies et les missions permanentes, le suivi des réunions qui ont lieu chaque jour ainsi que des rapports intéressant la Cour, les comptes rendus adressés à celle-ci à propos des sujets abordés, l'organisation de visites de fonctionnaires de la Cour au siège de l'ONU et l'appui aux réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Le Bureau de liaison ne peut intervenir que dans le cadre des débats susceptibles d'avoir la plus forte incidence, au niveau opérationnel, sur les travaux de la Cour. Il ne répond également qu'aux demandes les plus urgentes de coopération avec l'ONU. Lorsque le chef du Bureau est en congé, la Cour n'est pas représentée à New York.

Personnel temporaire

116. Des crédits sont demandés pour un juriste adjoint de 1re classe de la classe P - 2 (poste nouveau, 12 mois). La plupart des fonctions exercées par le chef du Bureau étant de nature opérationnelle, et étant assurées en coopération avec le Secrétariat des Nations Unies, une assistance se traduisant par des services fonctionnels permettra au chef du Bureau de se consacrer davantage, et par anticipation, à la mise en œuvre d'une coopération opérationnelle avec le Secrétariat des Nations Unies. Par conséquent, un fonctionnaire de la classe P-2 est nécessaire pour préparer des documents d'information, aider à l'établissement de des rapports, informer le chef du Bureau et rester informé des événements prenant place à l'ONU. En outre, le juriste adjoint de 1re classe pourrait contribuer à ce que le Bureau de liaison à New York fonctionne sans interruption et efficacement, en assurant une présence minimale en l'absence du chef du Bureau.

Ressources hors personnel

Voyages

117. Dépense renouvelable. Pour que le chef du Bureau assure la liaison avec le siège à La Haye.

Frais généraux de fonctionnement

118. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour la location de bureaux à New York et les frais de fonctionnement.

Fournitures

119. Dépense renouvelable. Fournitures de base et autres articles de bureau à usage unique pour le Bureau de liaison.

[3] ICC-ASP/4/6, Document sur les options proposées par le Bureau concernant la création d'un Bureau de liaison à New York.

Tableau 13 : Sous-programme 1310 : Budget proposé pour 2011

Bureau de liaison de New York	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			139,4		139,4	140,1		140,1	0,7	0,5
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*201,5*		*201,5*	*199,4*		*199,4*	*200,7*		*200,7*	*1,3*	*0,7*
Personnel temporaire				26,9		26,9	118,4		118,4	91,5	340,1
Total partiel (autre personnel)				*26,9*		*26,9*	*118,4*		*118,4*	*91,5*	*340,1*
Voyages	15,2		15,2	8,4		8,4	8,8		8,8	0,4	4,8
Représentation				1,0		1,0	1,0		1,0		
Formation											
Frais généraux de fonctionnement	33,8		33,8	55,9		55,9	55,9		55,9		
Fournitures et accessoires	2,2		2,2	5,0		5,0	5,0		5,0		
Total partiel (hors matériel)	*51,2*		*51,2*	*70,3*		*70,3*	*70,7*		*70,7*	*0,4*	*0,6*
Total	**252,7**		**252,7**	**296,6**		**296,6**	**389,8**		**389,8**	**93,2**	**31,4**

Participation à l'entretien	7,8		7,8	5,0		507,6	5,5		5,5	-0,4	-8,2

Tableau 14 : Sous-programme 1310 : Effectif proposé pour 2011

Bureau de liaison de New York		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base Effectif lié aux situations					1					*1*		1	*1*	*2*
	Total partiel					*1*					*1*		*1*	*1*	*2*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***					***1***		***1***	***1***	***2***

(b) Sous-programme 1320 : Bureau de liaison auprès de l'Union africaine

Ressources en personnel

120. Les ressources resteront au niveau initialement prévu jusqu'à ce que le Bureau soit pleinement opérationnel et que le chef du Bureau soit en mesure d'évaluer les structures mises en place.

Effectif actuel

121. Le chef du Bureau (de la classe D-1)[4] est chargé de la gestion du Bureau à Addis-Abeba, et il a la responsabilité générale du fonctionnement du Bureau. Il remplira tout au long de l'année des fonctions de représentation, avec des périodes de pointe au cours des réunions préparatoires des sommets des chefs d'État, des sommets, des débats du Conseil de paix et de sécurité et des visites des fonctionnaires de la Cour.

122. L'assistant administratif et technique agent des services généraux (autres classes) est appelé à fournir un appui administratif et logistique au Bureau et aux fonctionnaires de passage venant de La Haye. L'assistant doit fournir également un appui général au Bureau, organiser les rencontres et faciliter les réunions.

Ressources hors personnel

Voyages

123. Dépense renouvelable. Pour remplir ses fonctions de représentation, le chef du Bureau devra participer à des réunions avec divers organes de l'UA aux fins de l'élaboration des politiques. Ces réunions ont lieu dans diverses capitales du continent africain. Une représentation efficace de la Cour auprès de l'UA nécessite en outre que le chef du Bureau ait des relations étroites et efficaces avec la Cour. À cette fin, il devra se rendre à La Haye deux fois par an pour faire rapport à la Cour et communiquer avec tous les organes de celle-ci.

Frais généraux de fonctionnement

124. Au moment de l'élaboration du projet de budget, aucune information n'était disponible sur les frais généraux de fonctionnement du Bureau de liaison à Addis-Abeba. Par conséquent, aucune nouvelle ressource n'est demandée.

Fournitures et accessoires

125. Dépense renouvelable. Fournitures de base et autres articles de bureau à usage unique pour le Bureau de liaison.

[4] Comme l'ont souligné les interlocuteurs de la Cour à Addis-Abeba, seul un fonctionnaire de haut rang pourrait avoir accès aux ambassadeurs et aux commissaires de l'UA. Voir ICC-ASP/8/CBF.2/12, Rapport de la Cour sur l'établissement d'un Bureau pour la Cour pénale internationale au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

Tableau 15 : Sous-programme 1320 : Budget proposé pour 2011

Bureau de liaison auprès de l'Union africaine	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			135,1		135,1	159,0		159,0	23,9	17,7
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)				*195,1*		*195,1*	*219,6*		*219,6*	*24,5*	*12,6*
Personnel temporaire				16,7		16,7	67,2		67,2	50,5	302,4
Total partiel (autre personnel)				*16,7*		*16,7*	*67,2*		*67,2*	*50,5*	302,4
Voyages				15,9		15,9	15,2		15,2	-0,7	-4,4
Représentation				1,0		1,0	1,0		1,0		
Services contractuels				15,6		15,6	15,6		15,6		
Frais généraux de fonctionnement				49,6		49,6	49,6		49,6		
Fournitures et accessoires				5,0		5,0	5,0		5,0		
Matériel, dont mobilier				47,7		47,7	47,7		47,7		
Total partiel (hors matériel)				*134,8*		*134,8*	*134,1*		*134,1*	*-0,7*	*-0,5*
Total				**346,6**		**346,6**	**420,9**		**420,9**	**74,3**	**21,4**
Participation à l'entretien				5,0		5,0	5,5		5,5	-0,4	-8,2

Tableau 16 : Sous-programme 1320 : Effectif proposé pour 2011

Bureau de liaison auprès de l'Union africaine		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1						*1*		1	*1*	*2*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel				*1*						*1*		*1*	*1*	*2*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***						***1***		***1***	***1***	***2***

B. Grand programme II : Bureau du Procureur

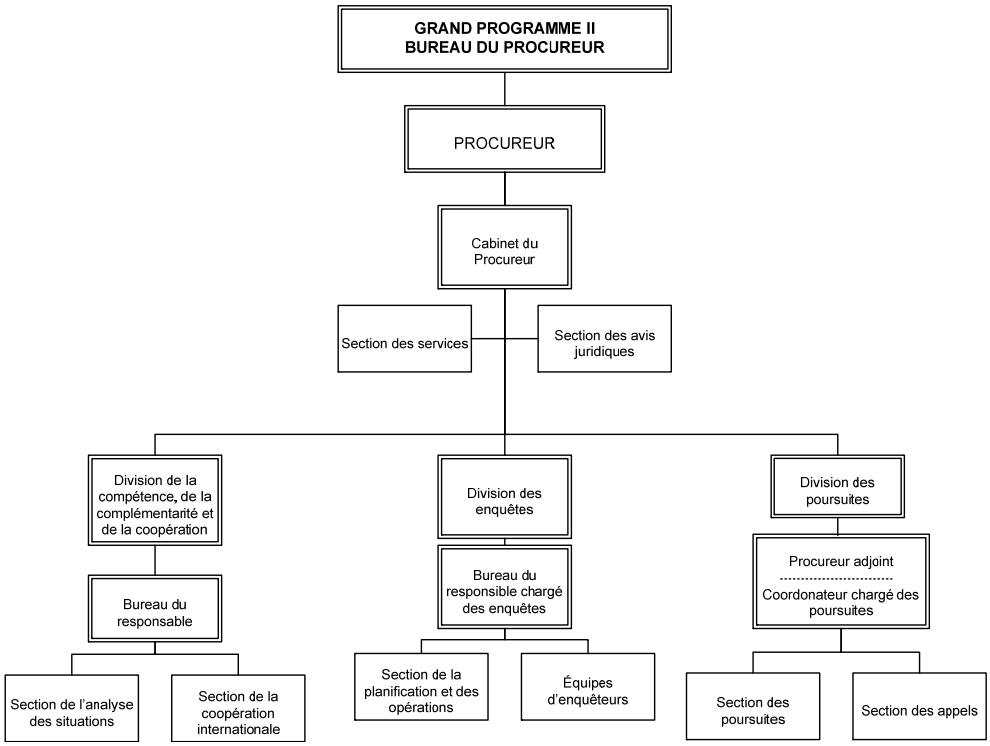

Introduction

126. Le budget 2011 du Bureau du Procureur («Bureau») ne prévoit aucune ressource supplémentaire par rapport à 2010. Le montant total des crédits demandés diminue de 0,2 pour cent par rapport au précédent budget approuvé. Le Bureau va continuer de s'efforcer d'être plus productif encore de manière à faire face aux défis que représentent les nouvelles enquêtes et poursuites, et ce dans l'optique d'accroître le rendement sans avoir à faire appel à des ressources additionnelles.

127. Le projet de budget 2011 pour le Bureau du Procureur fait apparaître une baisse absolue de 50 300 euros par rapport au budget approuvé pour 2010. S'agissant des dépenses effectives pour 2009, l'augmentation globale du budget est de 12 pour cent, alors que le nombre d'affaires en cours ou en suspens a augmenté de 44 pour cent entre 2009 et 2011 (passant de neuf à treize affaires, comme l'indique le tableau ci-après). De plus, toutes les activités additionnelles ou imprévues sont couvertes pour 2009 et 2010 (Abu Garda, Kenya). Le Bureau n'a adressé au Fonds pour imprévus aucune demande de crédits, que ce soit pour la comparution initiale, non prévue, et la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Abu Garda* (Darfour III) en 2009 ou pour l'enquête sur les situations au Kenya en 2010, elle aussi non prévue.

128. Par rapport aux dépenses de 2009, les augmentations afférentes aux postes permanents - le plus gros poste budgétaire du Bureau du Procureur - sont en partie imputables aux ajustements du barème des traitements intervenus l'année précédente, ainsi qu'à la transformation de cinq postes temporaires en postes permanents liés aux situations (démarche compensée par une baisse correspondante des crédits prévus en 2011 pour le personnel temporaire). Par ailleurs, le taux moyen de vacance de postes au Bureau du Procureur pour 2011 sera inférieur au taux pour 2009, d'où un taux de mise en œuvre plus conséquent qu'en 2009.

129. Il a été procédé avec beaucoup de soin à une évaluation des besoins en matière de voyages ; la durée des missions a été écourtée en fonction de l'expérience acquise à ce jour, ce qui a permis non seulement une baisse de 106 300 euros (par rapport au budget approuvé pour 2010) des crédits prévus pour les voyages effectués par le personnel du Bureau du Procureur malgré l'intégration des augmentations générales du coût des voyages, mais encore la possibilité pour le Bureau du Procureur d'accroître le nombre de missions de 25 pour cent, ce qui permet de couvrir toutes les nouvelles enquêtes et affaires qui surviendraient en 2011, ainsi que les besoins additionnels s'agissant de voyages ayant trait à la coopération.

130. Conformément au paragraphe 9 de l'article 42 du Statut de Rome, le Procureur a nommé des conseillers qui sont spécialistes des questions relatives aux violences sexuelles ou d'autres questions spécifiques. Ces nominations n'entraînent aucun coût additionnel puisque les intéressés assurent leurs services à titre gracieux.

131. Le Bureau du Procureur continue de mener ses activités selon trois grands axes. Le premier volet de l'approche coût-efficacité retenue par le Bureau du Procureur est la politique délibérée d'enquêtes et de poursuites ciblées, comme le veut le Statut. Le Bureau protège en effet les droits de quelque 1,8 million de victimes déplacées dans le Nord de l'Ouganda, de près de 3 millions d'entre elles au Darfour, de plus de 2 millions d'entre elles en RDC, de 350 000 victimes déplacées ou menacées de l'être au Kenya, et de plusieurs milliers de victimes de pillages en République centrafricaine, alors qu'il engage des poursuites uniquement contre les personnes ayant la plus lourde responsabilité pour les crimes faisant l'objet d'une enquête. En ciblant ainsi les poursuites (sur les personnes à qui incombe la plus lourde responsabilité), on en renforce l'impact, l'effet dissuasif se faisant sentir ne serait-ce qu'auprès des populations des 111 États Parties - soit quelque 1,76 milliard de personnes – et au-delà. Toute évaluation des coûts se doit de tenir compte de ces considérations.

132. Le deuxième grand axe est la coopération accrue grâce à un réseau de coopération avec les États et les organismes intergouvernementaux et non-gouvernementaux, dans le plein respect du principe de complémentarité. En 2009 et 2010, le Bureau du Procureur a travaillé en étroite concertation avec plusieurs pays de différentes régions, partageant notamment l'information permettant de prêter assistance dans le cadre de l'enquête des crimes commis dans les Kivus.

133. Le troisième axe est le déploiement des ressources en toute souplesse par augmentation ou réduction des enquêtes conjointes, en fonction des besoins. Ce système de rotation et l'utilisation efficace des ressources ont été facilités par une rationalisation accrue du Bureau du Procureur grâce à son manuel opérationnel entré officiellement en vigueur début 2010. Les intéressés peuvent passer d'une équipe à l'autre en fonction des besoins sans connaître le moindre problème d'adaptation.

134. La structure du Bureau du Procureur reste inchangée. Un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer plus encore l'efficacité, sans pour autant avoir à faire appel à de nouvelles ressources. Tout d'abord, le poste de procureur adjoint chargé des enquêtes, vacant depuis plus de trois ans, a été supprimé. L'expérience concrète depuis 2006 confirme en effet que la manière dont le Bureau du Procureur gère actuellement les enquêtes et les procès et la structure actuelle de la Division des enquêtes conviennent tout à fait. En conséquence de quoi, la Division des enquêtes est désormais dirigé par le directeur, et ce de manière permanente.

135. En second lieu, cinq postes de traducteurs temporaires ont été convertis en postes liés aux situations. Lorsque le Bureau du Procureur a commencé ses opérations, on ne savait pas alors combien de temps ces ressources seraient nécessaires. Or, l'expérience a montré que la plupart des fonctions exercées par les traducteurs temporaires s'imposeraient sur une longue durée. La conversion de ces cinq postes, pourvus depuis plus de trois ans et nécessaires pendant encore au moins deux ans, assurera une plus grand stabilité dans ce domaine critique et évitera des pertes d'efficacité imputables au renouvellement du personnel et à la perte de mémoire institutionnelle. Grâce à cette conversion de poste, le budget 2011 pour le personnel temporaire est réduit de 537 500 euros. L'augmentation correspondante du budget affecté aux postes liés aux situations représente une économie

nette de 43 000 euros, puisque les postes permanents (à l'inverse des postes temporaires) sont assortis d'un taux de vacance de postes de 8 pour cent.

136. Dans le projet de budget 2011, il est proposé de reclasser deux postes. Le poste de coordonnateur en matière de poursuites (Programme 2400) de la classe P-5 devient un poste de la classe D-1, ce qui rend compte de l'étoffement des fonctions gestion et surveillance permettant au Procureur adjoint restant de s'acquitter de tâches plus nombreuses pendant les audiences, ainsi que d'autres fonctions de représentation. Le poste de coordonnateur médico-légal, à la Division des enquêtes (Programme 2300), passe de la classe P-4 à la classe P-5.

Tableau 17 : Modifications du budget du Bureau du Procureur et affectation du personnel par situation

Budget en euros (# personnel et # d'affaires)*	*Soutien opérationnel*	*Ouganda*	*RDC*	*Darfour*	*RCA*	*Kenya*
Approuvé en 2006	3 428 100 (29) (total 3 affaires)	3 549 700 (27) (1 affaire)	4 770 900 (28) (1 affaire)	4 055 500 (15) (1 affaire)	Sans objet	Sans objet
Approuvé en 2007	3 788 400 (41) (total 5 affaires)	1 109 500 (4) (1 affaire)	5 851 400 (51) (2 affaires)	4 532 500 (35) (1 affaire)	2 553 800 (21) (1 affaire)	Sans objet
Approuvé en 2008	4 709 100 (51) (total 8 affaires)	1 033 700 (4) (1 affaire)	5 835 200 (48) (3 affaires)	4 417 800 (31) (3 affaires)	3 393 400 (24) (1 affaire)	Sans objet
Approuvé en 2009	5 012 700 (59) (9 affaires)	898 900 (3) (1 affaire)	6 124 300 (53) (4 affaires)	4 590 500 (32) (3 affaires)	4 206 300 (24) (1 affaire)	Sans objet
Approuvé en 2010	5 539 200 (61) (11 affaires)	903 800 (3) (1 affaire)	6 655 400 (54) (5-6 affaires)	4 121 400 (24) (3 affaires)	4 794 700 (1-2 affaires)	Sans objet
Proposé en 2011	6 349 900 (69) (13 affaires)	345 800 (1) (1 affaire)	5 414 800 (43) (5 affaires)	2 201 200 (16) (4 affaires)	2 138 300 (10) (1 affaire)	5 194 600 (36) (2 affaires)

** L'élément concernant le personnel figurant dans ce tableau renvoie aux postes permanents et aux postes liés aux situations, et non au personnel temporaire.*

137. Grâce au modèle de rotation du personnel, les ressources approuvées au titre de la demande de budget complémentaire pour 2009 (dans l'affaire contre Jean-Pierre Bemba), restent inscrites dans le budget 2011 à titre de ressources temporaires pour le procès Bemba. Cette façon de procéder permet d'affecter à l'affaire Lubanga les titulaires de postes permanents travaillant sur la situation au Kenya, sans qu'il y ait à demander des ressources additionnelles.

Tableau 18 : Grand programme II : Budget proposé pour 2011

Bureau du Procureur	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			3 704,2	11 806,4	15 510,6	3 727,4	12 300,9	16 028,3	517,7	3,3
Agents des services généraux				1 000,4	2 947,2	3 947,6	1 000,4	2 947,2	3 947,6		
Total partiel (fonctionnaires)	*4 246,3*	*13 137,4*	*17 383,7*	*4 704,6*	*14 753,6*	*19 458,2*	*4 727,8*	*517,7*	*19 975,9*	*517,7*	*2,7*
Personnel temporaire	259,6	3 614,3	3 873,9	37,0	4 185,7	4 222,7	37,0	-537,5	3 685,2	-537,5	-12,7
Personnel temporaire pour les réunions		6,7	6,7								
Heures supplémentaires	0,5		0,5	15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants		65,0	65,0		105,2	105,2		0.8	106,0	0,8	0,8
Total partiel (autre personnel)	*260,1*	*3 686,0*	*3 946,1*	*52,0*	*4 290,9*	*4 342,9*	*52,0*	*-536,7*	*3 806,2*	*-536,7*	*-12,4*
Voyages	171,4	1 777,4	1 948,8	182,2	2 072,5	2 254,7	241,8	-106,3	2 148,4	-106,3	-4,7
Représentation	7,1		7,1	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels	16,1	85,9	102,0	25,0	252,5	277,5	25,0		277,5		
Formation	13,5	141,4	154,9	23,6	55,8	79,4	23,9		79,4		
Dépenses générales de fonctionnement		263,9	263,9		274,6	274,6		75,0	349,6	75,0	27,3
Fournitures et accessoires	13,8	20,8	34,6	53,0	48,0	101,0	53,0		101,0		
Matériel, dont mobilier		68,1	68,1		30,0	30,0			30,0		
Total partiel (hors personnel)	*221,9*	*2 357,5*	*2 579,4*	*293,8*	*2 733,4*	*3 027,2*	*353,7*	*-31,3*	*2 995,9*	*-31,3*	*-1,0*
Total	**4 728,3**	**19 180,9**	**23 909,2**	**5 050,4**	**21 777,9**	**26 828,3**	**5 133,5**	**-50,3**	**26 778,0**	**-50,3**	**-0,2**
Participation à l'entretien	186,3	498,6	684,9	113,4	764,6	878,0	128,2	38,95	839,0	38,95	4,44

Tableau 19 : Grand programme II : Effectif proposé pour 2011

Bureau du Procureur		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base	1	2		2	5	9	4	7	2	*32*	1	15	*16*	*48*
	Effectif lié aux situations					6	21	40	40	15	*122*		48	*48*	*170*
	Total partiel	*1*	*2*		*2*	*11*	*30*	*44*	*47*	*17*	*154*	*1*	*63*	*64*	*218*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							5			*5*				*5*
	Total partiel							*5*			*5*				*5*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base		-1		1		-1				*-1*				*-1*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel		*-1*		*1*		*-1*				*-1*				*-1*
	Total	***1***	***1***		***3***	***11***	***29***	***49***	***47***	***17***	***158***	***1***	***63***	***64***	***222***

1. Programme 2100 : Procureur

Introduction

138. Le Bureau du Procureur est constitué du Cabinet du Procureur, de la Section des services et de la Section des avis juridiques, qui aident le Procureur à coordonner les activités des autres divisions fonctionnelles et des équipes conjointes ainsi que les services qui leur sont fournis. C'est là que sont évaluées et confirmées les politiques du Bureau. Le Comité exécutif (norme 4.2 du Règlement du Bureau du Procureur) fournit des avis au Procureur sur les aspects stratégiques de toutes les opérations et activités du Bureau ; le Cabinet du Procureur assure le secrétariat dudit Comité.

139. Par l'intermédiaire du Comité exécutif, le Procureur dirige les activités principales visant à atteindre les objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du Bureau du Procureur en matière de poursuites, en employant des ressources minimales et en appliquant le principe d'une obligation redditionnelle maximale.

140. À cet égard, le Cabinet du Procureur assure la coordination des activités internes et inter-organes en veillant à employer des fonctionnaires qualifiés et motivés, à assurer un partage effectif de l'information et à instaurer une culture commune à la Cour.

141. La Section des avis juridiques répond aux demandes d'avis juridiques du Procureur et de toutes les divisions fonctionnelles.

142. La Section des services fournit au Bureau du Procureur, en temps voulu, des services administratifs, linguistiques et techniques de grande qualité, en adoptant une démarche souple pour répondre aux besoins des utilisateurs avec des ressources minimales et en assurant la liaison voulue avec le Greffe pour coordonner des services communs sans interruption.

Objectifs

1. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
2. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règles applicables lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 8).

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1 • Exécution du plan annuel de formation à l'appui de la mise en œuvre intégrale du manuel opérationnel	• Proportion du plan annuel de formation mise en œuvre • Pourcentage des groupes ciblés bénéficiant d'une formation	≥ 95 % 100 % pour les éléments de formation obligatoires ; 60 % pour les éléments de formation facultatifs
Objectif 2 **1.** Mise en œuvre de la totalité des objectifs du Bureau du Procureur en matière d'améliorations linguistiques, administratives, budgétaires et techniques en 2011.	• Proportion des améliorations/innovations effectivement mises en œuvre.	> 90 %

Tableau 20 : Programme 2100 : Budget proposé pour 2011

Procureur	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			2 063,4	425,7	2 489,1	2 063,4	920,2	2 983,6	494,5	19,9
Agents des services généraux				632,0	675,4	1 307,4	632,0	675,4	1 307,4		
Total partiel (fonctionnaires)	*2 427,3*	*909,9*	*3 337,2*	*2 695,4*	*1 101,1*	*3 796,5*	*2 695,4*	*1 595,6*	*4 291,0*	*494,5*	*13,0*
Personnel temporaire	149,4	1 163,1	1 312,5	37,0	1 533,8	1 570,8	37,0	996.1	1 033,4	-537,5	-34,2
Personnel temporaire pour les réunions		6,7	6,7								
Heures supplémentaires	0,5		0,5	15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants		65,0	65,0		105,2	105,2		106,0	106,0	0,8	0,8
Total partiel (autre personnel)	*149,9*	*1 234,8*	*1 384,7*	*52,0*	*1 639,0*	*1 691,0*	*52,0*	*1 102,4*	*1 154,4*	*-536,7*	*-31,7*
Voyages	97,9	302,4	400,3	96,9	402,0	498,9	76,6	467,1	543,7	44,8	9,0
Représentation	7,1		7,1	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels	16,1	54,0	70,1	25,0	192,5	217,5	25,0	192,5	217,5		
Formation	13,5	100,1	113,6	23,6	55,8	79,4	23,9	55,5	79,4		
Frais généraux de fonctionnement		3,6	3,6		10,0	10,0		10,0	10,0		
Fournitures et accessoires	13,8	17,6	31,4	53,0	28,0	81,0	53,0	28,0	81,0		
Matériel, dont mobilier		66,3	66,3		30,0	30,0		30,0	30,0		
Total partiel (hors personnel)	*148,4*	*544,0*	*692,4*	*208,5*	*718,3*	*926,8*	*188,5*	*783,1*	*971,6*	*44,8*	*4,8*
Total	**2 725,6**	**2 688,7**	**5 414,3**	**2 955,9**	**3 458,4**	**6 414,3**	**2 935,9**	**3 481,0**	**6 416,9**	**2,5**	**0,0**
Participation à l'entretien	116,4	46,9	163,3	73,1	70,7	143,8	79,1	85,3	164,4	-20,6	-14,3

Tableau 21 : Programme 2100 : Effectif proposé pour 2011

Procureur		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base	1				2	5	3	6	2	*19*	1	9	*10*	*29*
	Effectif lié aux situations							1	1	3	*5*		11	*11*	*16*
	Total partiel	*1*				*2*	*5*	*4*	*7*	*5*	*24*	*1*	*20*	*21*	*45*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							*5*			*5*				*5*
	Total partiel							*5*			*5*				*5*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total	***1***				***2***	***5***	***9***	***7***	***5***	***29***	***1***	***20***	***21***	***50***

(a) Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques

Ressources en personnel

143. Aucun poste nouveau n'est demandé au titre de ce sous-programme.

Personnel temporaire

144. La demande porte de nouveau sur une assistance temporaire d'une durée de cinq mois, fournie par du personnel recruté au niveau de la classe P-2, à l'appui des projets spéciaux ou pour faire face aux périodes de pointe prévues en fonction de la capacité du Bureau à fournir des avis juridiques.

Heures supplémentaires

145. Des crédits de 15 000 euros sont de nouveau demandés au titre des heures supplémentaires assurées par le personnel agent des services généraux.

Consultants

146. En 2011, le Bureau du Procureur continuera de recruter des consultants et des témoins experts sur les questions se rapportant aux situations, pour les besoins des enquêtes et des procès. Les crédits demandés à cet effet s'élèvent à 106 000 euros. Ce montant représente l'équivalent d'une aide de huit mois et demi par des consultants recrutés au niveau de la classe P-5, mais le niveau effectif des consultants sera déterminé sur la base du travail requis et du niveau d'expérience des personnes concernées. Le budget en question demeure sous le contrôle direct et immédiat du Cabinet du Procureur.

147. Conformément au paragraphe 9 de l'article 42 du Statut de Rome, le Procureur a nommé des conseillers spécialistes des questions relatives aux violences sexuelles et d'autres questions spécifiques. Ces consultants assurent leurs services à titre gracieux ; leur nomination n'entraîne donc aucun coût additionnel au titre de ce poste budgétaire.

Ressources hors personnel

Voyages

148. Afin de mobiliser, aux plus hauts niveaux, un soutien et une coopération matérielle aux fins des enquêtes conduites par le Bureau du Procureur en vue de l'arrestation des individus recherchés par la Cour, et afin de contribuer à étendre le plus possible la portée effective du Statut de Rome, le Procureur doit entreprendre des missions. Les crédits du Bureau du Procureur ont toujours tenu compte des projets de déplacement du Procureur, de conseillers juridiques et de fonctionnaires chargés des ressources humaines et de l'information du public, ainsi que des principales parties prenantes invitées à rencontrer le Procureur, particulièrement celles qui sont dans l'impossibilité de financer de tels déplacements.

149. Il y a pour 2011 une double réduction : une réduction du nombre de missions (51 par rapport à 57 en 2010) et une réduction de 30 pour cent du nombre de jours de mission par rapport à 2010. Cette mesure a permis de compenser toutes les augmentations imputables à l'inflation, mais aussi une diminution nette de 10 400 euros du budget affecté aux voyages par rapport à 2010.

Services contractuels

150. Des crédits de 25 000 euros, correspondant au montant approuvé l'année précédente, sont demandés pour financer les frais de missions conjointes et indépendantes de sensibilisation du public dans les pays où se déroulent les opérations. Les coûts types encourus sont relatifs aux messages radio, à la location d'installations appropriées pour les conférences de presse et à la production et à la distribution de matériel dans les pays où les opérations ont lieu.

Formation

151. Le budget afférent à la formation demeure sous le contrôle direct et immédiat du Cabinet du Procureur. Des crédits de 79 400 euros sont demandés pour poursuivre le perfectionnement professionnel de l'ensemble des fonctionnaires du Bureau. Plus spécifiquement, une formation opérationnelle dans les domaines des enquêtes, de l'analyse, de la Défense, ainsi qu'en matière de sécurité sur le terrain et de protection des témoins sera organisée dans le contexte de la mise en œuvre du manuel opérationnel.

Tableau 22 : Sous-programme 2110 : Budget proposé pour 2011

Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			997,2		997,2	997,2		997,2		
Agents des services généraux				325,0		325,0	325,0		325,0		
Total partiel (fonctionnaires)	*1 152,6*		*1 152,6*	*1 322,2*		*1 322,2*	*1 322,2*		*1 322,2*		
Personnel temporaire	149,4	20,1	169,5	37,0		37,0	37,0		37,0		
Heures supplémentaires	0.5		0,5	15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants		65,0	65,0		105,2	105,2		106,0	106,0	0,8	0,8
Total partiel (autre personnel)	*149,9*	*85,1*	*235,0*	*52,0*	*105,2*	*157,2*	*52,0*	*106,0*	*158,0*	*0,8*	*0,5*
Voyages	84,5	56,3	140,8	83,0	82,3	165,3	58,0	96,9	154,9	-10,4	-6,3
Représentation	7,1		7,1	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels	0,3		0,3		25,0	25,0		25,0	25,0		
Formation	13,5	80,1	93,6	23,6	55,8	79,4	23,9	55,5	79,4		
Total partiel (hors personnel)	*105,4*	*136,4*	*241,8*	*116,6*	*163,1*	*279,7*	*91,9*	*177,4*	*269,3*	*-10,4*	*-3,7*
Total	**1 407,9**	**221,5**	**1 629,4**	**1 490,8**	**268,3**	**1 759,1**	**1 466,1**	**283,3**	**1 749,5**	**-9,8**	**-0,6**
Participation à l'entretien	58,2		58,2	35,3		35.3	38,2		38,2	-2,9	-8,2

Tableau 23 : Sous-programme 2110 : Effectif proposé pour 2011

Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base Effectif lié aux situations	1				1	1	1	4	1	*9*	1	4	*5*	*14*
	Total partiel	*1*				*1*	*1*	*1*	*4*	*1*	*9*	*1*	*4*	*5*	*14*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation / Reclassement de postes	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total	***1***				***1***	***1***	***1***	***4***	***1***	***9***	***1***	***4***	***5***	***14***

(b) Sous-programme 2120 : Section des services

Ressources en personnel

152. La conversion de cinq postes temporaires est demandée pour 2011. Comme il est indiqué dans l'introduction au présent grand programme, cinq postes temporaires de traducteur sont convertis en postes permanents liés aux situations. Une évaluation complète des ressources affectées à la traduction au sein du Bureau du Procureur a permis de conclure qu'un certain nombre de postes continuait à être nécessaires, année après année, les personnes recrutées à ces postes étant déjà en poste depuis plus de trois ans. La nécessité continue de ces postes dans le contexte des affaires en cours appelle la parité par rapport aux autres postes liés aux situations qui existent au sein de la Cour. Le fait qu'un taux de vacance de postes de 8 pour cent s'applique à ces postes liés aux situations entraîne une réduction nette des dépenses de personnel pour le présent sous-programme (les coûts afférents au personnel temporaire pour les mêmes postes est de 43 000 euros de plus que pour les postes liés aux situations : 537 500 euros par rapport à 494 500 euros).

153. Au cas où cette conversion n'était pas approuvée, il faudrait revenir au personnel temporaire.

Personnel temporaire

154. Indépendamment des conversions demandées plus haut, l'Unité des services linguistiques continue d'avoir besoin de crédits au titre du personnel temporaire (moins les 5 postes EPT convertis dont il est question plus haut), comme les années précédentes. Le recrutement de personnel temporaire s'impose pour faire face à la charge de travail qu'engendrent le volume de traductions et l'interprétation sur le terrain à l'appui des missions d'enquête.

155. Les besoins en matière de personnel restent inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir 15 ETP pour l'ensemble des services de traduction, de révision et d'interprétation à l'appui du mandat du Bureau du Procureur. Dans le cadre de cette demande, 8 ETP sont assurés par les postes permanents (liés aux situations) (dont les cinq postes dont la conversion est demandée) ; les 7 ETP restants étant assurés par le recrutement flexible de personnel temporaire au mois.

156. L'Unité des services linguistiques continue de vouloir compenser la pénurie de moyens, représentant 2,65 EPT (2 041 pages, ou 770 pages par ETP), grâce aux gains d'efficacité et à l'externalisation, lorsque les considérations relatives à la confidentialité le permettent.

Tableau 24 : Répartition fonctionnelle des traducteurs (postes temporaires et postes permanents) et capacité de traduction en découlant, compte tenu de la charge de travail prévue en 2011

Langues	Équivalent temps plein (ETP)									Total ETP	Capacité/ Demande Traduction		
	Traduction	Autres services linguistiques											
	Traduction	Gestion traduction et interprétation sur le terrain	Interprétation sur le terrain. Tests, formation et soutien	Interprétation en mission	Interprétation par téléphone	Scannage de documents	Soutien à la transcription (contrôle de qualité)	Traduction à vue	Révision et relecture (traductions externalisées)		Charge de travail prévue en 2011 (pages) par rapport aux chiffres de 2010	Capacité des ressources en 2011 (pages)	Excédent/ Déficit (pages)
Anglais - Français	3,0		0,1	0,1					0,8	**4**	3 199	2 310	-889
Français - Anglais	1,9	0,8		0,5					0,8	**4**	1 928	1 463	-465
Anglais - Arabe	0,2			0,4	0,3				0,1	**1**	1 159	154	-1 005
Arabe - Anglais	0,3			0,2						**0,5**	70	231	161
Kinyarwanda/Swahili/ Lingala - Français	1,4		0,2	0,8	0,3		0,2		0,1	**3**	1 005	1 078	73
Swahili - Anglais	0,1	0,1	0,1	0,5		0,1		0,1		**1**	25	77	52
Sango				0,4	0,2	0,2		0,2		**1**	-	-	-
Acholi	0,4			0,1						**0,5**	276	308	32
Total ETP	**7,3**	**0,9**	**0,4**	**3**	**0,8**	**0,3**	**0,2**	**0,3**	**1,8**	**15**	**7 662**	**5 621**	**-2 041**

Voyages

157. Le budget des voyages prévoit des missions dans le cadre d'enquêtes, uniquement pour le personnel technique et les interprètes sur le terrain (locaux et internationaux), ainsi que pour les missions de recrutement d'interprètes sur le terrain. Vu qu'il s'agit de missions d'appui, la Section a repris à son compte la démarche plus économique adoptée par les équipes d'enquêteurs, consistant à effectuer des missions plus courtes mais mieux ciblées. À ce titre, 45 missions de plus sont prévues ; pour compenser, le nombre de jours de mission est réduit de 102 jours (soit une réduction de 13 pour cent par rapport à 2010). Les coûts afférents aux voyages diminuent ainsi de 55 200 euros par rapport au budget 2010, une fois tenu compte de la hausse du coût des vols aériens et de l'indemnité journalière de subsistance.

158. Le budget de base en matière de voyages prévoit des missions de routine en Europe pour du personnel technique, linguistique et administratif participant à des conférences professionnelles et des missions pour les besoins de la présentation du budget (trois réunions).

Services contractuels

159. Les principales dépenses, en ce qui concerne la gestion en 2011 des projets du Bureau du Procureur en matière de technologie de l'information, ont trait à l'optimisation des processus afin d'obtenir des gains de productivité : adaptation du logiciel SharePoint 2007 et mise à jour de sites internes (35 00 euros) ; outils pour la révision d'informations recueillies électroniquement et ayant une pertinence potentielle (50 000 euros) ; services contractuels pour la mise à jour du système pour les logiciels de gestion de contacts ayant trait aux situations (55 000 euros).

160. Des crédits sont demandés aux fins de l'externalisation de la traduction, pour renforcer la capacité interne du service de traduction du Bureau du Procureur pendant les périodes de pointe où la charge de travail portant sur des situations est soumise à des délais rigoureux ainsi qu'à l'occasion de la réception de communications dans des langues autres que les langues de travail de la Cour. La somme demandée reste de 40 000 euros.

Frais généraux de fonctionnement

161. Les crédits demandés s'élèvent toujours à 10 000 euros pour faire face en partie aux coûts des projets évoqués ci-dessus.

Fournitures et accessoires/Matériel

162. Comme l'année précédente, la somme de 35 000 euros est demandée pour le renouvellement des abonnements à des bases de données et à des revues professionnelles spécifiques au Bureau du Procureur et pour l'achat d'ouvrages de référence nécessaires aux activités essentielles du Bureau du Procureur.

163. Une somme de 20 000 euros est demandée pour les licences de mise à jour de logiciels de gestion de contacts ayant trait aux situations et de logiciels de gestion des demandes d'aide. Une somme renouvelable de 10 000 euros est demandée pour l'entretien, le renouvellement et l'amélioration de matériel qui sert aux missions spécifiques du Bureau du Procureur (appui audio-visuel aux enquêtes).

Tableau 25 : Sous-programme 2120 : Budget proposé pour 2011

Section des services	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			1 066,2	425,7	1 491,9	1 066,2	920,2	1 986,4	494,5	33,1
Agents des services généraux				307,0	675,4	982,4	307,0	675,4	982,4		
Total partiel (fonctionnaires)	*1 274,7*	*909,9*	*2 184,6*	*1 373,2*	*1 101,1*	*2 474,3*	*1 373,2*	*1 595,6*	*2 968,8*	*494,5*	*20,0*
Personnel temporaire		1 143,0	1 143,0		1 533,8	1 533,8		996,4	996,4	-537,5	-35,0
Personnel temporaire pour les réunions		6,7	6,7								
Total partiel (autre personnel)		*1 149,7*	*1 149,7*		*1 533,8*	*1 533,8*		*996,4*	*996,4*	*-537,5*	*-35,0*
Voyages	13,4	246,1	259,5	13,9	319,7	333,6	18,6	370,2	388,8	55,2	16,5
Services contractuels	15,8	54,0	69,8	25,0	167,5	192,5	25,0	167,5	192,5		
Formation		20,0	20,0								
Frais généraux de fonctionnement		3,6	3,6		10,0	10,0		10,0	10,0		
Fournitures et accessoires	13,8	17,6	31,4	53,0	28,0	81,0	53,0	28,0	81,0		
Matériel, dont mobilier		66,3	66,3		30,0	30,0		30,0	30,0		
Total partiel (hors personnel)	*43,0*	*407,6*	*450,6*	*91,9*	*555,2*	*647,1*	*96,6*	*605,7*	*702,3*	*55,2*	*8,5*
Total	**1 317,7**	**2 467,2**	**3 784,9**	**1 465,1**	**3 190,1**	**4 655,2**	**1 469,8**	**3 197,7**	**4 677,5**	**12,3**	**0,3**
Participation à l'entretien	58,2	46,9	105,1	37,8	70,7	108,5	40,9	85,3	126,2	-17,7	-16,3

Tableau 26 : Sous-programme 2120 : Effectif proposé pour 2011

Section des services		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	4	2	2	1	*10*		5	*5*	*15*
	Effectif lié aux situations							1	1	3	*5*		11	*11*	*16*
	Total partiel					*1*	*4*	*3*	*3*	*4*	*15*		*16*	*16*	*31*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							5			*5*				*5*
	Total partiel							*5*			*5*				*5*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***4***	***8***	***3***	***4***	***20***		***16***	***16***	***36***

2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

Introduction

164. La Division contribue principalement à la mise en place du puissant et important réseau d'appui et de coopération avec les États, les organisations internationales et les autres partenaires, qui doit exister pour que le Bureau s'acquitte avec efficacité de son mandat judiciaire, et conduit les activités du Bureau du Procureur pour ce qui concerne les questions de compétence, de recevabilité, d'intérêt des victimes et de coopération. Elle canalise et coordonne toutes les demandes d'assistance, négocie les accords de coopération nécessaires, met en place des réseaux de partage de l'information et déploie des efforts pour mobiliser un soutien en vue des arrestations. Elle coordonne toutes les questions liées aux relations extérieures et procède à l'examen préliminaire des communications sur les crimes relevant de la compétence de la Cour.

165. Au sein de la Division, pour permettre la tenue de procès impartiaux, efficaces et rapides, la Section de l'analyse des situations dispense des avis sur des questions complexes de fait et de droit relatives à la complémentarité, à la compétence et à l'évaluation des intérêts de la justice, particulièrement des intérêts des victimes.

Objectifs

1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes relatives à des affaires, dans le cadre de situations existantes ou de situations nouvelles, et conduire au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (objectif stratégique 1).
2. Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines (objectif stratégique 5).
3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour, grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 6).

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Remise au Comité exécutif de rapports analytiques périodiques sur les communications reçues et sur les questions de compétence, de recevabilité ou touchant aux intérêts de la justice concernant des situations faisant l'objet d'un examen préliminaire ou d'une d'enquête.	• Pourcentage effectif des rapports communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif.	100 %
• Conformité aux procédures et réponse en temps opportun aux demandes d'assistance.	• Proportion de demandes traitées en temps voulu et conformément aux procédures matérielles et formelles : taux de conformité	> 95 %
• Élargissement de la gamme des pourvoyeurs d'information et d'autres formes d'appui, dont notamment la coopération en matière d'enquête ou de procès, et conclusion d'accords/d'arrangements suivant les besoins.	• Proportion des accords de coopération et des arrangements d'appui et de coopération conclus suivant les besoins.	100 %
Objectif 2		
• Progrès suffisants dans la mise en œuvre des stratégies de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation.	• Mise en œuvre effective comparée à la mise en œuvre prévue.	100 %
Objectif 3		
• Réalisation des objectifs annuels fixés dans les stratégies en matière de coopération et de relations extérieures mettant directement en jeu le Bureau du Procureur.	• Taux effectif de réalisation des objectifs annuels.	100 %

Ressources en personnel

Personnel temporaire

166. La Division conservera les ressources en personnel temporaire qui lui ont été allouées en 2010, à savoir dix mois pour un conseiller/analyste chargé de la coopération de la classe P-2, dont le concours s'avère toujours nécessaire.

Ressources hors personnel

Voyages

167. Il a été établi en 2010 que des missions plus fréquentes mais plus courtes étaient nécessaires pour répondre aux objectifs en matière d'analyse préliminaire et de coopération. Les crédits demandés au titre des voyages pour 2011 prévoient donc une réduction du nombre de journées de mission (réduction de 151 jours, ou 25 pour cent), mais permettent 16 missions supplémentaires sans augmentation significative de ce poste budgétaire par rapport à 2010. La légère augmentation, de 16 700 euros, qui tient compte de l'augmentation du prix des billets d'avion à destination des zones d'opération, est compensée par une réduction du budget des voyages d'autres sous-programmes au sein du Bureau du Procureur.

168. Des missions liées aux situations sont demandées pour assurer une coopération dans toutes les situations et pour poursuivre l'analyse des situations faisant l'objet d'une enquête. Douze missions de moins sont prévues, soit 99 missions pour les analystes de situations et les conseillers en matière de coopération se rendant sur place avant les missions d'enquête ou à l'appui de celles-ci.

169. Le budget de base comprend des missions menées par la Section de l'analyse des situations pour les besoins d'analyse préliminaire dans huit situations au plus. Il prévoit de plus des voyages pour permettre au Directeur de la Division, accompagné du Procureur ou agissant en son nom, d'assister à des réunions de haut niveau dans le but de s'assurer, d'une manière générale, la coopération nécessaire des États et des organisations internationales, ainsi que le déplacement de conseillers en matière de coopération. Le budget de base prévoit désormais en moyenne 4,5 missions par mois, par rapport à 2,5 en 2010, sans pour autant entraîner une forte augmentation des ressources.

Tableau 27 : Programme 2200 : Budget proposé pour 2011

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			729,2	902,4	1 631,6	729,2	902,4	1 631,6		
Agents des services généraux				122,8		122,8	122,8		122,8		
Total partiel (fonctionnaires)	*788,4*	*783,0*	*1 571,4*	*852,0*	*902,4*	*1 754,4*	*852,0*	*902,4*	*1 754,4*		
Personnel temporaire		143,0	143,0		70,3	70,3		70,3	70,3		
Total partiel (autre personnel)		*143,0*	*143,0*		*70,3*	*70,3*		70,3	70,3		
Voyages	39,6	348,3	387,9	50,7	338,8	389,5	134,6	271,6	406,2	16,7	4,3
Total partiel (hors personnel)	*39,6*	*348,3*	*387,9*	*50,7*	*338,8*	*389,5*	*134,6*	*271,6*	*406,2*	*16,7*	*4,3*
Total	**828,0**	**1 274,3**	**2 102,3**	**902,7**	**1 311,5**	**2 214,2**	**986,6**	**1 244,3**	**2 230,9**	**16,7**	**0,8**
Participation à l'entretien	31,0	26,4	57,4	20,2	39,8	59,9	21,8	36,6	58,4	1,6	2,6

Tableau 28 : Programme 2200 : Effectif proposé pour 2011

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1	1	2	1	1		*6*		2	*2*	*8*
	Effectif lié aux situations						3	3	3		*9*				*9*
	Total partiel				*1*	*1*	*5*	*4*	*4*		*15*		*2*	*2*	*17*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***	***1***	***5***	***4***	***4***		***15***		***2***	***2***	***17***

3. Programme 2300 : Division des enquêtes

Introduction

170. La Division joue un grand rôle dans la qualité de la justice en aidant le Bureau du Procureur à conduire des enquêtes impartiales et rapides conformément au Statut de Rome. Elle est responsable, pour chaque affaire, de l'établissement des plans de sécurité et des politiques en matière de protection qui s'imposent pour veiller à la sécurité et au bien-être des victimes, des témoins, du personnel du Bureau, et des personnes éventuellement en danger du fait de leurs relations avec la Cour, le tout dans le respect des meilleures pratiques et, le cas échéant, en concertation et en coordination avec le Greffe sur les questions ayant trait à la protection et à l'appui. La Division assure des services d'expert et un appui en matière d'enquête et aide à préparer et à coordonner le déploiement du personnel du Bureau du Procureur sur le terrain.

171. La Division procède par ailleurs à l'analyse factuelle de la criminalité dans le contexte d'une information ou d'éléments de preuve, à l'appui d'analyses, de bilans, d'enquêtes et de poursuites préliminaires.

Objectifs

1. Conduire jusqu'à cinq nouvelles enquêtes sur des affaires, dans le cadre de situations existantes ou de situations nouvelles, et garder ouvertes sept enquêtes en suspens (y compris l'appui à trois procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire) (objectif stratégique 1).
2. Maintenir et perfectionner davantage le système en place qui permet de traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Objectifs en matière de collecte de l'information et d'analyse définis dans le plan conjoint des équipes d'enquêteurs atteints pour les cinq enquêtes et analyses préliminaires.	• Comparaison de la collecte de données prévue avec la collecte effective de données.	Écart 0% en supposant qu'aucun événement imprévu ne se produise
	• Enquêtes de satisfaction semestrielles faisant état de produits analytiques (équipe conjointe, équipe affectée au procès, Comité exécutif).	> 90% de résultats satisfaisants
• Mise en œuvre de la stratégie concernant les victimes dans le cadre des enquêtes .	• Niveau d'application de la stratégie conforme aux prévisions .	Écart 0% en supposant qu'aucun événement imprévu ne se produise
Objectif 2		
• Aucun incident en matière de sécurité affectant des témoins ou le personnel qui soit la conséquence d'une exposition regrettable à un danger ou d'une carence de la part du Bureau du Procureur.	• Nombre d'incidents en matière de sécurité affectant des témoins ou le personnel qui soient la conséquence d'une exposition regrettable à un danger ou d'une carence de la part du Bureau du Procureur.	zéro

Tableau 29 : Programme 2300 : Budget proposé pour 2011

Division des enquêtes	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			285,9	7 515,4	7 801,3	285,9	7 515,4	7 801,3		
Agents des services généraux				122,8	1 842,0	1 964,8	122,8	1 842,0	1 964,8		
Total partiel (fonctionnaires)	*427,7*	*8 285,8*	*8 713,5*	*408,7*	*9 357,4*	*9 766,1*	*408,7*	*9 357,4*	*9 766,1*		
Personnel temporaire		1 321,7	1 321,7		1 822,7	1 822,7		1 822,7	1 822,7		
Total partiel (autre personnel)		*1 321,7*	*1 321,7*		*1 822,7*	*1 822,7*		*1 822,7*	*1 822,7*		
Voyages	0,9	953,1	954,0	1,3	1 151,0	1 152,3		991,6	991,6	-160,7	-13,9
Services contractuels		31,9	31,9		60,0	60,0		60,0	60,0		
Formation		41,3	41,3								
Frais généraux de fonctionnement		260,3	260,3		264,6	264,6		339,6	339,6	75,0	28,3
Fournitures et accessoires		3,2	3,2		20,0	20,0		20,0	20,0		
Matériel, dont mobilier		1,8	1,8								
Total partiel (hors personnel)	*0,9*	*1 291,6*	*1 292,5*	*1,3*	*1 495,6*	*1 496,9*		*1 411,2*	*1 411,2*	*-85,7*	*-5,7*
Total	**428,6**	**10 899,1**	**11 327,7**	**410,0**	**12 675,7**	**13 085,7**	**408,7**	**12 591,3**	**13 000,0**	**-85,8**	**-0,7**
Participation à l'entretien	19,4	319,7	339,1	5,0	495,0	500,0	10,9	442,7	453,6	46,4	9,3

Tableau 30 : Programme 2300 : Effectif proposé pour 2011

Division des enquêtes		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base		1		1	-1	2				*3*		2	*2*	*5*
	Effectif lié aux situations					3	10	30	30	6	*79*		30	*30*	*109*
	Total partiel		*1*		*1*	*2*	*12*	*30*	*30*	*6*	*82*		*32*	*32*	*114*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base		-1			1	-1				*-1*				*-1*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel		*-1*			*1*	*-1*				*-1*				*-1*
	Total				***1***	***3***	***11***	***30***	***30***	***6***	***81***		***32***	***32***	***113***

(a) Sous-programme 2310 : Équipes d'enquêteurs

Ressources en personnel

172. Aucun poste nouveau n'est demandé au titre de ce sous-programme. Il est répondu aux besoins de ressources pour de nouvelles situations par la rotation des enquêteurs libérés lorsqu'une affaire passe au stade du procès ; par exemple, les membres de l'équipe d'enquêteurs affectés à la RCA ont été répartis entre les enquêtes au Kenya et les nouvelles enquêtes en RDC.

173. Ce sous-programme connaît une augmentation des dépenses de personnel, que vient compenser une réduction au titre du sous-programme 2320 du fait de la réaffectation de quatre postes au sein de la Division. Le budget du Programme 2300 n'en est pas affecté.

174. En ce qui concerne les trois postes d'enquêteur financier, le transfert opéré entre les sous-programmes 2320 et 2310 sont de nature plus technique, et témoignent de la nouvelle structure hiérarchique au sein de l'Unité chargée des enquêtes financières, les intéressés étant responsables devant le coordonnateur chargé des enquêtes.

175. L'échange d'un poste (de fonctionnaire médico-légal) entre les équipes d'enquêteurs et la Section de la planification et des opérations (2320) apporte un appui renforcé à l'Unité d'intervention scientifique.

176. Un reclassement de poste est en cours : celui du coordonnateur médico-légal qui, de la classe P-4, passe à la classe P-5.

177. En réalité, le poste de coordonnateur médico-légal avait fait l'objet d'un reclassement à la classe P-5 en 2006. Le classement de ce poste a été décidé en fonction de l'analyse de toutes les tâches que le titulaire serait amené à effectuer. Étant donné que les activités médico-légales étaient peu importantes à l'époque, il avait été décidé de reporter le reclassement jusqu'à ce que l'exercice de toutes les fonctions soit requis en permanence.

178. Ce stade est désormais atteint, puisque toutes les fonctions médico-légales sont en effet pratiquées, dont les exhumations *in situ*, l'analyse médico-légale de l'ADN et des rayons X pour déterminer l'âge et l'identité, l'examen médico-légal du matériel informatique saisi, la reconstruction et la photographie aériennes à vocation judiciaire. Dans la quasi-totalité des cas, les éléments de preuve ainsi obtenus deviennent pièces à conviction.

Personnel temporaire

179. Le sous-programme continue d'avoir besoin de crédits destinés au personnel temporaire pour l'équivalent de cinq mois de travail d'un enquêteur de la classe P-3 et de quatre mois de travail d'un enquêteur adjoint de 1re classe de niveau P-2 pour remplacer le personnel chargé des enquêtes apportant leur appui aux procès en cours. De plus, des crédits sont demandés pour continuer le Groupe d'échange d'informations sur les crimes de guerre.

Ressources hors personnel

Voyages

180. Dans le droit fil des efforts déployés par le Bureau du Procureur pour faire des économies au titre des voyages, les crédits demandés en 2011 représentent une réduction de 216 500 euros du budget affecté aux voyages par rapport à 2010. Le nombre total de missions progresse pour tenir compte des nouvelles enquêtes, mais la durée des missions baisse de près de 50 pour cent, passant de 2 335 jours de mission à 1 210.

181. Des crédits sont prévus pour toutes les fonctions ayant trait aux missions d'enquête et de collecte d'éléments de preuve dans le cadre des enquêtes et procès en cours ainsi que pour l'administration des témoins et des éléments de preuve dans les affaires qui restent en suspens (mandats d'arrêt en souffrance), sauvegardant ainsi les investissements déjà faits

dans ces affaires ainsi que leur intégrité dans l'éventualité d'une arrestation et d'une remise ultérieures de personnes.

Frais généraux de fonctionnement

182. Ce poste budgétaire a trait uniquement aux frais encourus automatiquement par les témoins qui prennent part à des entretiens et aux coûts liés à l'obligation de vigilance du Bureau du Procureur à l'égard des témoins qui prêtent leur concours aux affaires. Étant donné la multiplication des enquêtes en cours et le nombre d'affaires qui restent en suspens, le montant demandé passe de 75 000 euros en 2010 à 339 400 en 2011, conformément aux prévisions pour les opérations relatives aux témoins et aux missions sur le terrain pour 2011. Cette augmentation est entièrement compensée par les diminutions au titre du budget des voyages pour ce sous-programme.

Fournitures et accessoires

183. Comme en 2010, un montant de 20 000 euros est demandé pour la reconstitution et le remplacement des équipements de terrain ainsi que pour acheter du matériel de communication destiné à l'administration des témoins dans le cadre des cinq situations.

Tableau 31 : Sous-programme 2310 : Budget proposé pour 2011

Équipes d'enquêteurs	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**				4 234,7	4 234,7		4 436,6	4 436,6	201,9	4,8
Agents des services généraux					368,4	368,4		368,4	368,4		
Total partiel (fonctionnaires)		*4 022,7*	*4 022,7*		*4 603,1*	*4 603,1*		*4 805,0*	*4 805,0*	*201,9*	*4,4*
Personnel temporaire		69,6	69,6		170,6	170,6		170,6	170,6		
Total partiel (autre personnel)		*69,6*	*69,6*		*170,6*	*170,6*		*170,6*	*170,6*		
Voyages		651,2	651,2		861,6	861,6		645,2	645,2	-216,4	-25,1
Frais généraux de fonctionnement		260,3	260,3		264,6	264,6		339,6	339,6	75,0	28,3
Fournitures et accessoires		3,2	3,2		20,0	20,0		20,0	20,0		
Matériel, dont mobilier		1,8	1,8								
Total partiel (hors personnel)		*916,5*	*916,5*		*1 146,2*	*1 146,2*		*1 004,8*	*1 004,8*	*-141,4*	*-12,3*
Total		**5 008,8**	**5 008,8**		**5 919,9**	**5 919,9**		**5 980,4**	**5 980,4**	**-60,4**	**-1,0**
Participation à l'entretien	3.9	137,8	141,7	2.5	221,0	223,5					

Tableau 32 : Sous-programme 2310 : Effectif proposé pour 2011

Equipes d'enquêteurs		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base		1								*1*				*1*
	Effectif lié aux situations					1	7	18	12	6	*44*		6	*6*	*50*
	Total partiel		*1*			*1*	*7*	*18*	*12*	*6*	*45*		*6*	*6*	*51*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base		-1								*-1*				*-1*
	Effectif lié aux situations						1		1		*2*				*2*
	Total partiel		*-1*				*1*		*1*		*1*				*1*
	Total					***1***	***8***	***18***	***13***	***6***	***46***		***6***	***6***	***52***

(b) Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations

Ressources en personnel

184. Aucun poste nouveau n'est demandé pour 2011, le niveau des effectifs demeurant celui qui a été approuvé pour 2010.

185. Comme indiqué aux paragraphes 177 à 179 ci-dessus, une légère réduction des dépenses de personnel est prévue, du fait de la réaffectation des trois postes du sous-programme 2320 au sous-programme 2310 et, par voie de réciprocité, d'un échange de poste avec le sous-programme 2320. Il y a donc réduction nette de deux postes au sein de ce sous-programme.

Personnel temporaire

186. Les besoins en personnel temporaire restent identiques à ceux prévus dans le budget de l'année précédente, à savoir 21 ETP pour la transcription dans les langues de travail et les autres langues ainsi que pour le traitement des métadonnées et l'examen des documents dans le cadre des situations faisant l'objet d'enquêtes. En outre, des crédits sont de nouveau demandés pour l'équivalent de deux mois de personnel temporaire recruté à la classe P-2 pour des experts psychosociaux chargés de faire un bilan préalable aux entretiens et d'apporter, lors des entretiens sur le terrain, un soutien aux enfants et aux témoins traumatisés.

187. Comme l'année précédente, des crédits sont demandés pour l'équivalent de cinq mois de travail d'un analyste adjoint de 1re classe de niveau P-2, en vue de renforcer la capacité des équipes d'enquêteurs du fait de l'affectation d'analystes à l'appui des procès.

Ressources hors personnel

Voyages

188. Il est prévu une légère augmentation, de 55 600 euros, du budget des voyages de la Section de la planification et des opérations, s'expliquant par la nécessité d'effectuer des missions plus nombreuses aux fins ci-après, et par le peu de possibilités d'en réduire la durée :

(a) Missions d'analyse avancée et d'analyse de situations en cours à l'appui des enquêtes ;

(b) Missions de l'expert-adjoint en victimes et/ou l'expert en psychologie inscrit sur les listes de la Cour chargé de procéder à un bilan préalable aux entretiens et/ou d'aider dans le cadre des entretiens que les enquêteurs mènent avec des victimes ou des témoins fortement traumatisés ;

(c) Missions de l'Unité d'appui opérationnel afin de mettre au point les évaluations des risques, d'assurer la conformité et l'efficacité opérationnelle du système en place, de veiller à la sécurité du personnel de terrain et de faire face aux situations d'urgence ;

(d) Missions de fonctionnaires sur le terrain appuyant les enquête et effectuant des tâches d'administration des témoins pour l'ensemble des affaires en cours ou en suspens ;

(e) Missions d'enquête médico-légales à l'appui de situations se trouvant au stade de l'enquête ou du procès.

189. L'augmentation du budget des voyages de ce sous-programme est compensée par une baisse du budget des voyages du sous-programme 2310, le tout représentant, après prise en compte de l'inflation, une réduction de 160 800 euros du budget des voyages de la Division des enquêtes.

Services contractuels

190. Comme dans le budget de 2010, des crédits de 60 000 euros sont demandés pour l'externalisation de la transcription des langues de travail et des autres langues en période de pointe, à l'appui des préparatifs en vue des procès, de la collecte d'éléments de preuve et des analyses.

Tableau 33 : Sous-programme 2320 : Budget proposé pour 2011

Section de planification et des opérations	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			285,9	3 280,7	3 566,6	285,9	3 078,8	3 364,7	-201,9	-5,7
Agents des services généraux				122,8	1 473,6	1 596,4	122,8	1 473,6	1 596,4		
Total partiel (fonctionnaires)	*427,7*	*4 263,1*	*4 690,8*	*408,7*	*4 754,3*	*5 163,0*	*408,7*	*4 552,4*	*4 961,1*	*-201,9*	*-3,9*
Personnel temporaire		1 252,1	1 252,1		1 652,1	1 652,1		1 652,1	1 652,1		
Total partiel (autre personnel)		*1 252,1*	*1 252,1*		*1 652,1*	*1 652,1*		*1 652,1*	*1 652,1*		
Voyages	0,9	301,9	302,8	1,3	289,4	290,7		346,4	346,4	55,7	19,1
Services contractuels		31,9	31,9		60,0	60,0		60,0	60,0		
Formation		41,3	41,3								
Total partiel (hors personnel)	*0,9*	*375,1*	*376,0*	*1,3*	*349,4*	*350,7*		*406,4*	*406,4*	*55,7*	*15,9*
Total	**428,6**	**5 890,3**	**6 318,9**	**410,0**	**6 755,8**	**7 165,8**	**408,7**	**6 610,9**	**7 019,6**	**-146,3**	**-2,0**
Participation à l'entretien	15,5	181,8	197,4	2,5	274,0	276,5	10,9	231,5	242,4	34,09	12,33

Tableau 34 : Sous-programme 2320 : Effectif proposé pour 2011

Section de planification et des opérations		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1	-1	2				*2*		2	*2*	*4*
	Effectif lié aux situations					2	3	12	18		*35*		24	*24*	*59*
	Total partiel				*1*	*1*	*5*	*12*	*18*		*37*		*26*	*26*	*63*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base					1	-1								
	Effectif lié aux situations						-1		-1		*-2*				*-2*
	Total partiel					*1*	*-2*		*-1*		*-2*				*-2*
	Total				***1***	***2***	***3***	***12***	***17***		***35***		***26***	***26***	***61***

4. Programme 2400 : Division des poursuites

Introduction

191. La Division des poursuites joue un rôle déterminant dans les activités essentielles de la Cour, à savoir conduire des procès impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome. Elle est chargée de plaider des affaires devant les chambres des trois sections judiciaires, de rédiger l'ensemble des observations écrites adressées aux chambres et de participer aux activités d'enquête et de préparation des affaires menées par les équipes conjointes.

Objectifs

1. Conduire quatre ou cinq enquêtes relatives à des affaires, dans le cadre de situations existantes ou de situations nouvelles, et au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (objectif stratégique 1)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Soumission de demandes concises et de qualité dans les délais stipulés.	• Taux d'acceptation des demandes et des réponses aux demandes par les chambres.	≥ 80%
• Présentation utile d'éléments de preuve devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance.	• Temps que prend le réquisitoire du Procureur (nombre de journées effectives durant lesquelles la Cour siège) pour chaque affaire.	≤ 6 mois
	• Nombre de témoins par affaire réduit au minimum afin de réduire le plus possible toute exposition à un danger.	Strict minimum - au moins comparable à la moyenne actuelle par procès (30-35)

Ressources en personnel

Réaffectation

192. Aucun poste nouveau n'est demandé pour la Division des poursuites en 2011.

193. Comme indiqué dans l'introduction au Bureau du Procureur, on attend l'approbation du reclassement du poste de coordonnateur chargé des poursuites, de la classe P-5 à la classe D-1 ; dans le budget 2010, ce poste a fait l'objet d'une réaffectation du Cabinet du Procureur. La charge de travail plus lourde s'explique par la restructuration permanente des fonctions de représentation du Procureur adjoint restant et par les fonctions qu'il doit exercer lors des audiences.

194. Les fonctions essentielles attachées à ce poste et la justification du reclassement sont indiquées ci-après.

En concertation avec le Procureur adjoint chargé des poursuites, le titulaire est amené à :

(a) Surveiller les chefs des équipes chargées des poursuites et les autres membres des équipes conjointes et des équipes chargées des procès, en établissant et coordonnant des directives/lignes de conduite pour assurer la cohérence sur les points juridiques et l'élaboration complète et optimale des stratégies juridiques, et en révisant les pièces ;

(b) Donner des avis juridiques au Procureur et au Procureur adjoint sur les affaires, sur les questions de droit, sur la politique du bureau et sur d'autres questions de nature stratégique ou juridique ;

(c) Préparer et/ou réviser les pièces de plaidoirie afin de veiller à leur qualité et à leur cohérence et représenter au mieux les intérêts du Bureau du Procureur ;

(d) Représenter la Division des poursuites lors des procès et à l'occasion de contacts à l'extérieur avec les organisations internationales, les juges en visite, les représentants d'États, les organisations non gouvernementales, les universitaires et d'autres groupes extérieurs.

195. Le coordonnateur par intérim (poste temporaire) a procédé à la coordination des équipes chargées des poursuites et amélioré la rédaction et la cohérence des pièces soumises. Il assure la surveillance de toutes les équipes, veille à la mise en pratique uniforme du nouveau manuel opérationnel dans toute la Division. Il assure également la liaison entre les équipes de l'Accusation chargées des procès et le Comité exécutif, là encore en renforçant la normalisation et en rationalisant les activités.

Personnel temporaire

196. Du personnel temporaire comparable a celui approuvé en 2010 est encore demandé, pour prêter appui à l'affaire *Le Procureur c. Jean Pierre Bemba* et compléter la capacité préliminaire des équipes de l'Accusation pour les deux affaires dans le cadre de la situation au Kenya (cette équipe étant composée en majorité par les ressources qui seront libérées, courant 2010, par l'équipe travaillant sur l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga*.).

197. Ces ressources continuent d'être demandées à titre de personnel temporaire et non de postes permanents, étant donné que les modalités de la rotation des fonctionnaires permanents affectés au procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* (fin 2011) ne sont pas encore connues. Les besoins en personnel temporaire au-delà de 2011 ne peuvent donc pas encore être déterminés.

198. Pour récapituler, les besoins en personnel temporaire sont les suivants :

Équipe pour le Kenya

(a) L'équivalent de dix mois de travail d'un substitut du Procureur de la classe P-4 ;

(b) L'équivalent de 12 mois de travail de deux juristes de la classe P-3 ;

(c) L'équivalent de neuf mois de travail d'un substitut du Procureur de la classe P-2.

Équipe pour la RCA

(a) L'équivalent de dix mois de travail de deux substituts du Procureur de la classe P-3 ;

(b) L'équivalent de neuf mois de travail d'un substitut du Procureur adjoint de 2e classe au niveau P-2 ;

(a) L'équivalent de huit mois de travail de deux substituts adjoints du Procureur de la classe P-1.

Ressources hors personnel

Voyages

199. Des crédits sont demandés au titre des voyages pour les missions non seulement des équipes conjointes à l'appui des enquêtes, mais aussi pour le Procureur adjoint dans le cadre de ses fonctions de représentation visant à faire mieux comprendre les activités menées par le Bureau du Procureur et à s'assurer une coopération pour ces activités.

200. Grâce aux mesures d'économie signalées plus haut, le nombre de missions demandées pour la Division des poursuites diminue légèrement, tombant de 61 en 2010 à 57. Le nombre total de jours de mission connait une forte diminution, soit de 23 pour cent, permettant de compenser toutes les augmentations pour cause d'inflation, et permettant aussi une légère réduction nette de 7 100 euros.

Tableau 35 : Programme 2400 : Budget proposé pour 2011

Division des poursuites	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			625,7	2 962,9	3 588,6	648,9	2 962,9	3 611,8	23,2	0,6
Agents des services généraux				122,8	429,8	552,6	122,8	429,8	552,6		
Total partiel (fonctionnaires)	*602,9*	*3 158,7*	*3 761,6*	*748,5*	*3 392,7*	*4 141,2*	*771,7*	*3 392,7*	*4 164,4*	*23,2*	*0,5*
Personnel temporaire	110,2	986,5	1 096,7		758,9	758,9		758,9	758,9		
Total partiel (autre personnel)	*110,2*	*986,5*	*1 096,7*		*758,9*	*758,9*		*758,9*	*758,9*		
Voyages	33,0	173,6	206,6	33,3	180,7	214,0	30,6	176,3	206,9	-7,1	-3,3
Total partiel (hors personnel)	*33,0*	*173,6*	*206,6*	*33,3*	*180,7*	*214,0*	*30,6*	*176,3*	*206,9*	*-7,1*	*-3,3*
Total	**746,1**	**4 318,8**	**5 064,9**	**781,8**	**4 332,3**	**5 114,1**	**802,3**	**4 327,9**	**5 130,3**	**16,1**	**0,3**
Participation à l'entretien	19,4	105,6	125,0	15,1	159,1	174,2	16,4	146,2	162,6	11,63	6,67

Tableau 36 : Programme 2400 : Effectif proposé pour 2011

Division des poursuites		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base		1			3					*4*		2	*2*	*6*
	Effectif lié aux situations					3	8	6	6	6	*29*		7	*7*	*36*
	Total partiel		*1*			*6*	*8*	*6*	*6*	*6*	*33*		*9*	*9*	*42*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base				1	-1									
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel				*1*	*-1*									
	Total		***1***		***1***	***5***	***8***	***6***	***6***	***6***	***33***		***9***	***9***	***42***

C. Grand programme III : Greffe

201. Le Greffe est responsable des aspects autres que judiciaires de l'administration et des services rendus à la Cour. Outre ses fonctions d'appui, le Greffe assume aussi d'autres responsabilités concernant notamment la détention, l'appui au conseil de la Défense, l'assistance aux victimes, ainsi que le soutien et la protection des victimes et des témoins. Le Greffe mène également des activités essentielles à la mise en œuvre du Statut de Rome, telles que l'assistance aux victimes participant à la procédure et les activités de sensibilisation des communautés affectées.

202. Afin de satisfaire à ce vaste éventail de fonctions, le Greffe comprend deux directions (la Direction des services administratifs communs et la Direction du service de la Cour) ainsi que des sections et bureaux qui relèvent directement du Greffe, à savoir la Section des avis juridiques, la Section des opérations hors siège, le Bureau du Greffe pour les locaux permanents, la Section de la sécurité, la Section d'appui aux conseils et la Section de l'information et de la documentation. La Cabinet du Greffier dispose d'un petit nombre de fonctionnaires qui aident le Greffier à assumer ses fonctions, notamment en matière de coopération et de relations extérieures. À des fins administratives, le Bureau du conseil public pour la Défense, le Bureau du conseil public pour les victimes (relevant tous deux de la Section d'appui aux conseils), le Bureau de l'audit interne, le Mécanisme de contrôle indépendant, le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes sont rattachés aux Greffe.

203. Le budget du Greffe dépend principalement du niveau d'assistance requis par les participants aux procédures judiciaires, à savoir les juges, le Procureur, la Défense et les victimes, ainsi que des hypothèses sous-tendant le budget et des responsabilités et services susmentionnés. Étant donné qu'il fournit des services à tous les organes de la Cour et aux différentes structures susmentionnées qui en dépendent, le Greffe doit bénéficier d'une part relativement importante de la totalité des fonds destinés à la Cour.

204. Le Greffe place les exigences de ses clients au centre de ses priorités et vise à assurer la plus grande efficacité possible grâce à la mise en place d'un ensemble de services communs à la disposition de toute l'organisation, tant au siège que sur le terrain. En tant que principal fournisseur de services, il apporte son soutien aux différentes activités de la Cour et créé des synergies en encourageant la coopération et l'interaction entre ses unités. Cela permet d'identifier les objectifs communs et d'adopter une approche centralisée du Greffe, tout en rendant possible une mise en commun et une réaffectation flexibles des ressources, qui à leur tour génèrent des gains de productivité.

205. En 2011, le Greffe continuera d'apporter son aide et son assistance afin que les procédures judiciaires se déroulent diligemment, et veillera notamment à faciliter la tenue de procès simultanés. L'actuelle augmentation de l'activité judiciaire aura une conséquence sur la charge de travail du Greffe et une incidence directe sur le niveau des services requis par la Cour.

206. En raison de l'ouverture de la situation au Kenya, davantage de services devraient être requis pour garantir la participation et la protection des victimes et des témoins, ainsi que l'assistance à leur apporter. Afin de pouvoir exercer, dans le cadre de la nouvelle situation au Kenya, les fonctions que le Statut lui confère, le Greffe a procédé à une analyse des besoins opérationnels des sections sous son autorité et de la meilleure manière d'y satisfaire. À cette fin, la nécessité pour le Greffe d'être présent sur le terrain au Kenya est à l'étude. Des discussions avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi sont en cours dans le but d'évaluer le niveau d'assistance qu'une telle présence nécessiterait pour être pleinement opérationnelle. Si le Greffier juge cette présence sur le terrain nécessaire, il sollicitera l'approbation préalable du Président, en application de la norme 8 du Règlement du Greffe.

207. Pour ce qui est des ressources nécessaires à la conduite de telles opérations, les ressources existantes seront utilisées en priorité pour couvrir les besoins de la nouvelle situation, moyennant notamment des réaffectations. Par exemple, le coordonnateur chargé de la sensibilisation qui travaille au bureau extérieur de Kampala sera transféré au Kenya, et le chef du bureau extérieur ainsi que le personnel paramédical couvriront les deux situations. Le poste de fonctionnaire adjoint de 1re classe chargé de la logistique de la Section de services généraux au siège, laissé vacant à la suite de la récente démission de son titulaire, sera réaffecté à la Section de la participation des victimes et des réparations pour appuyer les opérations hors siège. Toutefois, malgré l'utilisation des ressources existantes pour financer les activités du Greffe au Kenya, réduisant ainsi au minimum les augmentations budgétaires, il ne peut être exclu que des fonds supplémentaires soient nécessaires pour couvrir l'ouverture de nouvelles situations ou l'augmentation des activités dans les situations existantes.

208. Pour ce qui est des opérations hors siège, on veillera tout particulièrement en 2011 à assurer une coordination efficace de toutes les activités du Greffe menées sur le terrain dans les cinq pays faisant l'objet d'une situation, tout en s'efforçant d'obtenir des gains d'efficacité au niveau des bureaux extérieurs. La fermeture prévue en 2011 du bureau extérieur d'Abéché engendrera un certain nombre de réaffectations du personnel, ainsi qu'une réaffectation de certaines ressources tant au Kenya qu'à l'antenne de N'Djamena, en vue d'assumer les autres activités en rapport avec la protection des victimes et des témoins, la participation des victimes et les activités de sensibilisation. Il sera également procédé à des réaffectations dans le domaine de la protection des témoins afin de garantir l'appui aux procédures judiciaires dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*.

209. En fonction de l'évolution des procédures judiciaires, le Greffe continuera à analyser les activités de chaque bureau extérieur dans l'optique d'établir des stratégies spécifiquement conçues pour chaque situation et, lorsqu'il y a lieu, de préparer des stratégies de réduction d'activités et/ou de sortie, et y compris de gérer les fonctions qui subsistent et l'héritage du passé.

210. Le Greffe conserve l'approche centralisée qu'il avait adoptée en 2010, réduisant ainsi au minimum les augmentations budgétaires. Les réaffectations et les synergies seront mises à profit pour absorber autant que possible les augmentations des fonds nécessaires en fonction des critères de référence du budget approuvé pour 2010. Toutefois, certaines augmentations seront inévitables.

211. De façon générale, le budget du Greffe a été majoré de 4 millions d'euros, soit une hausse de 6,7 pour cent. Cette hausse est en grande partie imputable à deux éléments : la conduite de deux procès simultanés pendant six mois en 2011 qui représentera 2,1 millions d'euros, montant qui comprend le coût du personnel temporaire nécessaire à la comparution des témoins aux procès et les services directs de la Cour tels que la traduction, l'interprétation et la sécurité ; et l'augmentation des dépenses de personnel qui s'élèvera à 0,7 million d'euros. En 2011, le Greffe allouera également 0,3 million d'euros aux remplacements des biens d'équipement au profit de toutes les opérations hors siège. Le coût de l'utilisation du quartier pénitentiaire de Scheveningen augmentera à hauteur de 0,4 million d'euros en 2011. Le Greffe demandera le reclassement de 16 postes ; trois postes sur le terrain seront transférés et le coût des indemnités de subsistance (missions) augmentera à hauteur de 162 000 euros pour couvrir l'affectation temporaire de personnel de la sécurité sur le terrain.

Tableau 37 : Décomposition du projet de budget pour 2011 - Grand programme III

Projet de budget pour 2011 - Grand programme III	*Total*
Proposition pour 2010 (hors Conférence de révision)	59 541
Dépenses de personnel – principalement reclassements et conversions	725
Personnel temporaire, assistance pour les réunions et heures supplémentaires (hors procès simultanés)	279
Six mois d'assistance temporaire et d'assistance pour les réunions pour des procès simultanés	2 134
Personnel temporaire Kenya	270
Consultants	90
Voyages	-35
Services contractuels	-154
Formation	-12
Frais généraux de fonctionnement	298
Fournitures et accessoires	123
Biens d'équipement	278
Total	**63 537**
Croissance totale en euros	**3 995**
Croissance totale en pourcentage	**6,7**

212. Conformément aux souhaits de l'Assemblée des États Parties[5] et du Comité du budget et des finances[6], le Greffe continuera en 2011 à améliorer l'efficacité de ses processus de travail et de ses prestations de services, et à piloter l'exercice étendu à toute la Cour visant à améliorer ses processus de travail. La refonte des processus administratifs de la Cour entraînera une réduction des coûts et contribuera à l'objectif stratégique que s'est fixé la Cour de devenir une administration modèle.

[5] *Documents officiels,,, septième session … 2008* (ICC-ASP/7/20), volume I, partie III, ICC-ASP/7/20/Res.4.
[6] *Documents officiels … huitième session … 2009* (ICC-ASP/8/20), volume II, partie B.1, paragraphe 48.

Tableau 38 : Grand programme III : Budget proposé pour 2011

Greffe	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*					*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			11 107,8	8 432,1	19 539,9		19 539,9	11 571,2	8 464,0	20 035,2	495,3	2,5
Agents des services généraux				8 361,6	6 236,6	14 598,2		14 598,2	8 494,8	6 333,1	14 827,9	229,7	1,6
Total partiel (fonctionnaires)	*17 092,1*	*11 869,8*	*28 961,9*	*19 469,4*	*14 668,7*	*34 138,1*		*34 138,1*	*20 066,0*	*14 797,1*	*34 863,1*	*725,0*	*2,1*
Personnel temporaire	1 957,5	1 554,7	3 512,2	1 568,7	1 237,6	2 806,3		2 806,3	1 629,9	3 154,3	4 784,2	1 977,9	70,5
Personnel temporaire pour les réunions	637,3	284,9	922,2	305,7	71,1	376,8		376,8	435,7	292,5	728,2	351,4	93,3
Heures supplémentaires	242,3	74,4	316,7	217,4	137,2	354,6	16,6	371,2	235,9	155,3	391,2	36,6	10,3
Consultants	66,9	134,9	201,8	39,0	203,6	242,6		242,6	142,9	189,7	332,6	90,0	37,1
Total partiel (autre personnel)	*2 904,0*	*2 048,9*	*4 952,9*	*2 130,8*	*1 649,5*	*3 780,3*	*16,6*	*3 796,9*	*2 444,4*	*3 791,8*	*6 236,2*	*2 455,9*	*65,0*
Voyages	212,3	1 176,8	1 389,1	296,8	1 802,6	2 099,4	73,3	2 172,7	277,4	1 787,3	2 064,7	-34,7	-1,7
Représentation	8,6		8,6	10,0		10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels	1 161,7	1 664,1	2 825,8	1 537,8	1 186,5	2 724,3		2 724,3	1 292,7	1 277,3	2 570,0	-154,3	-5,7
Formation	512,7	311,9	824,6	423,3	395,6	818,9		818,9	403,5	403,4	806,9	-12,0	-1,5
Conseil		3 130,8	3 130,8		2 711,2	2 711,2		2 711,2		2 711,2	2 711,2		
Frais généraux de fonctionnement	5 660,2	4 587,6	10 247,8	5 925,3	5 621,7	11 547,0		11 547,0	6 310,8	5 851,2	12 162,0	615,0	5,3
Fournitures et accessoires	732,1	373,8	1 105,9	665,5	403,8	1 069,3		1 069,3	797,4	394,6	1 192,0	122,7	11,5
Matériel, dont mobilier	912,2	755,5	1 667,7	406,5	236,2	642,7		642,7	547,5	372,9	920,4	277,7	43,2
Total partiel (hors personnel)	*9 199,9*	*12 000,5*	*21 200,4*	*9 265,2*	*12 357,6*	*21 622,8*	*73,3*	*21 696,1*	*9 639,3*	*12 797,9*	*22 437,2*	*814,4*	*3,8*
Total	**29 196,0**	**25 919,2**	**55 115,2**	**30 865,4**	**28 675,8**	**59 541,2**	**89,9**	**59 631,1**	**32 149,7**	**31 386,8**	**63 536,5**	**3 995,3**	**6,7**
Participation à l'entretien	-399,7	-522,0	-921,7	-259,6	-817,6	-1 077,2		-1 077,2	-294,6	-759,6	-1054,1	-23,0	2,1

Tableau 39 : Grand programme III : Effectif proposé pour 2011

Greffe		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base		1		4	16	25	33	24	1	104	8	129	137	241
	Effectif lié aux situations					1	13	34	34	8	90	8	140	148	238
	Total partiel		*1*		*4*	*17*	*38*	*67*	*58*	*9*	*194*	*16*	*269*	*285*	*479*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base							1			1				1
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel							*1*			*1*				*1*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base					1		1	1	1	4		1	1	5
	Effectif lié aux situations						5	-4	1	-4	-2		-3	-3	-5
	Total partiel					*1*	*5*	*-3*	*2*	*-3*	*2*		*-2*	*-2*	
	Total		***1***		***4***	***18***	***43***	***65***	***60***	***6***	***197***	***16***	***267***	***283***	***480***

1. Programme 3100 : Greffier

Introduction

213. En vue d'optimiser l'assistance apportée aux procédures judiciaires et d'en améliorer l'efficacité, le Greffier a entrepris une restructuration interne en 2010. Cette restructuration concerne l'ancienne Direction des victimes et des conseils (DVC) (3500), qui comprenait le Bureau du responsable (DVC) (3510), la Section d'appui à la Défense (3520), la Section de la participation des victimes et des réparations (3530), le Bureau du conseil public pour la Défense (3540) et le Bureau du conseil public pour les victimes (3550).

214. Gardant à l'esprit l'importance du mandat du Greffe s'agissant des victimes ainsi que la nécessité de garantir une stratégie générale et intégrée à cet égard, le Greffier a décidé que les entités travaillant avec des victimes, à savoir la Section de la participation des victimes et des réparations et l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, devaient dépendre de la même autorité. Ainsi, la Section de la participation des victimes et des réparations a été retirée de la Direction des victimes et des conseils pour être placée sous l'autorité de la Direction du service de la Cour (DSC).

215. La Section d'appui à la Défense et le Bureau du responsable (DVC) ont été fusionnés pour former la Section d'appui aux conseils, qui fait l'objet du sous-programme 3190 rattaché aux services du Greffier. Cette nouvelle section a pour tâche de gérer l'assistance apportée au conseil, y compris la formation et le Programme d'aide judiciaire pour les victimes et la Défense. Elle agit sous la supervision directe du Greffier.

216. Le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes sont également désormais rattachés aux services du Greffier, respectivement en tant que sous-programme 3191 et sous-programme 3192. La Direction des victimes et des conseils a été dissoute.

217. Les services du Greffier comptent dorénavant sept sous-programmes : le Cabinet du Greffier ; le Bureau de l'audit interne ; la Section des avis juridiques ; la Section de la sécurité ; le Bureau du Greffe pour les locaux permanents ; la Section des opérations hors siège et la Section d'appui aux conseils.

218. Le Cabinet du Greffier imprime l'orientation voulue et assure une gestion et une supervision efficaces du Greffe.

219. Le Bureau de l'audit interne veille à ce que les principes de responsabilité et d'utilisation efficace des ressources soient respectés par toutes les entités de l'organisation.

220. La Section des avis juridiques joue un rôle important en veillant à ce que la Cour dispose d'un cadre juridique cohérent qui lui permette d'agir de manière efficace, notamment de dialoguer avec les différentes parties intéressées.

221. La Section de la sécurité fournit un appui fondamental en matière d'opérations, qu'elles aient lieu au siège ou sur le terrain.

222. Le Bureau du Greffe pour les locaux permanents facilite la bonne gestion du projet pour les locaux permanents.

223. La Section des opérations hors siège offre son appui à tous les organes de la Cour ainsi qu'aux parties et participants aux procédures judiciaires lorsque ceux-ci sont en mission sur le terrain.

224. La Section d'appui aux conseils fournit aide et assistance au conseil de la Défense et des victimes, et gère le Programme d'aide judiciaire de la Cour. Le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes font rapport au Greffier pour toute question administrative par l'intermédiaire de cette section.

Objectifs

1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes, dans le cadre de situations nouvelles ou existantes, et au moins quatre procès, selon la coopération extérieure reçue (objectif stratégique 1).

2. Maintenir et continuer à développer le système mis en place pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).

3. Continuer à maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 4).

4. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 8).

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Apport d'un appui aux enquêtes et aux procès conformément au cadre statutaire.	• Évaluation régulière avec les parties intéressées, conformément au plan semestriel.	(*)
• Assurer une coordination efficace de l'aide et de l'assistance fournies sur le terrain à toutes les parties et tous les participants aux procédures.	• Nombre d'initiatives coordonnées ayant donné un résultat satisfaisant.	80 %
Objectif 2		
• Maintien d'un environnement sûr dans les locaux du siège.	• Filtrage de l'ensemble des personnes et des objets pénétrant dans les locaux de la Cour.	100 %
	• Intervention des agents de sécurité en cas de situation d'urgence dans les deux minutes.	100 %
• Système de gestion des mesures de sécurité sur le terrain, conformément aux normes en vigueur à l'ONU/à l'échelle internationale.	• Conformité avec les programmes de formation de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain (élémentaire + avancé).	100 %
	• Respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS).	95 %
• Contrôle et cohérence du processus de gestion de la sécurité des informations.	• Conduite de tests d'intrusion dans le réseau et baisse du niveau de vulnérabilité.	(*)
	• Amélioration du test de maturité lors de l'évaluation périodique ISO 27001.	
Objectifs 1 et 3		
• Protection des intérêts juridiques de la Cour.	• Nombre d'accords-cadres conclus aux fins de soutenir les activités de la Cour.	10
	• Nombre de cas résolus de manière satisfaisante.	50
• Système efficace d'aide judiciaire financé par la Cour.	• Nombre de demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour.	
	• Nombre d'avocats jouissant d'une bonne réputation au sein du barreau de leur pays.	300
Objectif 4		
• Réduction des risques financiers.	• Nombre de problèmes repérés par l'audit interne et pour lesquels un plan d'action est élaboré.	100 %
	• Communication d'audits indépendants et d'une qualité attestée, et d'informations et de conseils objectifs.	(*)
	• Fournir au Bureau du directeur du projet (locaux permanents) en temps opportun des données relatives aux besoins de l'utilisateur.	100 %

** La Cour continue de rechercher des critères de référence réalistes pour ces objectifs.*

Tableau 40 : Programme 3100 : Budget proposé pour 2011

Greffier	*Dépenses 2009* (milliers d'euros)			*Budget approuvé pour 2010* (milliers d'euros)					*Budget proposé pour 2011* (milliers d'euros)			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			3 302,3	2 515,7	5 818,0		5 818,0	3 370,2	2 725,4	6 095,6	277,6	4,8
Agents des services généraux				2 675,4	1 934,6	4 610,0		4 610,0	2 699,4	2 083,1	4 782,5	172,5	3,7
Total partiel (fonctionnaires)	*5 150,4*	*3 256,9*	*8 407,3*	*5 977,7*	*4 450,3*	*10 428,0*		*10 428,0*	*6 069,6*	*4 808,5*	*10 878,1*	*450,1*	*4,3*
Personnel temporaire	1 215,0	525,5	1 740,5	1 129,7	56,2	1 185,9		1 185,9	1 185,9	405,6	1 591,5	405,6	34,2
Heures supplémentaires	110,4	66,2	176,6	124,4	57,6	182,0	16,6	198,6	124,4	86,4	210,8	28,8	15,8
Consultants	13,1	8,9	22,0						90,0		90,0	90,0	
Total partiel (autre personnel)	*1 338,5*	*600,6*	*1 939,1*	*1 254,1*	*113,8*	*1 367,9*	*16,6*	*1 384,5*	*1 400,3*	*492,0*	*1 892,3*	*524,4*	*38,3*
Voyages	102,4	376,3	478,7	160,6	513,3	673,9	65,9	739,8	83,3	530,0	613,3	-60,6	-9,0
Représentation	8,6		8,6	10,0		10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels	152,2	288,0	440,2	265,6	307,9	573,5		573,5	280,3	315,1	595,4	21,9	3,8
Formation	112,5	155,0	267,5	134,1	132,1	266,2		266,2	154,8	136,9	291,7	25,5	9,6
Conseil		3 130,8	3 130,8		2 711,2	2 711,2		2 711,2		2 711,2	2 711,2		
Frais généraux de fonctionnement	142,0	683,2	825,2	121,5	674,2	795,7		795,7	198,0	647,3	845,3	49,6	6,2
Fournitures et accessoires	70,1	268,8	338,9	70,5	272,8	343,3		343,3	84,0	268,8	352,8	9,5	2,8
Matériel, dont mobilier	15,9	132,2	148,1	10,0	27,1	37,1		37,1	11,0	163,8	174,8	137,7	371,2
Total partiel (hors personnel)	*603,7*	*5 034,3*	*5 638,0*	*772,3*	*4 638,6*	*5 410,9*	*65,9*	*5 476,8*	*821,4*	*4 773,1*	*5 594,5*	*183,6*	*3,4*
Total	**7 092,6**	**8 891,8**	**15 984,4**	**8 004,1**	**9 202,7**	**17 206,8**	**82,5**	**17 289,3**	**8 291,3**	**10 073,6**	**18 364,9**	**1 158,1**	**6,7**
Participation à l'entretien	287,2	196,5	483,7	182,0	337,8	519,8		519,8	201,9	308,7	510,6	9,2	1,8

Tableau 41 : Programme 3100 : Effectif proposé pour 2011

Greffier		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base		1		2	8	6	6	6		29	2	42	44	73
	Effectif lié aux situations					1	7	9	5	3	25	1	50	51	76
	Total partiel		*1*		*2*	*9*	*13*	*15*	*11*	*3*	*54*	*3*	*92*	*95*	*149*
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base									1	1				1
	Effectif lié aux situations						4	-3			1	-1		-1	
	Total partiel						*4*	*-3*		*1*	*2*	*-1*		*-1*	*1*
	Total		***1***		***2***	***9***	***17***	***12***	***11***	***4***	***56***	***2***	***92***	***94***	***150***

(a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier

225. Le Greffier a un large éventail de responsabilités à assumer, couvrant l'administration des services de la Cour, l'aide et l'assistance aux accusés et aux victimes et à leurs conseils, la protection, la sécurité, l'information du public et les activités de sensibilisation.

226. Cet éventail de tâches est exécuté par les différentes directions, sections, unités et bureaux du Greffe. Il est néanmoins fondamental que le Greffier bénéficie, dans son cabinet même, d'une structure d'appui solide et efficace, lui permettant d'assurer la bonne coordination de ces diverses tâches, tant au sein du Greffe qu'entre les organes. Par ailleurs, le Cabinet du Greffier veille à ce que le Greffe reçoive le soutien et la coopération nécessaires de la part des parties prenantes externes, telles que les États Parties, ses organes subsidiaires, les organisations régionales et internationales, la société civile et le monde universitaire.

227. Par ailleurs, l'Assemblée des États Parties a créé plusieurs organes administratifs qui dépendent du Greffe sur le plan administratif, à savoir le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le Secrétariat du Fonds au profit des victimes, le Bureau du directeur du projet (locaux permanents) et le Mécanisme de contrôle indépendant. Le Cabinet du Greffer favorise des échanges réguliers et une approche harmonisée entre ces organes administratifs.

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

228. Dépense renouvelable. Prestation générale au Cabinet du Greffier de services d'appui ponctuels en fonction des besoins.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

229. Dépense renouvelable. Il s'agit des déplacements du Greffier dans le cadre de ses fonctions : par exemple, pour des réunions avec des représentants d'institutions des Nations Unies ou de gouvernements, des donateurs, des ONG et des organisations susceptibles de coopérer avec la Cour.

Tableau 42 : Sous-programme 3110 : Budget proposé pour 2011

Cabinet du Greffier	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*					*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			908,3		908,3		908,3	902,7		902,7	105,0	13,2
Agents des services généraux				137,7		137,7		137,7	198,3		198,3	198,3	
Total partiel (fonctionnaires)	*776,4*	*21,3*	*797,7*	*1 046,0*		*1 046,0*		*1 046,0*	*1 101,0*		*1 101,0*	*303,3*	*38,0*
Personnel temporaire	0,1		0,1	98,2		98,2		98,2	95,2		95,2	95,1	95 100,0
Heures supplémentaires	0,9		0,9									-0,9	-100,0
Consultants	6,3		6,3									-6,3	-100,0
Total partiel (autre personnel)	*7,3*		*7,3*	*98,2*		*98,2*		*98,2*	*95,2*		*95,2*	*87,9*	*1 204,1*
Voyages	40,2	29,6	69,8	24,2	24,9	49,1	18,5	67,6	28,0	18,6	46,6	-23,2	-33,2
Représentation	8,6		8,6	10,0		10,0		10,0	10,0		10,0	1,4	16,3
Services contractuels	25,4		25,4									-25,4	-100,0
Total partiel (hors personnel)	*74,2*	*29,6*	*103,8*	*34,2*	*24,9*	*59,1*	*18,5*	*77,6*	*38,0*	*18,6*	*56,6*	*-47,2*	*-45,5*
Total	**857,9**	**50,9**	**908,8**	**1 178,4**	**24,9**	**1 203,3**	**18,5**	**1 221,8**	**1 234,2**	**18,6**	**1 252,8**	**344,0**	**37,9**
Participation à l'entretien	31,0		31,0	25,2		25,2		25,2	30,0		30,0	-4,8	-19,0

Tableau 43 : Sous-programme 3110 : Effectif proposé pour 2011

Cabinet du Greffier		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base Effectif lié aux situations		1		1	2		3	1		*8*	1	1	*2*	*10*
	Total partiel		*1*		*1*	*2*		*3*	*1*		*8*	*1*	*1*	*2*	*10*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base Effectif lié aux situations												1	*1*	*1*
	Total partiel												*1*	*1*	*1*
	Total		***1***		***1***	***2***		***3***	***1***		***8***	***1***	***2***	***3***	***11***

(b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne

Ressources en personnel

Ressources de base

Consultants

230. Dépense renouvelable. Il s'agit de fonds destinés aux membres externes du Comité d'audit. Les crédits couvrent l'indemnité forfaitaire et les frais de voyage.

Ressources hors personnel

Voyages

231. Dépense renouvelable. Réduction réalisée grâce au transfert à la rubrique Consultants des coûts liés au Comité d'audit.

Formation

232. Dépense renouvelable. Pour répondre aux normes minimum de formation professionnelle recommandées par le rapport établi par des pairs à la demande de la Cour. Cette rubrique comprend un cours de formation technique par fonctionnaire.

Tableau 44 : Sous-programme 3120 : Budget proposé pour 2011

Bureau de l'audit interne	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			376,5		376,5	371,9		371,9	-4,6	-1,2
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*397,4*		*397,4*	*436,5*		*436,5*	*432,5*		*432,5*	*-4,0*	*-0,9*
Personnel temporaire	23,4		23,4								
Consultants	6,8		6,8				90,0		90,0	90,0	
Total partiel (autre personnel)	*30,2*		*30,2*				*90,0*		*90,0*	*90,0*	
Voyages		3,5	3,5	92,8	25,5	118,3	9,1	22,2	31,3	-87,0	-73,5
Services contractuels	20,0		20,0	20,0		20,0	20,0		20,0		
Formation	0,7		0,7	20,7		20,7	20,6		20,6	-0,1	-0,5
Total partiel (hors personnel)	*20,7*	*3,5*	*24,2*	*133,5*	*25,5*	*159,0*	*49,7*	*22,2*	*71,9*	*-87,1*	*-54,8*
Total	**448,3**	**3,5**	**451,8**	**570,0**	**25,5**	**595,5**	**572,2**	**22,2**	**594,4**	**-1,1**	**-0,2**
Participation à l'entretien	15,5		15,5	10,1		10,1	10,9		10,9	-0,8	-8,2

Tableau 45 : Sous-programme 3120 : Effectif proposé pour 2011

Bureau de l'audit interne		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base / Effectif lié aux situations				1		1	1			*3*		1	*1*	*4*
	Total partiel				*1*		*1*	*1*			*3*		*1*	*1*	*4*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base / Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base / Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***		***1***	***1***			***3***		***1***	***1***	***4***

(c) Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques

Ressources hors personnel

Voyages

233. Dépense renouvelable. Pour l'assistance juridique fournie aux bureaux extérieurs ou sur toute autre question.

Services contractuels

234. Dépense renouvelable. Les autres services contractuels ont été maintenus pour couvrir les coûts liés à la consultation et aux conseils en matière de droit et de règles applicables au niveau national, et à l'assistance apportée aux procédures judiciaires.

Formation

235. Nouveau poste de dépenses. Pour répondre aux normes minimum de formation professionnelle nécessaire à l'exercice des fonctions de la Section.

Tableau 46 : Sous-programme 3130 : Budget proposé pour 2011

Section des avis juridiques	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			551,3		551,3	549,1		549,1	-2,2	-0,4
Agents des services généraux				120,0		120,0	121,2		121,2	1,2	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*615,1*		*615,1*	*671,3*		*671,3*	*670,3*		*670,3*	*-1,0*	*-0,1*
Personnel temporaire	17,6		17,6								
Total partiel (autre personnel)	*17,6*		*17,6*								
Voyages	11,0	2,7	13,7		15,6	15,6	1,7	15,4	17,1	1,5	9,6
Services contractuels				15,0		15,0	15,0		15,0		
Formation							10,9		10,9	10,9	
Fournitures et accessoires	0,4		0,4								
Total partiel (hors personnel)	*11,4*	*2,7*	*14,1*	*15,0*	*15,6*	*30,6*	*27,6*	*15,4*	*43,0*	*12,4*	*40,5*
Total	**644,1**	**2,7**	**646,8**	**686,3**	**15,6**	**701,9**	**697,9**	**15,4**	**713,3**	**11,4**	**1,6**
Participation à l'entretien	27,2		27,2	17,6		17,6	19,1		19,1	-1,5	-8,2

Tableau 47 : Sous-programme 3130 : Effectif proposé pour 2011

Section des avis juridiques		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base Effectif lié aux situations					1	2	1	1		*5*		2	*2*	*7*
	Total partiel					*1*	*2*	*1*	*1*		*5*		*2*	*2*	*7*
Nouveaux postes/ postes convertis	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ reclassement de postes	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***2***	***1***	***1***		***5***		***2***	***2***	***7***

(d) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

236. Vingt-deux assistants chargés de la sécurité (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, à cheval sur 2010). Ils sont chargés des enquêtes de sécurité, des rondes de sécurité de routine dans le bâtiment, de la réception à l'Arc et des interventions d'urgence.

Heures supplémentaires (dont sursalaire de nuit)

237. Dépense renouvelable. La présence du personnel de sécurité 24 heures sur 24 exige l'affectation d'effectifs permanents à un certain nombre de postes. Le travail de nuit est indemnisé conformément au Règlement du personnel. Les heures supplémentaires sont fréquentes en raison des jours fériés et du manque de personnel. Les coûts ont été réduits pour compenser l'augmentation des coûts des heures supplémentaires liés aux situations.

Ressources liées aux situations

Reclassement

238. Trois nouveaux postes de fonctionnaires chargés de la coordination de la sécurité sur le terrain avaient été approuvés au niveau P-3 pour le budget 2008. On a cependant omis de reclasser en même temps un poste existant de fonctionnaire chargé de la coordination de la sécurité sur le terrain, affecté au bureau extérieur en Ouganda. Étant donné que tous ces postes assument les mêmes responsabilités et obligations, le reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé de la coordination de la sécurité sur le terrain de la classe P-2 à la classe P-3 est nécessaire pour rectifier cette omission.

Personnel temporaire

239. Dix assistants chargés de la sécurité (agents des services généraux, autres classes) (6 mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'une demande au titre du Fonds en cas d'imprévus) chargés de fournir les services de sécurité dans le cadre de procès simultanés.

Heures supplémentaires

240. Dépense renouvelable. S'agissant du maintien des services de sécurité au siège, les heures supplémentaires sont requises pour couvrir les horaires d'audiences prolongées.

Ressources hors personnel

241. Particulièrement dans le domaine de la sécurité, la conduite de procès simultanés engendre des activités supplémentaires.

Ressources de base

Voyages

242. Dépense renouvelable. Il s'agit de participer à des réunions d'information et de coordination en partenariat avec d'autres organisations internationales, notamment le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, INTERPOL, etc. La réduction des coûts s'explique par les coûts engendrés en 2010 par la Conférence de révision à Kampala.

Services contractuels

243. Dépense renouvelable. Il s'agit notamment de la gestion des clés et des services de sécurité au domicile des fonctionnaires de rang supérieur de la Cour, de l'adhésion à l'*European Corporate Security Association* et de la procédure d'habilitation. Les coûts des procédures d'habilitation ont augmenté en raison de l'augmentation des activités de la Cour.

Formation

244. Dépense renouvelable. Tous les membres du personnel de sécurité doivent suivre une formation de base et un cours de remise à niveau sur les premiers secours, la lutte contre l'incendie, les conduites à suivre en cas d'urgence et l'utilisation des armes à feu afin de conserver leur qualification et leur permis. Les coûts couvrent également les formations en matière de sécurité de l'information et de gestion de la sécurité ainsi que les formations en protection rapprochée.

Frais généraux de fonctionnement

245. Dépense renouvelable. Il s'agit de l'entretien des armes à feu, de l'équipement utilisé pour la formation et les contrôles de sécurité, ainsi que de l'essai de l'infrastructure de sécurité en matière d'information. Cette rubrique couvre également la participation au Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, dont le coût a augmenté de façon significative.

Fournitures et accessoires

246. Dépense renouvelable. Les fournitures et accessoires incluent les besoins du Bureau des badges, les uniformes et gilets pare-balles pour le personnel de sécurité et les fournitures nécessaires pour la formation aux armes à feu.

Ressources liées aux situations

Voyages

247. Dépense renouvelable. Les déplacements requis comprennent notamment la participation aux réunions du programme de coordination des Nations Unies en matière de sécurité sur le terrain et aux séances de formation, la protection rapprochée des fonctionnaires de rang supérieur de la Cour en déplacement sur le terrain et d'autres missions d'appui en matière de sécurité. Chaque membre du personnel permanent chargé de la sécurité sur le terrain doit se rendre au siège pour participer à des réunions d'information, suivre des formations et renouveler sa qualification.

Services contractuels

248. Dépense renouvelable. Il s'agit des coûts liés à l'externalisation des services de sécurité dans les bureaux extérieurs de la Cour ainsi que des coûts des prestataires locaux de services de sécurité.

Formation

249. Dépense renouvelable. Tous les membres du personnel de sécurité basé sur le terrain doivent bénéficier du même niveau de formation en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'utilisation des armes à feu que les fonctionnaires basés au siège. Ils doivent également recevoir une formation spécialisée dans le domaine de la sécurité sur le terrain, comme la conduite de véhicules à quatre roues motrices et la protection rapprochée.

Frais généraux de fonctionnement

250. Dépense renouvelable. Il s'agit des accords locaux sur la répartition des dépenses du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, ainsi que des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS) concernant les domiciles des membres du personnel de la CPI sur le terrain, compris dans le budget de la Section depuis 2010.

Fournitures et accessoires

251. Dépense renouvelable. Comprend l'achat d'uniformes, d'équipement de protection et autres fournitures et accessoires nécessaires aux activités de maintien de la sécurité sur le terrain.

Tableau 48 : Sous-programme 3140 : Budget proposé pour 2011

Section de la sécurité	*Dépenses 2009* (milliers d'euros)			*Budget approuvé pour 2010* (milliers d'euros)					*Budget proposé pour 2011* (milliers d'euros)			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			551,3	487,9	1 039,2		1 039,2	549,1	533,7	1 082,8	43,6	4,2
Agents des services généraux				2 057,7	1 363,7	3 421,4		3 421,4	2 076,9	1 534,1	3 611,0	189,6	5,5
Total partiel (fonctionnaires)	*2 314,7*	*1 361,7*	*3 676,4*	*2 609,0*	*1 851,6*	*4 460,6*		*4 460,6*	*2 626,0*	*2 067,8*	*4 693,8*	*233,2*	*5,2*
Personnel temporaire	1 134,7	-1,3	1 133,4	1 031,5		1 031,5		1 031,5	1 090,7	336,0	1 426,7	395,2	38,3
Heures supplémentaires	109,5	66,2	175,7	124,4	57,6	182,0	16,6	198,6	124,4	86,4	210,8	28,8	15,8
Total partiel (autre personnel)	*1 244,2*	*64,9*	*1 309,1*	*1 155,9*	*57,6*	*1 213,5*		*1 213,5*	*1 215,1*	*422,4*	*1 637,5*	*424,0*	*34,9*
Voyages	28,9	166,6	195,5	14,5	249,1	263,6	47,4	311,0	15,1	276,9	292,0	28,4	10,8
Services contractuels	55,2	214,8	270,0	58,8	242,0	300,8		300,8	73,5	255,0	328,5	27,7	9,2
Formation	110,7	64,7	175,4	108,6	70,7	179,3		179,3	118,5	78,7	197,2	17,9	10,0
Frais généraux de fonctionnement	141,8	44,6	186,4	116,5	69,5	186,0		186,0	193,0	69,5	262,5	76,5	41,1
Fournitures et accessoires	67,3	27,8	95,1	70,5	27,0	97,5		97,5	84,0	50,5	134,5	37,0	37,9
Matériel, dont mobilier	3,8	10,7	14,5	1,0		1,0		1,0	1,0		1,0		
Total partiel (hors personnel)	*407,7*	*529,2*	*936,9*	*369,9*	*658,3*	*1 028,2*	*47,4*	*1 075,6*	*485,1*	*730,6*	*1 215,7*	*187,5*	*18,2*
Total	**3 966,6**	**1 955,8**	**5 922,4**	**4 134,8**	**2 567,5**	**6 702,3**	**47,4**	**6 749,7**	**4 326,2**	**3 220,8**	**7 547,0**	**844,7**	**12,6**
Participation à l'entretien	163,0	58,7	221,6	98,3	106,1	204,4		204,4	106,4	97,5	203,9	0,5	0,2

Tableau 49 : Sous-programme 3140 : Effectif proposé pour 2011

Section de la sécurité		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	2	1	1		*5*	1	33	*34*	*39*
	Effectif lié aux situations						1	3	1		*5*		19	*19*	*24*
	Total partiel					*1*	*3*	*4*	*2*		*10*	*1*	*52*	*53*	*63*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1	-1						
	Total partiel							*1*	*-1*						
	Total					***1***	***3***	***5***	***1***		***10***	***1***	***52***	***53***	***63***

(e) Sous-programme 3160 : Bureau du Greffe pour les locaux permanents

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

252. Dépense renouvelable. Ce poste comprend les frais de déplacement au Danemark pour des réunions de travail avec les architectes, une conférence sur la conception de la Cour et des échanges de réseaux avec d'autres organisations internationales ayant un projet de construction. Le projet de budget du Bureau du Greffe pour les locaux permanents a été maintenu au même niveau qu'en 2010.

Services contractuels

253. Dépense renouvelable. Sans préjudice ou limitation des services fournis par la principale équipe de gestion du projet (placée sous l'autorité du bureau du directeur du projet de l'Assemblée des États Parties), les services d'appui/de consultants sont nécessaires pour accomplir les tâches suivantes :

a) Surveiller en permanence les besoins des utilisateurs et garantir qu'ils sont mis en œuvre correctement ;

b) Davantage actualiser et affiner les besoins lorsqu'il le faut, et identifier toute omission dans les rapports existants, en ce qui concerne notamment (mais sans s'y limiter) l'intérieur, l'aménagement paysager, le matériel de l'utilisateur, la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications, la stratégie en matière de sécurité, l'aménagement des cuisines, et d'autres infrastructures selon les cas ;

c) Préparer/guider et aider la CPI, en tant qu'utilisateur final au cours des réunions sur le projet ;

d) Fournir des avis sur des aspects de la gestion des installations des nouveaux locaux ;

e) Analyser les propositions de projet (en plus des services fournis par la principale équipe de gestion du projet tels que susmentionnés) ;

f) Fournir des avis sur les stratégies relatives au déménagement ;

g) Fournir des avis et un appui aux phases de transfert, d'évaluation et de réception ;

h) Fournir au cas par cas des avis d'experts concernant (mais sans s'y limiter) la gestion des installations, les technologies de l'information et des communications, la sécurité, la durabilité, les coûts (second avis si nécessaire), les stratégies de gestion des appels d'offres, les cuisines (stratégie) et l'entretien ;

i) Fournir un second avis général sur les décisions relatives au projet, si besoin est ;

j) Fournir des avis continus concernant la stratégie et les frais d'entretien des nouveaux locaux ;

k) Fournir des avis sur la manière d'améliorer les performances en matière de gestion des installations et de services généraux relativement aux nouveaux locaux.

254. Ces services doivent être fournis par la Cour (utilisateur) et ne relèvent pas, ou du moins que partiellement, du Bureau du directeur du projet de l'Assemblée des États Parties.

Tableau 50 : Sous-programme 3160 : Budget proposé pour 2011

Bureau du Greffe pour les locaux permanents	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs Agents des services généraux	**Dépenses non ventilées**			219,3		219,3	220,4		220,4	1,1	0,5
Total partiel (fonctionnaires)	*191,8*		*191,8*	*219,3*		*219,3*	*220,4*		*220,4*	*1,1*	*0,5*
Personnel temporaire	2,5		2,5								
Total partiel (autre personnel)	*2,5*		*2,5*								
Voyages	2,3		2,3	13,5		13,5	13,5		13,5		
Services contractuels	51,6		51,6	171,8		171,8	171,8		171,8		
Frais généraux de fonctionnement	0,2		0,2	5,0		5,0	5,0		5,0		
Fournitures et accessoires	0,4		0,4								
Matériel, dont mobilier	12,1		12,1	9,0		9,0	10,0		10,0	1,0	11,1
Total partiel (hors personnel)	*66,6*		*66,6*	*199,3*		*199,3*	*200,3*		*200,3*	*1,0*	*0,5*
Total	**260,9**		**260,9**	**418,6**		**418,6**	**420,7**		**420,7**	**2,1**	**0,5**
Participation à l'entretien	7,8		7,8	5,0		5,0	5,5		5,5	-0,4	-8,2

Tableau 51 : Sous-programme 3160 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du Greffe pour les locaux permanents		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base Effectif lié aux situations					1			1		*2*				*2*
	Total partiel					*1*			*1*		*2*				*2*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***			***1***		***2***				***2***

(f) Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège

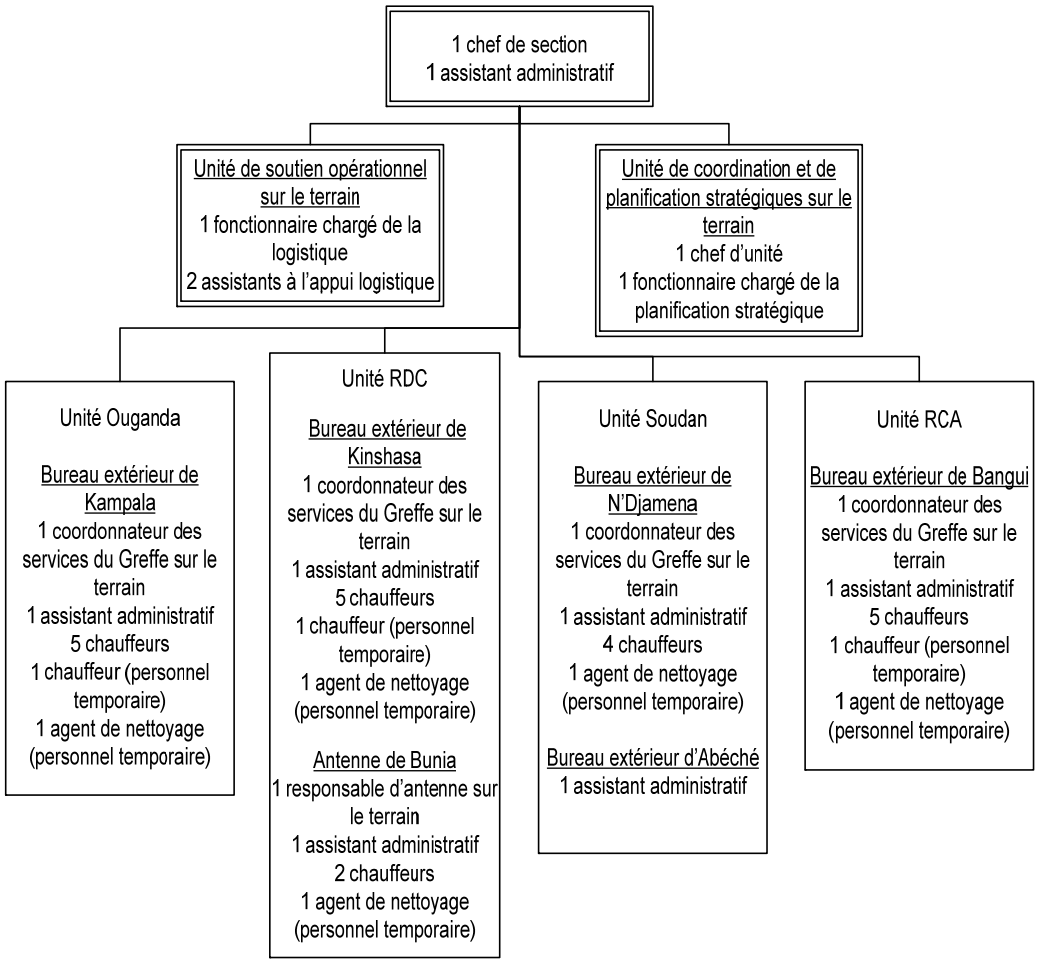

255. En 2010, la Section des opérations hors siège a complété les premières étapes de la mise en place de la procédure approuvée visant à améliorer les activités au siège, à savoir le recrutement du chef de section, du chef de l'Unité de soutien opérationnel sur le terrain et du chef de l'Unité de coordination et de planification stratégiques sur le terrain. L'année 2011 verra le renforcement de la capacité de coordination et de planification au siège.

256. Les coûts hors personnel des opérations hors siège en RDC augmenteront de 8 pour cent en 2011 en raison de l'inflation et de l'appui à apporter dans le cadre de la protection des témoins et de leur préparation en vue des procès en cours. Les coûts hors personnel des opérations menées en RCA augmenteront légèrement, de 10 pour cent, en raison de la procédure en cours dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Alors que le bureau extérieur de Kampala continuera d'apporter son soutien aux activités en cours en Ouganda, ses ressources seront également utilisées pour financer les opérations menées dans l'est de la RDC et dans le cadre de la situation au Kenya. Sur l'ensemble des cinq situations (quatre situations existantes auxquelles s'ajoute une situation nouvelle), sera enregistrée en 2011 une diminution de 68 000 euros des coûts hors personnel (compte non tenu des 150 000 euros prévus pour les investissements).

257. D'ici la fin du premier semestre 2011, le processus de fermeture du bureau extérieur d'Abéché sera achevé. Cette fermeture permettra de réaliser des économies de 45 pour cent en termes de coûts hors personnel. Ces économies permettront de renforcer les opérations menées en République démocratique du Congo liées aux enquêtes du Bureau du Procureur dans les provinces des Kivus et aux activités propres à la nouvelle situation au Kenya, et de garantir la formation dont le personnel a nécessairement besoin en raison de la restructuration de la Section des opérations hors siège.

258. Une présence minimum sera maintenue sur le terrain à Abéché, et N'Djamena deviendra la principale structure d'appui sur le terrain fournissant assistance et soutien opérationnels à un nombre très limité de missions effectuées dans le cadre de la situation au Darfour (Soudan).

259. La Section des opérations hors siège continuera à financer toutes ses opérations dans le cadre de la situation au Kenya, notamment en prêtant des services à tous ses clients (Bureau du Procureur, Fonds au profit des victimes, équipe de la Défense en tant que de besoin), grâce à la réaffectation de la majorité des ressources en personnel des bureaux extérieurs d'Abéché et de Kampala. Les coûts liés à la prestation de ces services seront compensés par les ressources existantes grâce aux gains d'éfficacité qui seront réalisés en 2010 et lors de la fermeture du bureau extérieur d'Abéché.

Tableau 52 : Répartition par section du personnel déployé sur le terrain bénéficiant du soutien de la Section des opérations hors siège

Sections	*Ouganda*	*RDC Kinshasa*	*RDC Bunia*	*Tchad Abéché*	*Tchad N'Djamena*	*République centrafricaine*
Bureau du Procureur	v	v	v			v
Section des opérations hors siège	v	v	v		v	v
Section des technologies de l'information et des communications	v	v			v	v
Service médical	v					v
Sécurité	v	v	v		v	v
Unité d'aide aux victimes et aux témoins	v	v	v		v	v
Section de l'information et de la documentation	v	v	v		v	v
Section de la participation des victimes et des réparations	v	v			v	v
Fonds au profit des victimes	v		v			v
Total	9	7	6	1	6	9

Ressources en personnel

Ressources liées aux situations

Reclassements

260. Les postes de la Section des opérations hors siège ont été examinés en 2009. Cet examen a donné lieu en 2010 au reclassement d'un certain nombre de postes au siège, alors que les postes sur le terrain devaient être examinés dans le cadre du projet de budget pour 2011. La Cour demande donc maintenant le reclassement des postes suivants : quatre postes de chefs de bureau extérieur reclassés de la classe P-3 à la classe P-4 et renommés coordonnateurs des services du Greffe sur le terrain, et un poste de responsable d'antenne sur le terrain reclassé de la catégorie des agents des services généraux 1re classe à la classe P-2 (catégorie des administrateurs nationaux).

261. Sur la base d'une analyse approfondie des risques liés à la gestion par le Greffe de sa présence sur le terrain, on veillera en 2011 à garantir une supervision et une gestion efficaces de toutes les unités fonctionnelles du Greffe sur le terrain, ainsi que la disponibilité des ressources grâce à la création d'un poste de coordonnateur des services du Greffe sur le terrain, lequel remplacera le chef de bureau extérieur. Les coordonnateurs des services du Greffe sur le terrain constitueront un précieux groupe d'experts sur l'expérience desquels l'organisation pourra s'appuyer ces prochaines années. Ils peuvent en effet être rapidement réaffectés afin d'aider la Cour à assumer ses fonctions sur le terrain, notamment pour fermer des bureaux extérieurs, apporter soutien et assistance dans le cadre de nouvelles situations et participer à d'autres formes d'opérations menées par la Cour sur le terrain dans l'exercice de son mandat en 2011. Les économies générées par la création du poste de coordonnateur des services du Greffe sur le terrain sont exposées dans le «Rapport sur l'examen des opérations hors siège» (ICC-ASP/9/CBF.1/15).

262. Le coût de l'opération s'élève à 15 000 euros pour les quatre postes, soit 3 750 euros par poste et par situation, et sera compensé par les gains d'efficacité, décrits ci-dessus, qui seront réalisés, et notamment par la fermeture du bureau extérieur d'Abéché, l'un des plus onéreux parmi les bureaux extérieurs, ainsi que par une gestion efficace des investissements qui seront opérés hors siège au cours des prochaines années. Il convient de relever que ces postes permettront au Greffe de s'acquiter efficacement des responsabilités qui lui incombent dans le cadre des cinq situations.

263. Le responsable d'antenne sur le terrain à Bunia devra gérer l'augmentation du volume et la complexité croissante des activités sur le terrain dans l'est de la RDC, et assurer une prestation de services en temps opportun et de haute qualité aux équipes du Bureau du Procureur, à la Défense ainsi qu'aux différentes unités du Greffe qui exercent leurs activités dans cette région.

264. Dans l'ensemble, la Section des opérations hors siège conserve le même effectif en 2011.

Réaffectations

265. La fermeture du bureau extérieur d'Abéché engendrera des réaffectations de postes et des modifications du lieu d'affectation du personnel, plus particulièrement pour les chauffeurs. Étant donné qu'en 2011 la CPI mènera des opérations dans cinq situations, l'effectif actuel de chauffeurs correspond aux ressources minimales nécessaires pour appuyer les activités dans ces pays, sans tenir compte des congés et des autres obligations.

266. Quatre agents locaux, agents des services généraux, autres classes, seront redéployés à partir du Tchad pour appuyer les activités qui ont trait à la situation en République du Kenya. Cette opération n'aura pas d'incidence financière.

267. Deux agents locaux, agents des services généraux, autres classes seront transférés d'Abéché à N'Djamena.

268. Un coordonnateur des services du Greffe sur le terrain (de la classe P-4) quittera son lieu d'affectation à Kampala (Ouganda) pour fournir un appui aux activités liées à la situation au Kenya.

Personnel temporaire

269. Trois chauffeurs (agents des services généraux, autres classes) (6 mois chacun, à cheval sur 2010). Afin de respecter les normes de sécurité routière (repos des chauffeurs) et compléter les équipes de chauffeurs pendant les congés.

270. Cinq agents de nettoyage (agents des services généraux, autres classes) (quatre pour 12 mois chacun et un pour 6 mois, à cheval sur 2010). Les postes d'agents de nettoyage des bureaux extérieurs seront maintenus comme postes temporaires. L'agent de nettoyage d'Abéché n'est demandé que pour 6 mois et sera également utilisé pour fournir un appui aux activités menées dans le cadre de la situation au Kenya.

Ressources hors personnel

Ressources liées aux situations

Voyages

271. Dépense renouvelable. Les coûts comprennent les déplacements des fonctionnaires de la Section des opérations hors siège se rendant à des réunions avec d'autres organisations internationales, y compris les réunions de réseau et les réunions de coordination et de contrôle avec les bureaux extérieurs, ainsi que les frais de réservation de vols de la MONUC pour le Greffe.

Services contractuels

272. Dépense renouvelable. Les crédits ont été réduits de manière significative. Ce poste de dépenses ne couvre plus que les recommandations relatives à la malaria.

Formation

273. Dépense renouvelable. En 2011, compte tenu du nouveau mandat de la Section, les formations auront pour objectif de développer les compétences et aptitudes requises pour créer des ressources en matière d'opérations et de situation, un élément essentiel au développement de la capacité de la Section de fournir des orientations stratégiques et des procédures relativement aux opérations hors siège du Greffe et de garantir une coordination efficace en la matière, notamment en termes de gestion de crise. En outre, des modules de formation ciblés sur la gestion efficace des risques liés aux activités sur le terrain seront suivis. Les formations sont nécessaires pour la conduite professionnelle, la conduite offensive en situation d'urgence et la maintenance. Une réduction des coûts a été réalisée grâce à l'identification de fournisseurs locaux dans le domaine de la formation des conducteurs.

Frais généraux de fonctionnement

274. Dépense renouvelable. Ce poste comprend la location et l'entretien des locaux ainsi que les coûts des services collectifs des bureaux extérieurs. Cela inclut également le coût des assurances couvrant les infrastructures, les véhicules et les frais de transferts de quatre bureaux extérieurs. Les coûts liés à la fermeture du bureau d'Abéché sont compensés par l'économie de six mois de location.

Fournitures et accessoires

275. Dépense renouvelable. Pour le carburant et les articles de bureau à usage unique. La diminution rend compte de la fermeture du bureau d'Abéché.

Matériel, dont mobilier

276. Pour garantir la continuité des services, trois véhicules devront être remplacés. Ces véhicules couvrent de longues distances entre le Kenya, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie (1 000 km trajet simple). En service depuis 2004, ils ne sont plus sûrs et sont trop cher à entretenir.

Tableau 53 : Sous-programme 3180 : Budget proposé pour 2011

Section des opérations hors siège	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**				884,4	884,4		1 168,6	1 168,6	284,2	32,1
Agents des services généraux					510,9	510,9		504,7	504,7	-6,2	-1,2
Total partiel (fonctionnaires)	*68,8*	*1 103,6*	*1 172,4*		*1 395,3*	*1 395,3*		*1 540,9*	*1 540,9*	*278,0*	*19,9*
Personnel temporaire		243,5	243,5		56,2	56,2		69,6	69,6	13,4	23,8
Personnel temporaire pour les réunions											
Heures supplémentaires											
Consultants		8,9	8,9								
Total partiel (autre personnel)		*252,4*	*252,4*		*56,2*	*56,2*		*69,6*	*69,6*	*13,4*	*23,8*
Voyages		146,4	146,4		137,9	137,9		132,0	132,0	-5,9	-4,3
Services contractuels		33,5	33,5		15,9	15,9		8,1	8,1	-7,8	-49,1
Formation		82,2	82,2		61,4	61,4		58,2	58,2	-3,2	-5,2
Frais généraux de fonctionnement		638,6	638,6		577,7	577,7		567,8	567,8	-9,9	-1,7
Fournitures et accessoires		239,8	239,8		245,8	245,8		218,3	218,3	-27,5	-11,2
Matériel, dont mobilier		121,5	121,5		27,1	27,1		163,8	163,8	136,7	504,4
Total partiel (hors personnel)		*1 262,0*	*1 262,0*		*1 065,8*	*1 065,8*		*1 148,2*	*1 148,2*	*82,4*	*7,7*
Total	**68,8**	**2 618,0**	**2 686,8**		**2 517,3**	**2 517,3**		**2 891,1**	**2 891,1**	**373,8**	**14,8**
Participation à l'entretien		105,6	105,6		172,3	172,3		158,4	158,4	-13,9	-8,1

Tableau 54 : Sous-programme 3180 : Effectif proposé pour 2011

Section des opérations hors siège		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations					1	2	4	1		*8*	1	30	*31*	*39*
	Total partiel					*1*	*2*	*4*	*1*		*8*	*1*	*30*	*31*	*39*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						4	-4	1		*1*	-1		*-1*	
	Total partiel						*4*	*-4*	*1*		*1*	*-1*		*-1*	
	Total					*1*	*6*		*2*		*9*		*30*	*30*	*39*

(g) Sous-programme 3190 : Section d'appui aux conseils

277. À la suite de la restructuration menée en 2010, la Direction des victimes et des conseils (3500) a été dissoute. La Section d'appui à la Défense (3190) comprend l'ancien Bureau du responsable de la Direction des victimes et des conseils (3510) et l'ancienne Section d'appui à la Défense (3520). La Section d'appui aux conseils, tout comme la Direction des victimes et des conseils auparavant, relève directement du Greffier. Elle fait également office d'interlocuteur pour le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes. Aux fins du budget, la Section d'appui aux conseils est désormais rattachée aux services du Greffier.

278. Toutes les dépenses des années précédentes et tous les budgets approuvés des sections ci-dessus, notamment les crédits liés au conseil pour les victimes (qui relevaient auparavant du sous-programme 3530 - Section de la participation des victimes et des réparations), ont été intégrés dans les documents concernant les services du Greffier.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

279. Dépense renouvelable. Pour participer aux rencontres des associations de conseils. Les dépenses ont été maintenues au même niveau.

Tableau 55 : Sous-programme 3190 : Budget proposé pour 2011

Section d'appui aux conseils	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			336,9	197,5	534,4	416,5	196,1	612,6	78,2	14,6
Agents des services généraux				180,0	60,0	240,0	121,2	60,6	181,8	-58,2	-24,3
Total partiel (fonctionnaires)	*350,0*	*87,7*	*437,7*	*516,9*	*257,5*	*774,4*	*537,7*	*256,7*	*794,4*	*20,0*	*2,6*
Personnel temporaire	36,7	120,1	156,8								
Total partiel (autre personnel)	*36,7*	*120,1*	*156,8*								
Voyages	18,9		18,9	8,8		8,8	8,8		8,8		
Services contractuels	0,0	2,5	2,5					2,0	2,0	2,0	
Formation	0,2		0,2								
Conseil		3 130,8	3 130,8		2 711,2	2 711,2		2 711,2	2 711,2		
Frais généraux de fonctionnement					17,0	17,0				-17,0	-100,0
Total partiel (hors personnel)	*19,1*	*3 133,3*	*3 152,4*	*8,8*	*2 728,2*	*2 737,0*	*8,8*	*2 713,2*	*2 722,0*	*-15,0*	*-0,5*
Total	**405,8**	**3 341,1**	**3 746,9**	**525,7**	**2 985,7**	**3 511,4**	**546,5**	**2 969,9**	**3 516,4**	**5,0**	**0,1**
Participation à l'entretien	23,3	5,9	29,2	13,1	15,2	28,3	16,4	12,2	28,6	-0,3	-0,9

Tableau 56 : Sous-programme 3190 : Effectif proposé pour 2011

Section d'appui aux conseils		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	1		1		*3*		3	*3*	*6*
	Effectif lié aux situations						1		1		*2*		1	*1*	*3*
	Total partiel					*1*	*2*		*2*		*5*		*4*	*4*	*9*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base									1	*1*		-1	*-1*	
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel									*1*	*1*		*-1*	*-1*	
	Total					***1***	***2***		***2***	***1***	***6***		***3***	***3***	***9***

(h) Sous-programme 3191 : Bureau du conseil public pour la Défense

280. À la suite de la restructuration de la Direction des victimes et des conseils (3500), le Bureau du conseil public pour la Défense (ancien programme 3540) a été rattaché, pour des raisons budgétaires, aux services du Greffier. Toutes les dépenses des années précédentes et tous les budgets approuvés du Bureau ont été intégrés dans les documents concernant les services du Greffier.

281. Aucune ressource supplémentaire n'a été demandée pour 2011. L'expérience acquise en 2010 et 2011 sera mise à profit pour toute révision budgétaire, si de nouvelles ressources devaient être nécessaires.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

282. Dépense renouvelable. Pour garantir la participation du Bureau à des événements externes majeurs se rapportant aux droits de la Défense devant la Cour.

Ressources liées aux situations

Voyages

283. Dépense renouvelable. Des voyages liés aux situations sont également nécessaires pour que le Bureau puisse agir plus facilement en tant que conseil de permanence pour représenter un suspect sur le terrain ou pour défendre les droits de la Défense lorsqu'une occasion d'obtenir des renseignements sur le terrain apparaît.

Services contractuels

284. Dépense renouvelable. Des formations sont nécessaires pour s'assurer que les ressources humaines limitées du Bureau sont utilisées efficacement et que les fonctionnaires sont compétents dans tous les aspects des procédures judiciaires qui concernent potentiellement la préparation de la défense et le mandat du Bureau. Les formations viseront en quelque sorte à «former des formateurs», dans la mesure où les fonctionnaires du Bureau assureront en continu la formation des futures équipes de la Défense dans ces domaines. Le Bureau propose également, dans le cadre du séminaire des conseils de la CPI, des formations aux conseils inscrits sur la liste. Si les ressources demandées ne sont pas octroyées cela conduirait à des coûts supplémentaires pour la Cour, qui serait dans l'obligation de faire appel à des formateurs externes afin de former les équipes de la Défense et de proposer des formations au cours du séminaire des conseils de la CPI.

285. Dépense renouvelable. Le Bureau organisera également des séminaires sur le terrain à l'intention des conseils de la liste et des conseils de permanence potentiels, etc., pour deux situations, afin d'approfondir leur connaissance des procédures pertinentes de la Cour et afin d'être sûr que les conseils potentiels soient en mesure d'assumer immédiatement leurs fonctions de protection des intérêts de l'accusé au cas où ils seraient désignés pour représenter un suspect sur le terrain.

Tableau 57 : Sous-programme 3191 : Budget proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour la Défense	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			139,4	277,4	416,8	140,1	276,4	416,5	-0,3	-0,1
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*204,2*	*132,7*	*336,9*	*199,4*	*277,4*	*476,8*	*200,7*	*276,4*	*477,1*	*0,3*	*0,1*
Personnel temporaire		151,1	151,1								
Total partiel (autre personnel)		*151,1*	*151,1*								
Voyages	1,1		1,1	2,3	16,0	18,3	2,3	16,0	18,3		
Services contractuels					20,0	20,0		20,0	20,0		
Formation	0,9		0,9	4,8		4,8	4,8		4,8		
Frais généraux de fonctionnement					4,0	4,0		4,0	4,0		
Fournitures et accessoires		1,2	1,2								
Total partiel (hors personnel)	*2,0*	*1,2*	*3,2*	*7,1*	*40,0*	*47,1*	*7,1*	*40,0*	*47,1*		
Total	**206,2**	**285,0**	**491,2**	**206,5**	**317,4**	**523,9**	**207,8**	**316,4**	**524,2**	**0,3**	**0,1**
Participation à l'entretien	7,8	5,9	13,6	5,0	13,3	18,3	5,5	12,2	17,6	0,7	3,6

Tableau 58 : Sous-programme 3191 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour la Défense		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1					*1*		1	*1*	*2*
	Effectif lié aux situations						1		1	1	*3*				*3*
	Total partiel					*1*	*1*		*1*	*1*	*4*		*1*	*1*	*5*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***1***		***1***	***1***	***4***		***1***	***1***	***5***

(i) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes

286. À la suite de la restructuration de la Direction des victimes et des conseils (3500), le Bureau du conseil public pour les victimes (ancien programme 3550) a été rattaché, pour des raisons budgétaires, aux services du Greffier. Toutes les dépenses des années précédentes et tous les budgets approuvés du Bureau ont été intégrés dans les documents concernant cette Direction.

287. Aucune ressource supplémentaire n'a été demandée pour 2011. L'expérience acquise en 2010 et 2011 sera mise à profit pour toute révision budgétaire, si de nouvelles ressources devaient être nécessaires.

Ressources hors personnel

Ressources liées aux situations

Voyages

288. Dépense renouvelable. Des déplacements sont nécessaires pour effectuer des missions sur le terrain, afin de permettre au Bureau de s'acquitter de son mandat.

Services contractuels

289. Pour terminer la seconde phase de l'élaboration de sa base de données axée sur les victimes et destinée à gérer l'aide judiciaire et la représentation offertes par le Bureau aux victimes et leurs représentants. Cette base de données permettra au Bureau de recueillir, de cataloguer, de référencer, d'archiver et d'analyser des documents juridiques, des recherches, des documents déposés au Greffe, des éléments de preuve, des pièces à conviction et des documents publics ; d'accéder à d'autres applications de la CPI (Ringtail, Transcend, TRIM) grâce à une seule interface ; de trouver toutes les informations concernant une victime en particulier ; d'intégrer et de rationaliser les principaux processus de travail du Bureau ; d'assurer le suivi des tâches de l'équipe et des délais ; ainsi que d'établir des statistiques et des rapport finaux.

Frais généraux de fonctionnement

290. Dépense renouvelable. Pour la location des locaux extérieurs que le Bureau occupe afin de rencontrer les victimes. Les dépenses ont été maintenues au même niveau.

Tableau 59 : Sous-programme 3192 : Budget proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour les victimes	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			219,3	668,5	887,8	220,4	666,7	887,1	-0,7	-0,1
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*232,0*	*549,4*	*781,4*	*279,3*	*668,5*	*947,8*	*281,0*	*666,7*	*947,7*	*-0,1*	*0,0*
Personnel temporaire		12,1	12,1								
Total partiel (autre personnel)		*12,1*	*12,1*								
Voyages		27,5	27,5	4,5	44,3	48,8	4,8	48,9	53,7	4,9	10,0
Services contractuels		37,2	37,2		30,0	30,0		30,0	30,0		
Formation		8,1	8,1								
Frais généraux de fonctionnement					6,0	6,0		6,0	6,0		
Fournitures et accessoires	2,0		2,0								
Total partiel (hors personnel)	*2,0*	*72,8*	*74,8*	*4,5*	*80,3*	*84,8*	*4,8*	*84,9*	*89,7*	*4,9*	*5,8*
Total	**234,0**	**634,3**	**868,3**	**283,8**	**748,8**	**1 032,6**	**285,8**	**751,6**	**1 037,4**	**4,8**	**0,5**
Participation à l'entretien	11,6	20,5	32,2	7,6	30,9	38,5	8,2	28,4	36,6	1,9	4,9

Tableau 60 : Sous-programme 3192 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du conseil public pour les victimes		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1			1		*2*		1	*1*	*3*
	Effectif lié aux situations						2	2	1	2	*7*				*7*
	Total partiel					*1*	*2*	*2*	*2*	*2*	*9*		*1*	*1*	*10*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***2***	***2***	***2***	***2***	***9***		***1***	***1***	***10***

2. Programme 3200 : Direction des services administratifs communs

Introduction

291. La Direction des services administratifs communs (DSAC) assure la prestation de services non judiciaires à l'ensemble de la Cour. L'objectif ultime des activités de la Direction est de doter la Cour d'un «modèle d'administration publique» en assurant en temps opportun des services de qualité fiables et efficaces pour satisfaire les besoins des utilisateurs. Il peut notamment s'agir d'une infrastructure logistique, administrative ou informatique, que ce soit pour les activités au siège ou hors siège. La Direction s'attache à poursuivre les buts et objectifs stratégiques de la Cour, et vise à exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles, tout en maintenant la flexibilité requise et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain qui offre des possibilités d'organisation des carrières et de promotion.

292. Les procès simultanés qui ont débuté en 2010 sont susceptibles de continuer en 2011. En conséquence, un appui supplémentaire est requis, notamment par la Section des technologies de l'information et des communications. La nécessité d'un tel appui devrait perdurer, en raison de la constance du volume de l'activité judiciaire.

293. En outre, la décision de la Chambre préliminaire II d'ouvrir une enquête en 2010 pour des crimes contre l'humanité au Kenya aura pour conséquences d'accroître le nombre de services fournis par la Direction, notamment en termes de services de voyage et de visa, de communication et de logistique.

294. Dans le cadre des efforts déployés par la Cour pour parvenir à des gains de productivité, la Direction a joué un rôle important dans la gestion et la mise en place du processus de restructuration des procédures de travail. Un exercice pilote avait été effectué en 2009 après la mise en place de groupes de travail inter-organes aux fonctions variées ; un certain nombre de propositions de restructuration des procédures existantes ont été faites et mises en œuvre en 2010. La Direction compte renouveler l'expérience enrichissante de ces groupes de travail et organiser des exercices similaires pour les nouveaux processus en 2011, en mettant l'accent sur les processus les plus coûteux.

295. L'amélioration du système de comptabilité analytique de la Cour, qui a débuté en 2010 et continuera en 2011, reste un des défis de la Direction. En 2010, la Direction s'est intéressée à la manière de mettre au point une gamme d'outils et de techniques de comptabilité de gestion qui pourraient aider la Cour dans sa gestion et sa prise de décision en toute connaissance de cause. La Direction continuera d'évaluer et d'analyser les délais, le matériel, la formation et les ressources nécessaires à la mise en place d'un système adapté de comptabilisation des coûts dans l'environnement SAP de la Cour.

296. La Cour a également contribué par son travail à la mise en œuvre à moyen terme des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Cet engagement est étroitement lié à l'objectif stratégique que s'est fixé la Cour de devenir un modèle d'administration publique. La Direction a élaboré un plan d'action détaillé et une proposition de budget pour la mise en œuvre des normes IPSAS. Elle continuera en 2011 d'évaluer les résultats de la mise en place du système par d'autres organisations et, après approbation de l'Assemblée des États Parties, redéfinira les mesures requises pour la mise en œuvre de ces normes.

Objectifs

1. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 8).
2. Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties (objectif stratégique 9).

3. Recruter du personnel d'horizons divers, du meilleur niveau possible, veiller à son bien-être et lui offrir des possibilités d'organisation des carrières et de promotion (objectif stratégique 10).

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1 • Continuer et étendre le projet de restructuration des procédures de travail.	• Nombre de processus administratifs de la Cour remaniés.	10
Objectif 2 • Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes.	• Ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources.	Réduction ou redistribution maximum de 5%
Objectif 3 • Recruter des personnes d'horizons divers, veiller à leur bien-être et leur offrir des possibilités d'organisation des carrières.	• Nombre de fonctionnaires obtenant de meilleures notes grâce à la concurrence.	5

Tableau 61 : Programme 3200 : Budget proposé pour 2011

Direction des services administratifs communs	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			3 478,8	525,6	4 004,4	3 494,4	522,9	4 017,3	12,9	0,3
Agents des services généraux				4 666,2	1 744,6	6 410,8	4 704,6	1 760,2	6 464,8	54,0	0,8
Total partiel (fonctionnaires)	*7 367,6*	*2 146,2*	*9 513,8*	*8 145,0*	*2 270,2*	*10 415,2*	*8 199,0*	*2 283,1*	*10 482,1*	*66,9*	*0,6*
Personnel temporaire	524,3		524,3	350,2	133,4	483,6	336,0	268,8	604,8	121,2	25,1
Personnel temporaire pour les réunions				20,0		20,0	20,0		20,0		
Heures supplémentaires	123,9	2,0	125,9	93,0		93,0	111,5		111,5	18,5	19,9
Consultants	32,5	2,5	35,0	20,0		20,0	20,0		20,0		
Total partiel (autre personnel)	*680,7*	*4,5*	*685,2*	*483,2*	*133,4*	*616,6*	*487,5*	*268,8*	*756,3*	*139,7*	*22,7*
Voyages	59,2	46,7	105,9	74,3	71,9	146,2	99,9	85,6	185,5	39,3	26,9
Services contractuels	718,0	285,4	1 003,4	788,0	80,0	868,0	405,5	60,0	465,5	-402,5	-46,4
Formation	343,0	95,2	438,2	262,8	177,3	440,1	225,0	162,4	387,4	-52,7	-12,0
Frais généraux de fonctionnement	4 481,0	2 382,0	6 863,0	4 393,3	2 914,2	7 307,5	4 221,1	2 927,5	7 148,6	-158,9	-2,2
Fournitures et accessoires	419,6	7,6	427,2	434,5	10,0	444,5	552,9	10,0	562,9	118,4	26,6
Matériel, dont mobilier	869,5	594,4	1 463,9	365,0	181,1	546,1	505,0	181,1	686,1	140,0	25,6
Total partiel (hors personnel)	*6 890,3*	*3 411,3*	*10 301,6*	*6 317,9*	*3 434,5*	*9 752,4*	*6 009,4*	*3 426,6*	*9 436,0*	*-316,4*	*-3,2*
Total	**14 938,6**	**5 562,0**	**20 500,6**	**14 946,1**	**5 838,1**	**20 784,2**	**14 695,9**	**5 978,5**	**20 674,4**	**-109,8**	**-0,5**
Participation à l'entretien	-904,2	-1 073,4	-1 977,6	-683,6	-1 544,3	-2 227,8	-668,3	-1 559,7	-2 228,0	0,2	0,0

Tableau 62 : Programme 3200 : Effectif proposé pour 2011

Direction des services administratifs communs		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1	4	5	15	9		*34*	6	70	*76*	*110*
	Effectif lié aux situations						2	3			*5*	1	30	*31*	*36*
	Total partiel				*1*	*4*	*7*	*18*	*9*		*39*	*7*	*100*	*107*	*146*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base							1	-1						
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel							*1*	*-1*						
	Total				***1***	***4***	***7***	***19***	***8***		***39***	***7***	***100***	***107***	***146***

(a) Sous-programme 3210 : Bureau du directeur (Direction des services administratifs communs)

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

297. Dépense renouvelable. Concerne des réunions avec des représentants des États Parties et d'autres parties prenantes en vue d'obtenir le soutien et la coopération nécessaires.

Services contractuels

298. L'estimation des coûts de la consultation d'experts dans le cadre du projet de gestion des risques et des exercices de rentabilité a commencé en 2009 et doit se poursuivre en 2011. Les coûts ont été réduits en fonction de la phase du projet.

Ressources liées aux situations

Voyages

299. Dépense renouvelable. Il s'agit des dépenses de déplacement du directeur dans le cadre des opérations hors siège.

Tableau 63 : Sous-programme 3210 : Budget proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSAC)	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			355,7		355,7	353,2		353,2	-2,5	-0,7
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*336,5*		*336,5*	*415,7*		*415,7*	*413,8*		*413,8*	*-1,9*	*-0,5*
Voyages	10,1	1,5	11,6	16,1	7,3	23,4	15,3	8,1	23,4		
Services contractuels	72,1		72,1	50,0		50,0	20,0		20,0	-30,0	-60,0
Frais généraux de fonctionnement	-1,4		-1,4								
Total partiel (hors personnel)	*80,8*	*1,5*	*82,3*	*66,1*	*7,3*	*73,4*	*35,3*	*8,1*	*43,4*	*-30,0*	*-40,9*
Total	**417,3**	**1,5**	**418,8**	**481,8**	**7,3**	**489,1**	**449,1**	**8,1**	**457,2**	**-31,9**	**-6,5**
Participation à l'entretien	15,5		15,5	10,1		10,1	10,9		10,9	-0,8	-8,2

Tableau 64 : Sous-programme 3210 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSAC)		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1			2			*3*		1	*1*	*4*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel				*1*			*2*			*3*		*1*	*1*	*4*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***			***2***			***3***		***1***	***1***	***4***

(b) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines

Ressources en personnel

Ressources de base

Reclassement

300. Le poste de fonctionnaire chargé du recrutement et des affectations (de la classe P-2) a vu ses fonctions considérablement changer depuis son évaluation initiale en 2007. Cela est dû au fait que le mandat de l'Unité du recrutement et des affectations dans son ensemble a été élargi et comprend désormais des tâches plus diverses et variées que les seules activités de recrutement. En 2009, l'expert externe a confirmé que les fonctions de ce poste correspondaient à un niveau P-3. Toutefois, le Comité n'a pas entériné cette évaluation. Il est à nouveau demandé que ce poste soit reclassé.

Personnel temporaire

301. Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) L'expérience acquise ces dernières années relativement à ce contrat temporaire a prouvé que ce poste était nécessaire pour assumer la charge de travail administratif résultant de la hausse du recrutement au sein de la Cour.

302. Un commis à l'assistance informatique/aux ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). Vu les pressions accrues qui s'exercent sur les ressources d'appui informatique au service des ressources humaines, en raison du soutien à apporter non seulement au système SAP mais également au système de comptes rendus et à la gestion des informations, ce poste sera encore nécessaire en 2011.

303. Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). Pour apporter un soutien aux efforts de recrutement actuellement en cours, notamment le passage à un recrutement électronique. Compte tenu des enseignements tirés une fois le recrutement électronique pleinement opérationnel, un examen de poste sera fait.

Consultants

304. La Cour continuera à solliciter les conseils d'un expert sur les projets mis en œuvre dans le cadre de la stratégie en matière de ressources humaines, par exemple le développement d'orientations, le développement de carrière.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

305. Dépense renouvelable. Nécessaire pour permettre aux responsables des ressources humaines de participer à des réunions spécialisées, notamment le réseau des services des ressources humaines, la table ronde annuelle sur l'organisation des carrières et le forum annuel de formation destiné aux cadres.

Formation

306. Dépense renouvelable. Il s'agit de financer l'acquisition de connaissances linguistiques et autres au sein de la Cour. Cela comprend également la formation spécialisée pour les membres de l'Unité de la santé et du bien-être du personnel, et ce afin de maintenir leur niveau de qualification.

Fournitures et accessoires

307. Dépense renouvelable. Il s'agit du matériel médical et pharmaceutique du Service médical.

Ressources liées aux situations

Voyages

308. Dépense renouvelable. Ces crédits sont nécessaires pour les visites aux bureaux extérieurs du médecin et du fonctionnaire chargé du bien-être du personnel.

Formation

309. Dépense renouvelable. Ces crédits sont nécessaires pour financer l'acquisition de connaissances, y compris pour les bureaux extérieurs. L'acquisition de connaissances linguistiques relève du budget de base.

Tableau 65 : Sous-programme 3220 : Budget proposé pour 2011

Section des ressources humaines	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			744,9		744,9	760,1		760,1	15,2	2,0
Agents des services généraux				755,4	180,0	935,4	760,2	181,8	942,0	6,6	0,7
Total partiel (fonctionnaires)	*1 480,1*	*279,3*	*1 759,4*	*1 500,3*	*180,0*	*1 680,3*	*1 520,3*	*181,8*	*1 702,1*	*21,8*	*1,3*
Personnel temporaire	231,5		231,5	200,1		200,1	201,6		201,6	1,5	0,7
Consultants	32,5	2,5	35,0	20,0		20,0	20,0		20,0		
Total partiel (autre personnel)	*264,0*	*2,5*	*266,5*	*220,1*		*220,1*	*221,6*		*221,6*	*1,5*	*0,7*
Voyages	16,9	11,6	28,5	13,6	10,8	24,4	15,2	16,7	31,9	7,5	30,7
Services contractuels	70,4	99,6	170,0	50,0	20,0	70,0	11,5		11,5	-58,5	-83,6
Formation	248,6	86,6	335,2	147,6	162,4	310,0	147,6	162,4	310,0		
Fournitures et accessoires	4,9		4,9	52,0		52,0	52,0		52,0		
Total partiel (hors personnel)	*340,8*	*197,8*	*538,6*	*263,2*	*193,2*	*456,4*	*226,3*	*179,1*	*405,4*	*-51,0*	*-11,2*
Total	**2 084,9**	**479,6**	**2 564,5**	**1 983,6**	**373,2**	**2 356,8**	**1 968,2**	**360,9**	**2 329,1**	**-27,7**	**-1,2**
Participation à l'entretien	69,9	8,8	78,7	47,9	13,3	61,1	51,8	12,2	64,0	-2,9	-4,7

Tableau 66 : Sous-programme 3220 : Effectif proposé pour 2011

Section des ressources humaines		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	2	3	1		*7*	2	10	*12*	*19*
	Effectif lié aux situations												3	*3*	*3*
	Total partiel					*1*	*2*	*3*	*1*		*7*	*2*	*13*	*15*	*22*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base							1	-1						
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel							*1*	*-1*						
	Total					***1***	***2***	***4***			***7***	***2***	***13***	***15***	***22***

(c) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances

Ressources en personnel

Personnel temporaire

310. Un assistant aux finances (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) est nécessaire pour assister la Section pendant les périodes de clôture d'exercice, d'audit externe, d'établissement du budget et pendant les périodes de lourde charge de traitement des frais de voyages en fin d'année au sein de l'Unité des décaissements. L'assistance temporaire est employée pour maintenir des services d'appui efficaces à la Cour face à des activités croissantes liées aux procès.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

311. Il s'agit de se rendre dans les bureaux extérieurs pour former les membres du personnel à l'utilisation du module de voyage et du module des états de paie de SAP.

Services contractuels

312. Dépense renouvelable. Correspond aux services d'un commissaire aux comptes.

Formation

313. Dépense renouvelable. Nécessaire pour financer la formation spécialisée au sein de la Section et pour maintenir le niveau de qualification.

Frais généraux de fonctionnement

314. Dépense renouvelable. En raison de l'évolution actuelle des coûts, les frais bancaires ont augmenté.

Tableau 67 : Sous-programme 3240 : Budget proposé pour 2011

Section du budget et des finances	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			707,2		707,2	707,8		707,8	0,6	0,1
Agents des services généraux				720,0	317,7	1 037,7	727,2	319,5	1 046,7	9,0	0,9
Total partiel (fonctionnaires)	*1 081,0*	*247,8*	*1 328,8*	*1 427,2*	*317,7*	*1 744,9*	*1 435,0*	*319,5*	*1 754,5*	*9,6*	*0,6*
Personnel temporaire	108,8		108,8	50,0		50,0	67,2		67,2	17,2	34,4
Heures supplémentaires	6,3		6,3	2,5		2,5	5,0		5,0	2,5	100,0
Total partiel (autre personnel)	*115,1*		*115,1*	*52,5*		*52,5*	*72,2*		*72,2*	*19,7*	*37,5*
Voyages	4,6	0,1	4,7	9,1		9,1	26,0		26,0	16,9	185,7
Services contractuels	63,0		63,0	60,0		60,0	64,0		64,0	4,0	6,7
Formation	21,0		21,0	7,6		7,6	12,5		12,5	4,9	64,5
Frais généraux de fonctionnement	128,8		128,8	65,0		65,0	100,0		100,0	35,0	53,8
Total partiel (hors personnel)	*217,4*	*0,1*	*217,5*	*141,7*		*141,7*	*202,5*		*202,5*	*60,8*	*42,9*
Total	**1 413,5**	**247,9**	**1 661,4**	**1 621,4**	**317,7**	**1 939,1**	**1 709,7**	**319,5**	**2 029,2**	**90,1**	**4,6**
Participation à l'entretien	73,7	14,7	88,4	47,9	22,1	70,0	51,8	20,3	72,1	-2,2	-3,1

Tableau 68 : Sous-programme 3240 : Effectif proposé pour 2011

Section du budget et des finances		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	1	3	2		*7*		12	*12*	*19*
	Effectif lié aux situations											1	4	*5*	*5*
	Total partiel					*1*	*1*	*3*	*2*		*7*	*1*	*16*	*17*	*24*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***1***	***3***	***2***		***7***	***1***	***16***	***17***	***24***

(d) Sous-programme 3250 : Section des services généraux

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

315. Un factotum (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). Ce poste couvre les tâches habituellement confiées à des sous-traitants, comme les réparations d'appoint, les changements des circuits électriques et la plomberie légère et il permet d'absorber la charge de travail supplémentaire causée par l'occupation du bâtiment HV1. En 2010, l'utilisation des ressources internes a permis une réduction des coûts liés aux services contractuels.

Heures supplémentaires

316. Dépense renouvelable. On s'efforce continuellement de maintenir les heures supplémentaires dans les limites imparties en améliorant les synergies et les contrôles. Toutefois, en fonction de l'expérience, il semblerait qu'une augmentation soit nécessaire en raison des besoins liés aux procès simultanés. Les besoins en chauffeurs de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et dans le cadre de procès simultanés sont toutefois susceptibles d'affecter les dépenses liées aux heures supplémentaires.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

317. Deux chauffeurs (agents des services généraux, autres classes) (6 mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus) pour apporter un soutien pendant les procès simultanés.

Ressources hors personnel

318. On s'est efforcé de maintenir les coûts pour l'Arc et HV1 au même niveau en imputant, dans la mesure du possible, certaines activités d'entretien et l'équipement au budget 2010 grâce à un réexamen et une révision des priorités. Dans l'ensemble, pour le seul projet de budget pour 2011, les coûts liés aux ressources hors personnel ont été fortement réduits. Il sera procédé à un examen approfondi au moment du projet de budget pour 2012, examen sur lequel les ressources demandées à ce moment-là seront basées. Dans la mesure du possible, on continuera de reporter jusqu'à nouvel ordre certaines opérations d'entretien et l'achat de biens d'équipement.

Ressources de base

Voyages

319. Dépense renouvelable. Pour participer aux réunions du réseau interinstitutions des responsables des locaux et pour financer l'inventaire des avoirs dans les bureaux extérieurs.

Services contractuels

320. Dépense renouvelable. Les coûts ont été limités aux services sous-traités comme le nettoyage en grand des cafétérias et l'accès en ligne à la base de données des achats.

Formation

321. Dépense renouvelable. Il s'agit des formations requises pour les différentes unités de la Section des services généraux.

Frais généraux de fonctionnement

322. Dépense renouvelable. Les postes principaux couvrant les prestations demandées sont exposés ci-dessous.

323. L'entretien des locaux comprend le coût du nettoyage régulier des bureaux, la vérification du système d'alarme d'incendie et l'inspection et la réparation de cinq cloisonnements coupe-feu, ainsi que l'entretien des installations telles que les barrières anti-vitesse, le maintien de l'alimentation électrique continue et les systèmes de sécurité de l'Arc et du bâtiment HV1. Avant un autre examen des postes de cette rubrique budgétaire, on peut s'attendre à des économies, qui entraîneront une forte diminution des ressources.

324. Les coûts liés aux services collectifs de l'Arc sont calculés sur la base de chiffres de consommation effectifs pour l'Arc, les locaux de Saturnusstraat et de HV1.

325. L'entretien du mobilier et du matériel inclut celui des véhicules, des coins-cuisine et du matériel de bureau autre que le matériel informatique, ainsi que les réparations diverses. Il inclut également l'entretien des systèmes de sécurité. Une diminution supplémentaire a été réalisée en partie grâce à l'utilisation interne d'un factotum (agent des services généraux, autre classe).

326. D'autres frais de fonctionnement divers incluent les assurances, les frais de transport, notamment à destination et en provenance des bureaux extérieurs, et le nettoyage des salles d'audience et locaux associés. Les estimations pour le budget 2011 sont maintenues au même niveau qu'en 2010.

Fournitures et accessoires

327. Dépense renouvelable. Ce poste inclut les articles de bureau à usage unique tels que les fournitures de bureau. Les dépenses ont été maintenues au même niveau qu'en 2010.

Matériel, dont mobilier

328. Les dépenses ont été maintenues au même niveau qu'en 2010 et les frais d'équipement sont fonction d'une liste de priorités.

Ressources liées aux situations

Frais généraux de fonctionnement

329. Dépense renouvelable. Ces coûts incluent les exigences de nettoyage résultant d'une année entière de l'usage des salles d'audience et des locaux associés, ainsi que le transport à destination et en provenance des bureaux extérieurs.

Tableau 69 : Sous-programme 3250 : Budget proposé pour 2011

Section des services généraux	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			610,4		610,4	610,7		610,7	0,3	0,0
Agents des services généraux				1 913,1	300,0	2 213,1	1 928,1	303,0	2 231,1	18,0	0,8
Total partiel (fonctionnaires)	*2 272,3*	*256,2*	*2 528,5*	*2 523,5*	*300,0*	*2 823,5*	*2 538,8*	*303,0*	*2 841,8*	*18,3*	*0,6*
Personnel temporaire	6,7		6,7	66,7		66,7	67,2	67,2	134,4	67,7	101,5
Heures supplémentaires	68,2	2,0	70,2	60,5		60,5	76,5		76,5	16,0	26,4
Total partiel (autre personnel)	*74,9*	*2,0*	*76,9*	*127,2*		*127,2*	*143,7*	*67,2*	*210,9*	*83,7*	*65,8*
Voyages	6,0		6,0	8,4		8,4	16,6		16,6	8,2	97,6
Services contractuels	277,1	1,0	278,1	217,0		217,0	41,0		41,0	-176,0	-81,1
Formation	15,4		15,4	21,6		21,6	24,0		24,0	2,4	11,1
Frais généraux de fonctionnement	2 848,0		2 848,0	2 907,9	100,0	3 007,9	2 592,7	101,0	2 693,7	-314,2	-10,4
Fournitures et accessoires	323,6	0,1	323,7	287,5		287,5	290,9		290,9	3,4	1,2
Matériel, dont mobilier	312,6	76,0	388,6	139,6		139,6	139,6		139,6		
Total partiel (hors personnel)	*3 782,7*	*77,1*	*3 859,8*	*3 582,0*	*100,0*	*3 682,0*	*3 104,8*	*101,0*	*3 205,8*	*-476,2*	*-12,9*
Total	**6 129,9**	**335,3**	**6 465,2**	**6 232,7**	**400,0**	**6 632,7**	**5 787,3**	**471,2**	**6 258,5**	**-374,2**	**-5,6**
Participation à l'entretien	143,6	14,7	158,3	93,3	22,1	115,4	100,9	20,3	121,2	-5,9	-5,1

Tableau 70 : Sous-programme 3250 : Effectif proposé pour 2011

Section des services généraux		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	1	2	2		*6*	3	28	*31*	*37*
	Effectif lié aux situations												5	*5*	*5*
	Total partiel					*1*	*1*	*2*	*2*		*6*	*3*	*33*	*36*	*42*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***1***	***2***	***2***		***6***	***3***	***33***	***36***	***42***

(e) Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

330. Un technicien chargé de l'assistance informatique (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) et un technicien chargé de l'assistance informatique (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, à cheval sur 2010). Étant donné que la charge de travail des techniciens chargés de l'assistance informatique reste constamment élevée, il demeure nécessaire de faire appel à du personnel temporaire. Ces postes temporaires sont en place depuis quatre ans. Si la charge de travail reste la même ou continue d'augmenter, il pourra être demandé en 2012 que ces postes temporaires soient convertis en postes permanents.

331. Un assistant spécialiste du prétoire électronique (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010) et un assistant spécialiste du prétoire électronique (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Cette équipe spécialiste du prétoire électronique est chargée de gérer la technologie au service des audiences, s'assurant que les divers participants à la procédure disposent d'un accès sécurisé aux diverses audiences et leur fournissant un appui dans la gestion des informations liées aux affaires. Cette lacune ne peut pas être comblée par des réaffectations internes ni par des mesures de gain d'efficacité. L'assistance à la cour électronique pour les participants sur une base juridique externe continue d'être en sous-effectif alors que les besoins demeurent importants et urgents.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

332. Dépense renouvelable. Ce poste couvre les déplacements en raison de réunions importantes ou de conférences à l'intention des usagers des systèmes utilisés par la Cour.

Services contractuels

333. Dépense renouvelable. Les principaux facteurs de coût dans ces domaines sont l'hébergement internet et la sous-traitance de contrats à des entreprises en vue de fournir un appui à des projets importants nécessitant une expertise qui fait défaut au personnel de la Section. Les coûts estimés ont été revus à la baisse compte tenu des priorités établies pour les activités en 2010.

Formation

334. Dépense renouvelable. Même si la formation technique du personnel de la Section est importante au vu de la nécessité de maximiser l'investissement dans les technologies de l'information, le coût total a été réduit en raison de la charge de travail actuelle et anticipée.

Frais généraux de fonctionnement

335. Dépense renouvelable. Ce poste comprend les licences d'utilisation des logiciels et des bases de données relatives aux systèmes administratifs électroniques de la Cour, notamment les systèmes de cour électronique, SAP, TRIM, l'Intranet et la bureautique, dont le système de messagerie électronique. Il couvre également les coûts des communications téléphoniques locales et mobiles, les connexions sécurisées entre les différents sites de la Cour à La Haye et la maintenance du Réseau mondial de

communication et de transmission des données de la Cour. La Cour possède aussi un vaste réseau satellite entre les bureaux extérieurs et les sites du siège.

Fournitures et accessoires

336. Dépense renouvelable. L'augmentation s'explique par la reprise des services de photocopie et d'impression rapide, qui relevaient de la Section des services généraux, dans le cadre des efforts déployés par la Cour pour réaliser des gains d'efficacité. Ce poste comprend en outre les périphériques, pièces de rechange, cartes réseau, câbles de transmission des données, dispositifs d'enregistrement portatifs, etc.

Matériel, dont mobilier

337. Les coûts liés à ce poste couvrent le maintien du matériel fondamental de la CPI, à la fois au siège et sur le terrain, notamment les composants du Réseau mondial de communication et de transmission des données de la CPI, les solutions bureautiques constituées de téléphones, PC, imprimantes, télécopieurs, logiciels, ainsi que le programme de remplacement du matériel de serveur. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la nécessité de remplacer les équipements et des systèmes radio obsolètes sur le terrain.

Ressources liées aux situations

Voyages

338. Dépense renouvelable. Ce poste comprend l'entretien du réseau de communication et les visites de coordination sur le terrain.

Frais généraux de fonctionnement

339. Dépense renouvelable. Ce poste couvre l'entretien annuel des salles d'audience, les coûts du matériel et des logiciels afférents à la maintenance du système de cour électronique, la location auprès des Nations Unies des liaisons par satellite, les services Internet de tous les bureaux extérieurs, la connexion à distance des bureaux extérieurs au système de cour électronique du siège. Les dépenses en communications téléphoniques fixes et mobiles sont entièrement couvertes par le budget de la Cour.

Tableau 71 : Sous-programme 3260 : Budget proposé pour 2011

Section des technologies de l'information et des communications	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			1 060,6	525,6	1 586,2	1 062,6	522,9	1 585,5	-0,7	0,0
Agents des services généraux				1 217,7	946,9	2 164,6	1 228,5	955,9	2 184,4	19,8	0,9
Total partiel (fonctionnaires)	*2 197,7*	*1 362,9*	*3 560,6*	*2 278,3*	*1 472,5*	*3 750,8*	*2 291,1*	*1 478,8*	*3 769,9*	*19,1*	*0,5*
Personnel temporaire	177,3		177,3	33,4	133,4	166,8		201,6	201,6	34,8	20,9
Personnel temporaire pour les réunions				20,0		20,0	20,0		20,0		
Heures supplémentaires	49,4		49,4	30,0		30,0	30,0		30,0		
Total partiel (autre personnel)	*226,7*		*226,7*	*83,4*	*133,4*	*216,8*	*50,0*	*201,6*	*251,6*	*34,8*	*16,1*
Voyages	21,6	33,5	55,1	27,1	53,8	80,9	26,8	60,8	87,6	6,7	8,3
Services contractuels	235,4	184,8	420,2	411,0	60,0	471,0	269,0	60,0	329,0	-142,0	-30,1
Formation	58,0	8,6	66,6	86,0	14,9	100,9	40,9		40,9	-60,0	-59,5
Frais généraux de fonctionnement	1 505,6	2 382,0	3 887,6	1 420,4	2 814,2	4 234,6	1 528,4	2 826,5	4 354,9	120,3	2,8
Fournitures et accessoires	91,1	7,5	98,6	95,0	10,0	105,0	210,0	10,0	220,0	115,0	109,5
Matériel, dont mobilier	556,9	518,4	1 075,3	225,4	181,1	406,5	365,4	181,1	546,5	140,0	34,4
Total partiel (hors personnel)	*2 468,6*	*3 134,8*	*5 603,4*	*2 264,9*	*3 134,0*	*5 398,9*	*2 440,5*	*3 138,4*	*5 578,9*	*180,0*	*3,3*
Total	**4 893,0**	**4 497,7**	**9 390,7**	**4 626,6**	**4 739,9**	**9 366,5**	**4 781,6**	**4 818,8**	**9 600,4**	**233,9**	**2,5**
Participation à l'entretien	-1 206,9	-1 111,5	-2 318,4	-882,7	-1 601,7	-2 484,4	-883,8	-1 612,5	-2 496,3	11,9	-0,5

Tableau 72 : Sous-programme 3260: Effectif proposé pour 2011

Section des technologies de l'information et des communications		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	1	5	4		*11*	1	19	*20*	*31*
	Effectif lié aux situations						2	3			*5*		18	*18*	*23*
	Total partiel					*1*	*3*	*8*	*4*		*16*	*1*	*37*	*38*	*54*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***3***	***8***	***4***		***16***	***1***	***37***	***38***	***54***

3. Programme 3300 : Direction du service de la Cour

Introduction

340. À la suite de modifications structurelles au sein du Greffe, la Section de la participation des victimes et des réparations a été intégrée à la Direction du service de la Cour en mars 2010. Les sections travaillant avec les victimes (Unité d'aide aux victimes et aux témoins et Section de la participation des victimes et des réparations) font désormais partie de la même section, ce qui permet une utilisation optimale des ressources du Greffe dans l'exercice de son mandat.

341. En 2011, la Direction du service de la Cour continuera de concentrer ses efforts sur le soutien à apporter aux procès simultanés.

342. La Direction du service de la Cour fournira les services spécialisés, tels que la prestation de services de cour électronique de grande qualité, en veillant particulièrement à assurer la transcription en simultané des audiences dans les deux langues de travail, apportant ainsi une contribution essentielle à la conduite de procès équitables, efficaces et rapides. Elle continuera de soutenir l'interprétation en français et en anglais, ainsi que dans les langues parlées par les témoins et les personnes détenues ou citées à comparaître. Il lui incombera également de veiller au bien-être des personnes détenues lors des périodes critiques des procès.

343. Une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre de la stratégie concernant les victimes et au bon traitement de toutes les demandes de participation présentées.

344. En outre, il faudra continuer d'accorder l'attention voulue au soutien des témoins déposant au procès et à leur suivi à l'issue de leur déposition.

345. Enfin, en collaboration avec le Bureau du Procureur, la Direction continuera de contribuer, à la fois sur le terrain et à La Haye, à l'objectif tenant à la conduite d'enquêtes par la Cour, aidant à coordonner les opérations liées à l'arrestation des personnes visées par un mandat d'arrêt ou à la comparution de celles visées par un mandat de comparution, en rédigeant des demandes de coopération et en tentant d'obtenir un appui diplomatique, opérationnel et judiciaire tant auprès des États Parties que des États non parties et des partenaires institutionnels.

Objectifs

1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes, dans le cadre de situations nouvelles ou existantes, et au moins quatre procès, selon la coopération extérieure reçue (objectif stratégique 1).[7]

2. Maintenir et continuer à développer le système mis en place pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).[8]

3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).

4. Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines (objectif stratégique 5).

[7] Sous réserve de la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*.

[8] Les opérations menées par la Cour comprennent un certain degré de risque et sont conduites sous certaines conditions, notamment la situation en matière de sécurité prévalant dans ses zones d'opérations et l'absence de forces de police ou de force armée qui lui sont propres. Il subsistera donc toujours un certain risque. Toutefois, la Cour est en mesure de mettre en place un système visant à réduire les risques sécuritaires au minimum, grâce à un éventail de mesures garantissant la sécurité de toutes les parties prenantes, conformément aux dispositions du Statut de Rome.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Dispenser un appui pour les audiences conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe. Pour 2011, appui de 200 jours durant lesquels la Cour siège.	• Nombre de jours d'audience achevés avec succès.	100 %
• Prestation de services appropriés et efficaces aux parties qui le demandent et aux Chambres.	• Nombre de demandes traitées dans un délai maximal d'une semaine.	90 %
Objectif 2		
• Assurer la bonne marche de la communauté pénitentiaire de manière à ce que les détenus se sentent collectivement en sécurité et le soient réellement.	• Nombre d'incidents impliquant des blessures graves et causés par une mauvaise gestion pénitentiaire.	0 %
• Dispenser un appui, une protection et une assistance opérationnelle et logistique appropriés et efficaces aux victimes, aux témoins et aux tiers courant des risques, quel que soit le lieu, sous réserve d'une évaluation.	• Nombre de témoins et de victimes dont la protection a été assurée avec succès.	100 %
Objectif 3		
• Renforcer la précision et la cohérence en matière de terminologie, dans les traductions écrites et les interprétations vers toutes les langues en usage à la Cour.	• Nombre de recherches mensuelles effectuées par les utilisateurs actifs au moyen des outils linguistiques.	200 (minimum)
• Utiliser de manière complète et efficace les ressources de tous les services de traduction.	• Nombre de demandes faites en double.	0 %
• Disposer du nombre adéquat de membres du personnel et d'interprètes de terrain disponibles.	• Nombre de demandes d'interprétation et d'interprétation sur le terrain auxquelles il a été donné suite.	90 %
• Maintenir des normes élevées en matière de conditions de détention et de gestion du quartier pénitentiaire.	• Nombre d'appréciations positives.	100 %
Objectif 4		
• Réussir les opérations d'arrestation et de transfèrement.	• Nombres d'actions entreprises par les différents États auxquels la Cour a adressé une demande de coopération.	80 %
• Système efficace de traitement des demandes émanant des victimes.	• Nombre de demandes émanant de victimes enregistrées et prises en compte dans les sept jours suivant leur réception.	95 %
	• Nombre de demandes de victimes saisies dans la base de données dans les 30 jours suivant leur réception.	95 %

Tableau 73 : Programme 3300: Budget proposé pour 2011

Direction du service de la Cour	*Dépenses 2009* (milliers d'euros)			*Budget approuvé pour 2010* (milliers d'euros)					*Budget proposé pour 2011* (milliers d'euros)			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors Conf. de révision*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors Conf. de révision*	*Ressources de base Conf. de révision*	*Total avec Conf. de révision*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			3 498,0	4 870,4	8 368,4		8 368,4	3 881,1	4 694,5	8 575,6	207,2	2,5
Agents des services généraux				540,0	2 360,5	2 900,5		2 900,5	606,0	2 282,9	2 888,9	-11,6	-0,4
Total partiel (fonctionnaires)	*3 532,0*	*5 828,8*	*9 360,8*	*4 038,0*	*7 230,9*	*11 268,9*		*11 268,9*	*4 487,1*	*6 977,4*	*11 464,5*	*195,6*	*1,7*
Personnel temporaire	79,0	944,1	1 023,1		1 014,6	1 014,6		1 014,6		2 278,3	2 278,3	1 263,7	124,6
Personnel temporaire pour les réunions	637,3	284,9	922,2	285,7	71,1	356,8		356,8	415,7	292,5	708,2	351,4	98,5
Heures supplémentaires	8,0	6,2	14,2		79,6	79,6		79,6		68,9	68,9	-10,7	-13,4
Consultants	21,3	123,5	144,8	19,0	203,6	222,6		222,6	32,9	189,7	222,6		
Total partiel (autre personnel)	*745,6*	*1 358,7*	*2 104,3*	*304,7*	*1 368,9*	*1 673,6*		*1 673,6*	*448,6*	*2 829,4*	*3 278,0*	*1 604,4*	*95,9*
Voyages	47,1	672,7	719,8	33,1	1 157,3	1 190,4	3,5	1 193,9	63,0	1 110,0	1 173,0	-17,4	-1,5
Services contractuels	234,8	444,8	679,6	275,9	178,8	454,7		454,7	360,9	303,3	664,2	209,5	46,1
Formation	24,8	61,7	86,5	24,4	86,2	110,6		110,6	19,9	104,1	124,0	13,4	12,1
Frais généraux de fonctionnement	980,4	1 522,4	2 502,8	1 332,5	2 033,3	3 365,8		3 365,8	1 809,7	2 262,9	4 072,6	706,8	21,0
Fournitures et accessoires	26,5	97,4	123,9	30,5	121,0	151,5		151,5	30,5	115,8	146,3	-5,2	-3,4
Matériel, dont mobilier	26,8	28,9	55,7	31,5	28,0	59,5		59,5	31,5	28,0	59,5		
Total partiel (hors personnel)	*1 340,4*	*2 827,9*	*4 168,3*	*1 727,9*	*3 604,6*	*5 332,5*	*3,5*	*5 336,0*	*2 315,5*	*3 924,1*	*6 239,6*	*907,1*	*17,0*
Total	**5 618,0**	**10 015,4**	**15 633,4**	**6 070,6**	**12 204,4**	**18 275,0**	**3,5**	**18 278,5**	**7 251,2**	**13 730,9**	**20 982,1**	**2 707,1**	**14,8**
Participation à l'entretien	159,1	305,0	464,1	201,7	313,8	515,4		515,4	128,2	422,4	550,6	-35,2	-6,8

Tableau 74 : Programme 3300: Effectif proposé pour 2011

Direction du service de la Cour		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1	3	11	11	6	1	33		9	9	42
	Effectif lié aux situations						4	22	23	5	54	3	52	55	109
	Total partiel				*1*	*3*	*15*	*33*	*29*	*6*	*87*	*3*	*61*	*64*	*151*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base							1			*1*				*1*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel							*1*			*1*				*1*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base					1			2		3		1	1	4
	Effectif lié aux situations						1	-1	1	-4	-3	1	-3	-2	-5
	Total partiel					*1*	*1*	*-1*	*3*	*-4*		*1*	*-2*	*-1*	*-1*
	Total				***1***	***4***	***16***	***33***	***32***	***2***	***88***	***4***	***59***	***63***	***151***

(a) Sous-programme 3310 : Bureau du directeur (DSC)

Ressources en personnel

Ressources de base

Consultants

346. Des crédits sont demandés pour le recrutement d'un consultant ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour évaluer quatre fois par an les demandes adressées par les experts.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

347. Un juriste adjoint de 1re classe (P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Compte tenu des activités judiciaires supplémentaires (trois procès en 2011, dont deux procès simultanés pendant 6 mois), le nombre de documents produits devrait encore augmenter. Ce poste est nécessaire afin d'examiner tous les documents, de contribuer à l'amélioration générale de la qualité et de la cohérence des dossiers déposés par le Greffe et de faire face à la charge de travail incombant au Bureau du directeur (DSC).

348. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, à cheval sur 2010). Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail au sein du Bureau du directeur (DSC), ainsi qu'il est expliqué au paragraphe précédent.

Consultants

349. L'appel à des consultants est nécessaire afin de permettre au Bureau du directeur (DSC) et plus largement à la Direction du service de la Cour de disposer des compétences spécialisées nécessaires à l'exécution de son mandat - cf. la liste d'experts - en tenant compte des caractéristiques et des spécificités propres à chaque situation actuellement en examen devant la Cour. Les honoraires des témoins experts venant déposer à la Cour à la demande des juges doivent également être pris en compte.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

350. Dépense renouvelable. Des rencontres régulières avec des représentants de diverses organisations internationales et organisations non gouvernementales en vue de se tenir au courant des évolutions en cours sont nécessaires à la bonne administration de la Direction et requièrent la présence de fonctionnaires occupant des postes de responsabilité. Ces ressources au titre des voyages sont nécessaires afin de permettre au Greffe de s'acquitter de son mandat, en particulier dans des domaines tels que la protection des victimes (article 43, paragraphe 6, du Statut de Rome).

Formation

351. Il est nécessaire de se former dans des domaines spécifiques tels que la maîtrise du langage diplomatique (écrit et oral) et l'aptitude à négocier (notamment en rapport avec les notifications), ces qualifications étant utiles et indispensables à l'exécution des tâches incombant au Bureau du directeur.

Ressources liées aux situations

Voyages

352. Dépense renouvelable. La notification, opération plus complexe, est en expansion et exige la supervision et la présence de responsables de haut niveau. Des voyages sont également prévus afin de rencontrer les autorités locales, préparer les opérations d'arrestation et les comparutions volontaires, assurer le suivi des projets mis en œuvre sur le terrain par les différentes sections de la Direction du service de la Cour, tels que le réseau d'appui aux victimes et aux témoins, et pour établir des moyens de communication entre les détenus et leur famille.

Frais généraux de fonctionnement

353. Dépense renouvelable. Il s'agit de financer la location de locaux pour les activités sur le terrain liées aux opérations d'arrestation de suspects et d'appui aux témoins.

Tableau 75 : Sous-programme 3310 : Budget proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSC)	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*					*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			162,1	273,5	435,6		435,6	159,0	274,5	433,5	-2,1	-0,5
Agents des services généraux				60,0		60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*218,0*	*265,2*	*483,2*	*222,1*	*273,5*	*495,6*		*495,6*	*219,6*	*274,5*	*494,1*	*-1,5*	*-0,3*
Personnel temporaire		22,6	22,6		125,5	125,5		125,5		122,4	122,4	-3,1	-2,5
Consultants		42,7	42,7		81,9	81,9		81,9	13,9	68,0	81,9		
Total partiel (autre personnel)		*65,3*	*65,3*		*207,4*	*207,4*		*207,4*	*13,9*	*190,4*	*204,3*	*-3,1*	*-1,5*
Voyages	1,3	15,5	16,8	10,1	58,2	68,3	3,5	71,8	6,9	48,6	55,5	-12,8	-18,7
Services contractuels		6,4	6,4										
Formation	11,1		11,1	15,9		15,9		15,9	18,4		18,4	2,5	15,7
Frais généraux de fonctionnement		7,8	7,8		5,0	5,0		5,0		5,0	5,0		
Total partiel (hors personnel)	*12,4*	*29,7*	*42,1*	*26,0*	*63,2*	*89,2*	*3,5*	*92,7*	*25,3*	*53,6*	*78,9*	*-10,3*	*-11,5*
Total	**230,4**	**360,2**	**590,6**	**248,1**	**544,1**	**792,2**	**3,5**	**795,7**	**258,8**	**518,5**	**777,3**	**-14,9**	**-1,9**
Participation à l'entretien	7,8	8,8	16,6	5,0	13,3	18,3		18,3	5,5	12,2	17,6	0,7	3,6

Tableau 76 : Sous-programme 3310 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du directeur (DSC)		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1						*1*		1	*1*	*2*
	Effectif lié aux situations							2	1		*3*				*3*
	Total partiel				*1*			*2*	*1*		*4*		*1*	*1*	*5*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***			***2***	***1***		***4***		***1***	***1***	***5***

(b) Sous-programme 3320 : Section de l'administration judiciaire

Ressources en personnel

Ressources de base

Consultants

354. L'appel à des consultants reste nécessaire afin d'optimiser les processus de travail des sténotypistes judiciaires, notamment en vue de la migration prévue vers un nouveau logiciel d'aide à la transcription. Le recours à des consultants s'est révélé très utile ces dernières années.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

355. Deux sténotypistes judiciaires (de la classe P-2) (français et anglais) (12 mois, à cheval sur 2010). Postes nécessaires pour que la structure minimum requise par le service de sténotypie soit au complet, soit cinq sténotypistes judiciaires pour chacune des langues française et anglaise, dont quatre sont des postes permanents, afin de prévenir tout problème en cas de maladie, de congé, etc., et pour répondre aux demandes supplémentaires, couvrir toutes les audiences de toutes les affaires qui n'en sont pas au stade du procès, les séances plénières des juges, les séminaires, etc.

356. Ainsi que prévu précédemment dans le cadre du Fonds en cas d'imprévus, une équipe comprenant un juriste adjoint de 1re classe/greffier d'audience (P-2), un sténotypiste judiciaire (français, de la classe P-2), un commis aux audiences (agent des services généraux, autre classe), six dactylographes de langue française (agents des services généraux, autres classes) et un assistant chargé des opérations (agent des services généraux, autre classe), chacun pour six mois, est nécessaire pour continuer de fournir un appui dans le cadre des procès simultanés.

Heures supplémentaires

357. Dépense renouvelable. Il est prévu que les prolongations occasionnelles des séances ainsi que les opérations relatives aux dépositions de témoins à distance obligeront le personnel chargé des audiences à faire des heures supplémentaires. Celles-ci seront également nécessaires en cas de dépôt de documents en urgence en dehors des heures de travail. Ces heures sont redistribuées entre les trois procès proportionnellement au nombre de jours d'audience par procès.

Consultants

358. Étant donné que le procès dans l'affaire Lubanga devrait se terminer dans le courant de l'année 2011, il sera nécessaire de faire appel à des consultants afin d'examiner et de planifier la politique concernant la gestion de la migration des pièces actuellement enregistrées dans le système de gestion des éléments de preuve vers le système d'archivage des documents. Outre la migration des documents, il est nécessaire de veiller à la bonne intégration des données. Il pourra se révéler nécessaire de faire appel à des consultants dans ce domaine pour environ 10 jours. Il faudra également avoir recours à des consultants spécialisés dans le domaine de l'archivage, notamment des politiques de gestion des archives et des plans et procédures de conservation à long terme. Le recours à des consultants pourra être requis pour une période d'environ 20 jours.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels

Formation

359. Dépense renouvelable. Les crédits demandés couvrent la formation aux systèmes actuels de gestion des dossiers et d'administration judiciaire ainsi qu'aux systèmes de cour électronique, et la participation à des voyages d'étude à l'étranger. Une mise à jour continue dans ces domaines est essentielle pour assurer la bonne gestion de la Section et des fonds qui lui sont alloués.

Frais généraux de fonctionnement

360. Dépense renouvelable. Ce poste de dépense comprend l'entretien du matériel de sténotypie et l'adaptation nécessaire des claviers. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de machines pour répondre aux besoins des deux sténotypistes judiciaires supplémentaires demandés, et d'acheter deux licences de logiciels supplémentaires pour la transcription en simultané.

Fournitures et accessoires

361. Dépense renouvelable. Ce poste inclut les cassettes audio et vidéo pour l'enregistrement des audiences et les demandes de duplication, ainsi que les fournitures et les articles de bureau à usage unique pour le bureau des assistants aux dossiers.

Matériel, dont mobilier

362. Ce poste de dépenses vise à compléter le matériel de bureau des assistants aux dossiers, notamment avec des scanners et des écrans doubles, et à procéder aux remplacements nécessaires. Ce poste comprend également des logiciels et du matériel d'archivage spécialisés (par exemple, pour créer des codes-barres) permettant un archivage efficace des éléments de preuve et des bandes produites pendant les audiences.

Ressources liées aux situations

Voyages

363. Dépense renouvelable. Afin de faciliter la déposition à distance des témoins par vidéo téléconférence, des spécialistes du matériel audiovisuel et un juriste adjoint de 1re classe devront être présents sur le lieu de la déposition. On part du principe que 15 pour cent des témoignages se dérouleront par vidéo téléconférence, à savoir environ six témoins et six missions.

Services contractuels

364. D'autres améliorations du système de cour électronique sont nécessaires en ce qui concerne les modules déjà existants afin de répondre aux nouveaux besoins de la Cour. Les améliorations et optimisations de processus viseront principalement les modules d'appui à la programmation des audiences et à la gestion des dossiers et des transcriptions de la Cour (notamment leur notification aux participants à la procédure concernés).

365. Des ressources supplémentaires seront également nécessaires afin d'externaliser les services de sténotypie de langue anglaise lors des procès simultanés (comme il a été demandé auparavant dans le cadre du Fonds en cas d'imprévus).

Formation

366. Dépense renouvelable. Une formation spécialisée est nécessaire pour les sténotypistes en français et les spécialistes du matériel audiovisuel afin de leur permettre d'utiliser correctement les dernières technologies et de veiller à ce que le personnel puisse être au fait des nouvelles techniques dans les domaines pertinents.

Fournitures et accessoires

367. Dépense renouvelable. Il s'agit de cassettes vidéo, de DVD et d'autres supports audiovisuels opérationnels nécessaires à l'enregistrement des audiences, l'utilisation de d'articles de bureau à usage unique pour la présentation et la diffusion des éléments de preuve utilisés dans le prétoire, et de la documentation utilisée durant les audiences et remise au public et à la presse. En outre, l'acquisition de trois nouvelles licences est nécessaire afin de permettre à toute l'équipe de sténotypistes de produire des transcriptions en simultané.

Matériel, dont mobilier

368. Ces fonds sont demandés pour financer des opérations d'optimisation, d'amélioration et de mise à jour du matériel audiovisuel utilisé dans les salles d'audience.

Tableau 77 : Sous-programme 3320 : Budget proposé pour 2011

Section de l'administration judiciaire	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Total	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			316,1	815,9	1 132,0	397,8	739,5	1 137,3	5,3	0,5
Agents des services généraux				120,0	677,7	797,7	121,2	683,1	804,3	6,6	0,8
Total partiel (fonctionnaires)	*345,8*	*1 120,4*	*1 466,2*	*436,1*	*1 493,6*	*1 929,7*	*519,0*	*1 422,6*	*1 941,6*	*11,9*	*0,6*
Personnel temporaire	38,0	138,5	176,5		177,6	177,6		535,2	535,2	357,6	201,4
Heures supplémentaires	0,3	6,2	6,5		30,0	30,0		27,5	27,5	-2,5	-8,3
Consultants	3,1		3,1	11,0	30,0	41,0	11,0	30,0	41,0		
Total partiel (autre personnel)	*41,4*	*144,7*	*186,1*	*11,0*	*237,6*	*248,6*	*11,0*	*592,7*	*603,7*	*355,1*	*142,8*
Voyages	2,1	10,6	12,7		43,1	43,1		37,4	37,4	-5,7	-13,2
Services contractuels	7,0	157,9	164,9		40,0	40,0		154,5	154,5	114,5	286,3
Formation	6,0		6,0	3,9	27,1	31,0		37,4	37,4	6,4	20,6
Frais généraux de fonctionnement	2,3	10,4	12,7	15,5		15,5	7,8		7,8	-7,7	-49,7
Fournitures et accessoires	12,4	78,6	91,0	13,0	105,0	118,0	13,0	96,0	109,0	-9,0	-7,6
Matériel, dont mobilier	21,4	10,5	31,9	25,5	28,0	53,5	25,5	28,0	53,5		
Total partiel (hors personnel)	*51,2*	*268,0*	*319,2*	*57,9*	*243,2*	*301,1*	*46,3*	*353,3*	*399,6*	*98,5*	*32,7*
Total	**438,4**	**1 533,1**	**1 971,5**	**505,0**	**1 974,4**	**2 479,4**	**576,3**	**2 368,6**	**2 944,9**	**465,5**	**18,8**
Participation à l'entretien	19,4	52,8	72,2	12,6	92,8	105,4	16,4	81,2	97,6	7,8	7,4

Tableau 78 : Sous-programme 3320 : Effectif proposé pour 2011

Section de l'administration judiciaire		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1		1	1		*3*		2	*2*	*5*
	Effectif lié aux situations							1	9		*10*	1	10	*11*	*21*
	Total partiel					*1*		*2*	*10*		*13*	*1*	*12*	*13*	*26*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base								1		*1*				*1*
	Effectif lié aux situations								-1		*-1*				*-1*
	Total partiel														
	Total					***1***		***2***	***10***		***13***	***1***	***12***	***13***	***26***

(c) Sous-programme 3330 : Section de la détention

Ressources en personnel

Ressources liées aux situations

Consultants

369. Dépense renouvelable. Les services d'un psychologue ou d'un psychiatre pourront être requis au cas par cas pour assurer le bien-être des détenus.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Frais généraux de fonctionnement

370. Dépense renouvelable. Le coût de location des cellules est calculé sur la base de 12 cellules, y compris le programme de détention provisoire et le personnel. Compte tenu du départ du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la Cour devra prendre en charge l'ensemble des coûts. Étant donné la réduction des effectifs du quartier pénitentiaire du TPIY, la CPI devrait reprendre les fonctions partagées assurées par celui-ci et donc mettre à disposition trois fonctionnaires ETP. Ces fonctions partagées consistent à affecter, un jour sur quatre, des effectifs permanents qui seront postés au centre de contrôle opérationnel 24 heures sur 24 et à l'entrée de l'unité 4 ou encore chargés de l'exécution, un jour sur quatre, de tâches d'intérêt commun. Le coût de location fait actuellement l'objet de négociations avec les autorités néerlandaises.

Ressources liées aux situations

Voyages

371. Dans l'attente d'une décision de l'Assemblée des États Parties quant au financement des visites de la famille, les frais de voyage découlant de ces visites ont été inclus, conformément à la décision rendue par la Présidence le 10 mars 2009[9], en prenant en compte la situation personnelle des détenus et la composition de leur famille respective[10]. Sont couvertes toutes les dépenses de voyage et de logement dans le pays de résidence, les dépenses liées aux formalités de demande de visa, les assurances et autres frais liés au séjour aux Pays-Bas.

Formation

372. Dépense renouvelable. Cette rubrique couvre les sessions de formation spécifiques relatives à la détention et à la gestion des prisons ainsi qu'aux questions de respect des droits de l'homme dans un contexte international.

Frais généraux de fonctionnement

373. D'autres frais généraux de fonctionnement de types divers correspondent à des dépenses spécifiques visant le bien-être des détenus par souci de respecter leur milieu culturel et religieux (en vertu de la norme 102 du Règlement de la Cour et de la norme 199 du Règlement du Greffe).

[9] ICC-RoR-217-02/08, document rendu public le 24 mars 2009.
[10] ICC-ASP/8/9, paragraphe 9.

Tableau 79 : Sous-programme 3330 : Budget proposé pour 2011

Section de la détention	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			197,5	79,9	277,4	196,1	80,3	276,4	-1,0	-0,4
Agents des services généraux				60,0	60,0	120,0	60,6	60,6	121,2	1,2	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*229,7*	*112,2*	*341,9*	*257,5*	*139,9*	*397,4*	*256,7*	*140,9*	*397,6*	*0,2*	*0,1*
Consultants					6,0	6,0		6,0	6,0		
Total partiel (autre personnel)	*11,5*	*6,9*	*18,4*		*6,0*	*6,0*		*6,0*	*6,0*		
Voyages	3,8	23,3	27,1	2,4	81,5	83,9	3,0	81,5	84,5	0,6	0,7
Services contractuels	0,6	1,0	1,6	15,0	2,1	17,1		2,1	2,1	-15,0	-87,7
Formation	0,9	18,7	19,6	1,4	16,0	17,4	1,5	17,0	18,5	1,1	6,3
Frais généraux de fonctionnement	978,1	5,2	983,3	1 317,0	94,0	1 411,0	1 801,9	94,0	1 895,9	484,9	34,4
Fournitures et accessoires	7,3	4,7	12,0	7,5		7,5	7,5		7,5		
Matériel, dont mobilier	5,4		5,4	6,0		6,0	6,0		6,0		
Total partiel (hors personnel)	*996,1*	*52,9*	*1 049,0*	*1 349,3*	*193,6*	*1 542,9*	*1 819,9*	*194,6*	*2 014,5*	*471,6*	*30,6*
Total	**1 237,3**	**172,0**	**1 409,3**	**1 606,8**	**339,5**	**1 946,3**	**2 076,6**	**341,5**	**2 418,1**	**471,8**	**24,2**
Participation à l'entretien	11,6	5,9	17,5	7,6	8,8	16,4	8,2	8,1	16,3	0,1	0,6

Tableau 80 : Sous-programme 3330 : Effectif proposé pour 2011

Section de la détention		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base						1		1		*2*		1	*1*	*3*
	Effectif lié aux situations								1		*1*		1	*1*	*2*
	Total partiel						*1*		*2*		*3*		*2*	*2*	*5*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total						***1***		***2***		***3***		***2***	***2***	***5***

(d) Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour

Ressources en personnel

Reclassements

374. Compte tenu des responsabilités accrues et/ou des exigences plus importantes en matière de traduction, les postes suivants ont été soumis pour examen en vue d'un reclassement et, sur la base des résultats, il est proposé de procéder aux reclassements suivants : reclassement d'un poste d'interprète d'audience (swahili/lingala) de la classe P-3 à la classe P-4, reclassement d'un poste de traducteur/terminologue adjoint de 1re classe (swahili) de P-1 à P-2, et reclassement de deux postes d'interprète d'audience de 1re classe (swahili/lingala) P-1 à P-2.

Ressources de base

Personnel temporaire pour les réunions

375. Dépense renouvelable. Correspond à un total de 250 jours d'interprétation dans des langues non pratiquées en interne, pour des visites diplomatiques, des conférences de presse et tout autre événement judiciaire ou non judiciaire.[11] Cette augmentation se base sur des indications fournies par des clients internes.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

376. La Section continuera à dépendre du personnel temporaire pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction. Toutefois, compte tenu de la nécessité de couvrir des procès simultanés, les besoins ont considérablement augmenté comme prévu dans la demande présentée en 2010 concernant le Fonds en cas d'imprévus. Le total de 155,9 mois de travail demandés est ventilé comme suit :

(a) Un réviseur de langue anglaise (de la classe P-4) (6 mois, à cheval sur 2010). Pour dispenser une formation spécialisée en édition et révision à l'intention des traducteurs, des interprètes et des interprètes paraprofessionnels, et des formations à la carte pour les juges. Également pour superviser les transcriptions

(b) Un interprète d'audience de langue swahili/lingala (de la classe P-3) (12 mois, à cheval sur 2010) et un interprète d'audience de langue swahili (de la classe P-3) (6 mois, nouveau poste). Postes nécessaires pour répondre aux besoins d'interprétation dans le cadre des procès en cours.

(c) Deux interprètes d'audience de langue française (de la classe P-3) (six mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Postes nécessaires dans le cadre des procès simultanés.

(d) Un traducteur adjoint de langue arabe (de la classe P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Du fait de deux situations où l'arabe est utilisé.

(e) Un coordonnateur adjoint des services d'interprétation sur le terrain (de la classe P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Pour assister le coordonnateur de l'interprétation dans le cadre des opérations dans ses fonctions d'organisation, de planification et de proposition de missions sur le terrain, et revoir la conception de la formation des interprètes de terrain en vue de nouvelles affectations.

(f) Un interprète paraprofessionnel de langue lingala (de la classe P-1) (12 mois, à cheval sur 2010). Postes nécessaires dans le cadre des audiences en cours.

[11] Jours d'interprétation tels que définis par les normes 64 et 65 du Règlement du Greffe.

(g) Quatre interprètes paraprofessionnels de langue sango (de la classe P-1) (9 mois, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Postes nécessaires dans le cadre des procès simultanés en cours.

(h) Total de 28,9 mois pour des interprètes de terrain (agents des services généraux, 1re classe) dans le cadre des situations en RDC. Il est également fait appel aux interprètes de terrain pour interpréter dans le cadre de la familiarisation des témoins[12] et transcrire des documents audio.[13]

(i) Total de 19 mois pour des interprètes de terrain (agents des services généraux, 1re classe), dont 10,2 mois dans le cadre de la situation en RCA.

Personnel temporaire pour les réunions

377. Dépense renouvelable. Pour les besoins en interprétation qui ne peuvent être couverts par l'effectif présent sur place. Il s'agit des besoins en interprétation à la fois dans le cadre des procès simultanés et d'activités non judiciaires. L'augmentation s'explique par les besoins en interprétation simultanée, sur la base de la demande présentée en 2010 concernant le Fonds en cas d'imprévus.

Consultants

378. Dépense renouvelable. Pour des groupes de linguistes spécialisés afin de mettre au point une terminologie juridique et judiciaire pour les langues des situations/affaires qui ont besoin d'une telle terminologie. Et pour des comités de sélection pour l'interprétation.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels

379. Dépense renouvelable. Développement du système de cour électronique, pour des modules de traduction, d'interprétation et d'interprétation sur le terrain. Une nouvelle version du module de traduction sera installée afin d'inclure un mécanisme de notification générique permettant à la Section de répondre aux diverses demandes. Le module d'interprétation et d'interprétation sur le terrain, qui se trouve au stade de l'élaboration depuis 2009, va être lancé et testé en 2011 ; les utilisateurs testeront le module et repéreront les améliorations nécessaires.

Fournitures et accessoires

380. Dépense renouvelable. Pour l'acquisition de dictionnaires et d'ouvrages de référence récents dans les langues officielles et de travail, ainsi que pour le renouvellement d'abonnements en ligne à des bases de données et dictionnaires de référence utilisés par les traducteurs, les réviseurs, les interprètes et les terminologues.

Ressources liées aux situations

Voyages

381. Dépense renouvelable. Pour l'interprétation dans le cadre des opérations, notamment de familiarisation des témoins, de contrôle et de transcription, ainsi que pour les besoins permanents d'interprétation sur le terrain pour lesquels les interprètes de terrain qualifiés sont très difficiles à trouver sur place. Afin de tenir à jour une liste suffisamment étoffée d'interprètes de terrain accrédités, aux qualifications pertinentes (en langues liées aux situations), il est nécessaire d'effectuer un certain nombre de missions d'accréditation

[12] Voir décisions des Chambres, Chambre de première instance I, décision publique du 23 mai 2008, ICC-01/04-01/06-1351-tFRA : Décision relative au protocole pratique de préparation des témoins au procès, paragraphe 38.
[13] Normes 174 et 175 du Règlement du Greffe.

d'interprètes de terrain de concert avec l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur. Une réduction des coûts a pu être réalisée.

Services contractuels

382. Dépense renouvelable. Ce poste comprend les traductions extérieures, les services terminologiques extérieurs et les services contractuels pour les compétences en langue sango, pour les besoins en terminologie et afin de superviser les transcriptions.

Formation

383. Dépense renouvelable. Le poste inclut la formation spécialisée pour les traducteurs, les réviseurs, les interprètes et les terminologues.

Fournitures et accessoires

384. Dépense renouvelable. Pour l'acquisition de dictionnaires et d'ouvrages de référence dans les langues de la situation/l'affaire destinés aux traducteurs, réviseurs, interprètes et terminologues.

Tableau 81 : Sous-programme 3340 : Budget proposé pour 2011

Section de traduction et d'interprétation de la Cour	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Montant*	*Total*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			1 720,1	2 368,0	4 088,1	1 710,7	2 386,6	4 097,3	9,2	0,2
Agents des services généraux				180,0	317,7	497,7	242,4	258,9	501,3	3,6	0,7
Total partiel (fonctionnaires)	*1 745,1*	*2 040,8*	*3 785,9*	*1 900,1*	*2 685,7*	*4 585,8*	*1 953,1*	*2 645,5*	*4 598,6*	*12,8*	*0,3*
Personnel temporaire	0,1	593,5	593,6		581,6	581,6		1 158,9	1 158,9	577,3	99,3
Personnel temporaire pour les réunions	637,3	284,9	922,2	285,7	71,1	356,8	415,7	292,5	708,2	351,4	98,5
Consultants		66,1	66,1		64,2	64,2		64,2	64,2		
Total partiel (autre personnel)	*637,4*	*944,5*	*1 581,9*	*285,7*	*716,9*	*1 002,6*	*415,7*	*1 515,6*	*1 931,3*	*928,7*	*92,6*
Voyages	12,2	235,8	248,0	9,3	269,3	278,6	10,8	220,4	231,2	-47,4	-17,0
Services contractuels	227,2	207,2	434,4	257,5	83,0	340,5	257,5	93,0	350,5	10,0	2,9
Formation	3,8	14,5	18,3		16,2	16,2		17,8	17,8	1,6	9,9
Fournitures et accessoires	6,8	9,0	15,8	10,0	10,0	20,0	10,0	10,0	20,0		
Matériel, dont mobilier		1,4	1,4								
Total partiel (hors personnel)	*250,0*	*467,9*	*717,9*	*276,8*	*378,5*	*655,3*	*278,3*	*341,2*	*619,5*	*-35,8*	*-5,5*
Total	**2 632,5**	**3 453,2**	**6 085,7**	**2 462,6**	**3 781,1**	**6 243,7**	**2 647,1**	**4 502,3**	**7 149,4**	**905,7**	**14,5**
Participation à l'entretien	73,7	90,9	164,7	47,9	132,6	180,5	54,6	117,8	172,3	8,1	4,5

Tableau 82 : Sous-programme 3340 : Effectif proposé pour 2011

Section de traduction et d'interprétation de la Cour		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	7	7	1		*16*		3	*3*	*19*
	Effectif lié aux situations						4	13	4	4	*25*	1	4	*5*	*30*
	Total partiel					*1*	*11*	*20*	*5*	*4*	*41*	*1*	*7*	*8*	*49*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base												1	*1*	*1*
	Effectif lié aux situations						1	-1	3	-3			-1	*-1*	*-1*
	Total partiel						*1*	*-1*	*3*	*-3*					
	Total					***1***	***12***	***19***	***8***	***1***	***41***	***1***	***7***	***8***	***49***

(e) Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Ressources en personnel

Reclassement

385. Il est proposé un reclassement du poste de chef de l'Unité de soutien de la classe P-3 à la classe P-4, compte tenu de la croissance continue de cette Unité, de ses responsabilités accrues et de l'augmentation de la charge de travail. L'Unité de soutien répond à des demandes de plus en plus nombreuses émanant du siège et d'instances sur le terrain, en particulier dans le domaine de la familiarisation des témoins et des besoins des témoins, notamment des témoins vulnérables, ainsi que de la coopération avec les Chambres et d'autres sections de la Cour et les parties externes.

386. Reclassement d'un poste de juriste de la classe P-2 à la classe P-3. Plusieurs tâches et objectifs ont été ajoutés aux responsabilités du titulaire de ce poste depuis le classement initial du poste, dont l'intitulé était juriste adjoint de 1re classe, ce qui nécessite de sa part une plus grande autonomie et une meilleure aptitude à la résolution de problèmes. En outre, le titulaire du poste sera le point de contact pour l'ensemble des activités de sensibilisation et représentera notamment l'Unité dans le cadre de réunions avec des représentants d'autres cours et tribunaux internationaux, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales opérant dans des zones en rapport avec les travaux de la Cour.

Ressources liées aux situations

Un psychologue/spécialiste des traumatismes psychiques de la classe P-3

387. Le psychologue s'acquitte de tâches essentielles dans la mesure où il apporte son expertise concernant les demandeurs et les participants au programme de protection de la CPI, ainsi que les témoins venant déposer à la Cour. Il sera chargé de procéder à l'évaluation psychosociale des personnes qui demandent à bénéficier du programme de protection de la Cour, fournir une direction stratégique pour la planification et la mise en œuvre d'aspects liés au soutien de ces personnes, surveiller et réagir aux situations de crise touchant ces personnes, veiller à la mise en œuvre du programme de soutien aux témoins/victimes admis au programme de protection de la Cour, etc. Il procédera également à un bilan psychologique des témoins déposant à l'audience, en particulier quand ce sont des personnes vulnérables (victimes de violences sexuelles ou sexistes, enfants, anciens enfants soldats et autres personnes gravement traumatisées).

Personnel temporaire

388. Fonctionnaire adjoint de 1re classe chargé des opérations (P-2) (12 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Chargé de coordonner et de mettre en œuvre efficacement les opérations sur le terrain liées aux procès et de superviser le soutien que l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins apporte aux témoins venant déposer au siège de la Cour, de mettre en place un réseau local d'appui, de faire aux équipes chargées des enquêtes des recommandations sur les bonnes pratiques et de concevoir des protocoles d'appui pour faciliter les enquêtes du Bureau du Procureur et de la Défense.

389. Fonctionnaire adjoint de 1re classe chargé de la protection (P-2) (12 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Chargé de prodiguer au personnel de la Section de la participation des victimes et des réparations, du Bureau du conseil public pour les victimes, ainsi qu'aux représentants légaux des victimes, des conseils et des formations sur les bonnes pratiques et de mettre en place des protocoles de protection pour leurs contacts avec les victimes. Le titulaire devra également participer aux évaluations et aux missions d'enquête avant les échanges de la Cour avec les victimes ayant présenté une demande et pendant ceux-ci, procéder à l'évaluation des risques multiples concernant les victimes ayant présenté une demande de protection à la Cour, etc.

390. Deux assistants chargés du soutien aux victimes et aux témoins (agents des services généraux, autres classes) (12 mois chacun, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Chargés de répondre aux besoins pratiques des témoins pendant la durée de leur séjour aux Pays-Bas. Ils devront accueillir les témoins à leurs points d'entrée respectifs dans le pays, les escorter en toutes circonstances, apporter leur aide pour toute question sur notamment les visas, la douane, les rendez-vous médicaux, le processus de familiarisation avec la Cour, etc.

391. Trois assistants chargés du soutien aux victimes et aux témoins sur le terrain (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Dans le cadre des opérations liées au procès menées en RDC. Ils devront mettre en œuvre des mesures d'appui, fournir une aide logistique et opérationnelle, escorter les victimes/témoins dans la zone des opérations et, le cas échéant, lors de déplacements internationaux, veiller à ce que les besoins physiques et psychologiques des témoins soient dûment pris en compte, etc.

Heures supplémentaires

392. Dépense renouvelable. Pour couvrir les heures supplémentaires effectuées en lien avec les procès. Compte tenu de la charge de travail actuelle liée aux différents procès, le personnel a dû effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires tous les mois. Pour réduire le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel, une politique de flexibilité des heures de travail a été mise en place. Mais elle ne pourra satisfaire à toutes les heures supplémentaires nécessaires.

Consultants

393. Pour apporter leurs compétences techniques à la réalisation de bilans psychologiques de témoins particuliers devant être admis au programme de protection des témoins de la CPI, fournir une assistance spécialisée en vue de finaliser la «stratégie de la CPI concernant les victimes» et contribuer au rapport d'enquête du comité d'experts de la protection des témoins sur les systèmes de protection et d'opérations de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins actuellement en place.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

394. Dépense renouvelable. Il s'agit de négocier les accords de réinstallation des témoins et de participer à une conférence sur la protection des témoins afin de s'informer des meilleures pratiques internationales en la matière.

Ressources liées aux situations

Voyages

395. Dépense renouvelable. Il s'agit en particulier des voyages à prévoir, pour les besoins des procès, pour la prestation de services d'appui et de protection aux témoins, y compris pour le personnel d'accompagnement, ainsi que des voyages du personnel en rapport avec l'appui et la protection des témoins.

Formation

396. Dépense renouvelable. Le personnel de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins a besoin de se former à la prise en charge des témoins vulnérables et traumatisés, aux techniques de protection des témoins et d'autoprotection, et à l'évaluation de la sécurité des personnes et des installations qui est obligatoire en application de la règle 18d) du Règlement de procédure et de preuve.

Frais généraux de fonctionnement

397. Dépense renouvelable. Il s'agit de frais liés aux procès : voyages des témoins, des victimes et de tiers courant des risques du fait de la déposition de ces témoins ; dispositifs de réaction rapide et autres mesures de protection au niveau local dans les situations où la Cour est opérationnelle ; transfert et réinstallation des témoins, des victimes et de tiers courant des risques du fait de la déposition de ces témoins ; location à titre temporaire de logements sûrs.

Fournitures et accessoires

398. Dépense renouvelable. Pour couvrir le coût des fournitures et accessoires non fournis par d'autres sections de la Cour, destinés au personnel de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins en poste sur le terrain ou se rendant fréquemment en mission sur le terrain, et visant à faciliter les opérations se déroulant dans des conditions de terrain éprouvantes.

Tableau 83 : Sous-programme 3350 : Budget proposé pour 2011

Unité d'aide aux victimes et aux témoins	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Montant*	*Total*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			551,3	1 067,3	1 618,6	762,0	1 027,7	1 789,7	171,1	10,6
Agents des services généraux				60,0	1 072,7	1 132,7	60,6	1 106,7	1 167,3	34,6	3,1
Total partiel (fonctionnaires)	*474,4*	*1 920,7*	*2 395,1*	*611,3*	*2 140,0*	*2 751,3*	*822,6*	*2 134,4*	*2 957,0*	*205,7*	*7,5*
Personnel temporaire	0,4	144,6	145,0		107,5	107,5		455,2	455,2	347,7	323,4
Heures supplémentaires	7,7		7,7		49,6	49,6		41,4	41,4	-8,2	-16,5
Consultants		7,1	7,1		21,5	21,5		21,5	21,5		
Total partiel (autre personnel)	*8,1*	*151,7*	*159,8*		*178,6*	*178,6*		*518,1*	*518,1*	*339,5*	*190,1*
Voyages	25,2	320,6	345,8	11,3	623,6	634,9	34,4	607,6	642,0	7,1	1,1
Formation		28,5	28,5		26,9	26,9		26,9	26,9		
Frais généraux de fonctionnement		1 499,0	1 499,0		1 934,3	1 934,3		2 163,9	2 163,9	229,6	11,9
Fournitures et accessoires		5,1	5,1		6,0	6,0		8,0	8,0	2,0	33,3
Matériel, dont mobilier		17,0	17,0								
Total partiel (hors personnel)	*25,2*	*1 870,2*	*1 895,4*	*11,3*	*2 590,8*	*2 602,1*	*34,4*	*2 806,4*	*2 840,8*	*238,7*	*9,2*
Total	**507,7**	**3 942,6**	**4 450,3**	**622,6**	**4 909,4**	**5 532,0**	**857,0**	**5 458,9**	**6 315,9**	**783,9**	**14,2**
Participation à l'entretien	23,3	120,2	143,5	110,9	26,5	137,4	21,8	174,7	196,5	-59,1	-43,00

Tableau 84 : Sous-programme 3350 : Effectif proposé pour 2011

Unité d'aide aux victimes et aux témoins		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	2	1	1		*5*		1	*1*	*6*
	Effectif lié aux situations							6	6		*12*	1	31	*32*	*44*
	Total partiel					*1*	*2*	*7*	*7*		*17*	*1*	*32*	*33*	*50*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base							1			*1*				*1*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel							*1*			*1*				*1*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base						1				*1*				*1*
	Effectif lié aux situations								-1		*-1*	1	-1		*-1*
	Total partiel						*1*		*-1*			*1*	*-1*		
	Total					*1*	*3*	*8*	*6*		*18*	*2*	*31*	*33*	*51*

(f) Sous-programme 3360 : Section de la participation des victimes et des réparations

399. À la suite de la restructuration de la Direction des victimes et des conseils (3500), la Section de la participation des victimes et des réparations (anciennement 3530) fait désormais partie de la Direction du service de la Cour. Toutes les dépenses et les budgets approuvés des exercices antérieurs, à l'exception des honoraires des conseils, ont été intégrés dans les documents concernant cette direction.

Ressources en personnel

Ressources de base

Consultants

400. L'expérience a montré qu'il est plus efficace et plus économique de confier la cartographie des situations et des affaires à des consultants au lieu de faire appel au personnel permanent. Des crédits sont prévus pour établir des cartes concernant les communautés de victimes. Des crédits sont également prévus pour recueillir les conseils d'un expert sur le développement permanent de la base de données des demandes de participation reçues par la Section.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

401. Un assistant de terrain (agent des services généraux, autre classe) (Tchad, 6 mois, à cheval sur 2010). Pour apporter un soutien aux activités menées par la Section sur le terrain.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

402. Dépense renouvelable. Pour les déplacements liés aux réunions bilatérales entre le chef de la Section de la participation des victimes et des réparations et les ONG.

Services contractuels

403. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour le développement du système de cour électronique concernant la Section.

Ressources liées aux situations

Voyages

404. Dépense renouvelable. L'augmentation des dépenses de voyages est corrélative à celle des activités judiciaires, ainsi qu'aux besoins prévus du personnel sur le terrain afin de mener à bien leurs activités sur le terrain et d'effectuer des déplacements depuis le siège et vers celui-ci. L'expérience a montré que les déplacements vers le siège sont importants au regard de l'efficacité, puisqu'ils permettent d'assurer la planification et de tenir des réunions d'information. En outre, ce poste inclut des frais de voyage dans d'autres zones afin d'aller à la rencontre de la diaspora darfourienne, dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec la Section de l'information et de la documentation visant à sensibiliser les communautés de réfugiés du Darfour.

Services contractuels

405. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour la tenue de réunions avec les victimes ainsi que pour la formation d'intermédiaires sur le terrain.

Formation

406. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour la formation ayant trait aux conséquences des interactions avec les victimes de crimes, visant à permettre au personnel en contact avec les victimes de veiller au mieux à leur propre bien-être et à celui des victimes.

Tableau 85 : Sous-programme 3360 : Budget proposé pour 2011

Section de la participation des victimes et des réparations	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources de base*	*Montant*	*Total*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			550,9	265,8	816,7	655,5	185,9	841,4	24,7	3,0
Agents des services généraux				60,0	232,4	292,4	60,6	173,6	234,2	-58,2	-19,9
Total partiel (fonctionnaires)	*519,0*	*369,5*	*888,5*	*610,9*	*498,2*	*1 109,1*	*716,1*	*359,5*	*1 075,6*	*-33,5*	*-3,0*
Personnel temporaire	29,0	38,0	67,0		22,4	22,4		6,6	6,6	-15,8	-70,5
Consultants	18,2	7,6	25,8	8,0		8,0	8,0		8,0		
Total partiel (autre personnel)	*47,2*	*45,6*	*92,8*	*8,0*	*22,4*	*30,4*	*8,0*	*6,6*	*14,6*	*-15,8*	*-52,0*
Voyages	2,5	66,9	69,4		81,6	81,6	7,9	114,5	122,4	40,8	50,0
Services contractuels		72,3	72,3	3,4	53,7	57,1	103,4	53,7	157,1	100,0	175,1
Formation	3,0		3,0	3,2		3,2		5,0	5,0	1,8	56,3
Fournitures et accessoires								1,8	1,8	1,8	
Total partiel (hors personnel)	*5,5*	*139,2*	*144,7*	*6,6*	*135,3*	*141,9*	*111,3*	*175,0*	*286,3*	*144,4*	*101,8*
Total	**571,7**	**554,3**	**1 126,0**	**625,5**	**655,9**	**1 281,4**	**835,4**	**541,1**	**1 376,5**	**95,1**	**7,4**
Participation à l'entretien	23,3	26,4	49,7	17,6	39,8	57,4	21,8	28,4	50,3	7,2	12,5

Tableau 86 : Sous-programme 3360 : Effectif proposé pour 2011

Section de la participation des victimes et des réparations		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base						1	2	2	1	*6*		1	*1*	*7*
	Effectif lié aux situations								2	1	*3*		6	*6*	*9*
	Total partiel						*1*	*2*	*4*	*2*	*9*		*7*	*7*	*16*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base					1	-1		1		*1*				*1*
	Effectif lié aux situations									-1	*-1*		-1	*-1*	*-2*
	Total partiel					*1*	*-1*		*1*	*-1*			*-1*	*-1*	*-1*
	Total					***1***		***2***	***5***	***1***	***9***		***6***	***6***	***15***

4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

Introduction

407. À la demande de l'Assemblée des États Parties, la Section de l'information et de la documentation[14] présentera un plan stratégique de communication lors de la neuvième session de l'Assemblée.

408. Conformément aux buts et objectifs de la Cour, le plan stratégique vise à mieux faire connaître auprès du public la CPI, son mandat et ses activités. Si les activités de sensibilisation dans les pays liés aux situations continuent de jouer un rôle essentiel, la Section de l'information et de la documentation s'appliquera principalement en 2011 à utiliser de nouveaux réseaux sociaux et moyens numériques afin de sensibiliser des groupes plus divers au niveau international et, de manière économique, à renforcer les liens avec les médias traditionnels, tout en mettant en place des programmes spécifiques destinés à s'adresser plus efficacement à certains groupes tels que les praticiens du droit et les milieux universitaires.

409. Dans cette optique, l'Unité des affaires publiques et en particulier l'équipe chargée des relations avec les médias délaissera les méthodes de travail traditionnelles afin de cibler un public plus large. À l'heure actuelle, les réseaux sociaux tels que Twitter, Flickr et YouTube se sont révélés être la meilleure manière de communiquer en un seul clic avec des milliers de personnes.

410. Des programmes spécifiques doivent être mis au point à l'attention des journalistes et d'autres groupes clés pour la CPI, notamment les praticiens du droit, les universités et les écoles, afin de les engager à aider la Cour à renforcer sa notoriété et à promouvoir une meilleure compréhension de ses travaux. Des projets tels que la création d'un concours de procès simulé en différentes langues ou d'un prix journalistique, ainsi que des séminaires et des formations de base spécifiques seront organisés en partenariat avec des ONG et diverses associations, institutions et organisations, de manière à éviter une augmentation des ressources hors personnel.

Objectifs

1. Continuer à maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 4).

2. Assurer la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion au niveau tant local qu'international (objectif stratégique 7).

3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 6).

[14] *Documents officiels … huitième session … 2009* (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, ICC-ASP/8/Res. 3, paragraphe 34.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1 • Meilleure information et meilleure perception par la population locale des activités de la Cour.	• Nombre de réunions interactives réalisées.	60 par situation
	• Nombre de participants touchés directement lors de réunions interactives.	20 % de plus qu'en 2010, par situation
	• Taux d'écoute estimatif de la radio et de la télévision.	80 % des communautés concernées
	• Nombre d'heures de diffusion de l'émission radio interactive «*Ask the Court*».	50 heures par situation
• Augmentation du nombre des demandes de participation aux procédures émanant de victimes.	• Proportion de demandes émanant de victimes dûment remplies.	80 %
Objectif 2 • Meilleur accès aux procédures judiciaires de la Cour.	Dans les pays concernés :	
	• Nombre d'heures de résumés audio diffusés à la radio.	45 heures
	• Nombre d'heures de résumés vidéo diffusés à la télévision.	35 heures
	• Nombre croissant d'interviews données aux médias.	20 de plus qu'en 2010, par situation
	• Nombre de publications distribuées.	25 000
	• Augmentation du nombre d'accès au fichier vidéo à lecture en transit figurant sur le site Internet de la Cour.	2 000 de plus qu'en 2010
Objectif 3 • Susciter en permanence une meilleure prise de conscience de la Cour au travers des médias et de campagnes.	• Augmentation du nombre de visiteurs assistant aux séances d'information organisées au siège de la Cour.	1 000 de plus qu'en 2010
	• Augmentation du nombre d'interviews données aux médias par des représentants de la CPI.	100 de plus qu'en 2010
	• Augmentation du nombre d'avocates, notamment ressortissantes de pays d'Afrique, demandant leur inscription sur la liste des conseils et des personnes assistant un conseil à la suite de la campagne intitulée *Calling Female Lawyers* menée conjointement par la CPI et l'*International Bar Association*.	*)

**) Au 12 mai 2010, la liste des conseils comptait 335 personnes, dont 61 femmes, et celle des assistants comptait 63 personnes, dont 30 femmes. Moins de 4 % sont des avocates africaines.*

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

411. Un producteur audiovisuel (de la classe P-2) (12 mois, à cheval sur 2010). Le titulaire de ce poste planifiera et dirigera les opérations visant à mettre au point et à diffuser des émissions radiotélévisées, des films et d'autres programmes destinés à fournir des informations sur la CPI et à promouvoir une meilleure compréhension de ses activités judiciaires à des fins de sensibilisation et d'information. Disposant de compétences en matière juridique et audiovisuelle, le titulaire mettra au point, planifiera et mettra en œuvre des programmes. Il sera également chargé de superviser le personnel.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

412. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2010). À l'appui des activités de sensibilisation.

413. Deux assistants audiovisuels à la production (l'un pour 12 moins, à cheval sur 2010 ; l'autre pour six mois, postes ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Doté d'un profil juridique et d'une expertise en matière d'information du public, le titulaire de ce poste devra prêter son assistance à la production de programmes radiotélévisés en suivant et en enregistrant les débats de la Cour (en moyenne 5 heures par jour), en rédigeant des résumés quotidiens des activités judiciaires, en préparant un rapport hebdomadaire des principaux faits en vue de la production de programmes, en veillant à la distribution des productions aux médias internationaux et régionaux et aux bureaux extérieurs de la CPI et en répondant aux demandes internes et émanant du public.

414. Un assistant chargé du protocole et des événements (6 mois, poste ayant déjà fait l'objet d'un recrutement au titre du Fonds en cas d'imprévus). Afin de couvrir trois procès, dont deux sont simultanés : affectation d'effectifs à l'accueil situé dans l'aile D, accueil des groupes de visiteurs, organisation d'autres événements et traitement des demandes de documents.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

415. Dépense renouvelable. Comprend le voyage du chef de Section pour les réunions de consultation et les réunions de réseau avec les ONG, du porte-parole accompagnant le Greffier et le Président deux fois par an, et du bibliothécaire pour se rendre à la Conférence annuelle des bibliothécaires de l'ONU.

Services contractuels

416. Dépense renouvelable. Les coûts comprennent la diffusion par satellite des audiences clés, les travaux d'impression confiés à l'extérieur, des services contractuels divers de prêt entre bibliothèques et de reliure, le recrutement d'un catalogueur contractuel pour aider au catalogage multilingue des documents en langues asiatiques, arabe et russe, une revue de presse et des services audiovisuels, ainsi que le renforcement des ressources des journalistes africains à La Haye.

Formation

417. Dépense renouvelable. Il s'agit notamment de la formation spécialisée dispensée par l'Association internationale des bibliothécaires juridiques et les administrateurs de SirsiDynix International. Formation au logiciel ArcGIS afin d'approfondir les connaissances du personnel en matière de cartographie et de lui permettre de créer de meilleures cartes numériques destinées au site web, ainsi que des présentations, des programmes vidéo et des cartes imprimées pour les bureaux, etc.

Frais généraux de fonctionnement

418. Dépense renouvelable. Le coût de la mise à jour des logiciels dont la bibliothèque a besoin pour accéder à des bases de données électroniques a été réduit. Ce poste couvre en outre les bases de données utilisées par le Greffe et le Bureau du Procureur, et des abonnements pour les Chambres.

Fournitures et accessoires

419. Dépense renouvelable. Dans le cadre de ce poste, les crédits servant à régler les achats de livres ont été revus à la baisse afin de financer l'acquisition de ressources numériques telles que des livres et des ouvrages électroniques, ainsi que des DVD.

Ressources liées aux situations

Voyages

420. Dépense renouvelable. Il s'agit de voyages pour les activités de sensibilisation prévues dans le cadre des situations faisant l'objet d'enquêtes, comprenant des déplacements à l'intérieur des zones où sont concentrées les communautés touchées et ceux liés aux activités de sensibilisation de la diaspora darfourienne. S'y ajoutent les voyages au siège pour les fonctionnaires chargés de la sensibilisation sur le terrain à des fins de formation.

Services contractuels

421. Dépense renouvelable. Cette rubrique comprend la distribution de résumés vidéo et audio hebdomadaires aux télévisions nationales et aux radios locales, dans les pays liés à des situations et en Afrique en général. De plus, pour chacune des situations, les coalitions et réseaux existants sont mis à contribution pour renforcer la sensibilisation et accroître l'impact des activités. Elle comprend en outre l'organisation de missions de sensibilisation des communautés concernées et d'ateliers d'échange d'expérience. Y figurent également la rédaction de revues de presse et l'impression de documents destinés à la sensibilisation, etc.

Fournitures et accessoires

422. Dépense renouvelable. Pour les machines, les câbles et les pièces de rechange destinés à l'unité audiovisuelle.

Tableau 87 : Programme 3400 : Budget proposé pour 2011

Section de l'information et de la documentation	*Dépenses 2009* (milliers d'euros)			*Budget approuvé pour 2010* (milliers d'euros)					*Budget proposé pour 2011* (milliers d'euros)			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			828,7	520,4	1 349,1		1 349,1	825,5	521,2	1 346,7	-2,4	-0,2
Agents des services généraux				480,0	196,9	676,9		676,9	484,8	206,9	691,7	14,8	2,2
Total partiel (fonctionnaires)	*1 042,1*	*637,9*	*1 680,0*	*1 308,7*	*717,3*	*2 026,0*		*2 026,0*	*1 310,3*	*728,1*	*2 038,4*	*12,4*	*0,6*
Personnel temporaire	139,2	85,1	224,3	88,8	33,4	122,2		122,2	108,0	201,6	309,6	187,4	153,4
Total partiel (autre personnel)	*139,2*	*85,1*	*224,3*	*88,8*	*33,4*	*122,2*		*122,2*	*108,0*	*201,6*	*309,6*	*187,4*	*153,4*
Voyages	3,6	81,1	84,7	28,8	60,1	88,9	3,9	92,8	31,2	61,7	92,9	4,0	4,5
Services contractuels	56,7	645,9	702,6	208,3	619,8	828,1		828,1	246,0	598,9	844,9	16,8	2,0
Formation	32,4		32,4	2,0		2,0		2,0	3,8		3,8	1,8	90,0
Frais généraux de fonctionnement	56,8		56,8	78,0		78,0		78,0	82,0	13,5	95,5	17,5	22,4
Fournitures et accessoires	215,9		215,9	130,0		130,0		130,0	130,0		130,0		
Total partiel (hors personnel)	*365,4*	*727,0*	*1 092,4*	*447,1*	*679,9*	*1 127,0*	*3,9*	*1 130,9*	*493,0*	*674,1*	*1 167,1*	*40,1*	*3,6*
Total	**1 546,7**	**1 450,0**	**2 996,7**	**1 844,6**	**1 430,6**	**3 275,2**	**3,9**	**3 279,1**	**1 911,3**	**1 603,8**	**3 515,1**	**239,9**	**7,3**
Participation à l'entretien	58,2	49,9	108,1	40,3	75,1	115,5		115,5	43,6	69,0	112,7	2,8	2,4

Tableau 88 : Programme 3400 : Effectif proposé pour 2011

Section de l'information et de la documentation		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1ère classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base					1	3	1	3		*8*		8	*8*	*16*
	Effectif lié aux situations								6		*6*	3	8	*11*	*17*
	Total partiel					*1*	*3*	*1*	*9*		*14*	*3*	*16*	*19*	*33*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total					***1***	***3***	***1***	***9***		***14***	***3***	***16***	***19***	***33***

D. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Introduction

423. Le Secrétariat apporte à l'Assemblée des États Parties ainsi qu'à son Bureau et à ses organes subsidiaires une assistance administrative et technique dans l'accomplissement des fonctions qui leur incombent en vertu du Statut. Les fonctions qu'il assume au titre des services de conférence sont la planification, l'organisation et la coordination des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, ainsi que la réception, la traduction, la reproduction et la distribution des documents, rapports et décisions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires.

424. Le Secrétariat assiste également l'Assemblée et ses organes subsidiaires sur le fond. Il assure ainsi des services juridiques et des services de secrétariat (rédaction de documents, de rapports et de comptes rendus analytiques) et émet des avis à l'échelon interne sur les questions juridiques et les questions de fond ayant trait aux travaux de l'Assemblée. Il communique par ailleurs des avis sur le Règlement financier et les règles de gestion financière et prête son concours à la rédaction de projets de résolution sur des questions de nature financière et budgétaire.

425. À l'issue de trois années de réduction de ses crédits, il est prévu une légère augmentation du budget du grand programme IV. Le projet de budget permet au Secrétariat d'exercer son mandat grâce au train de mesures d'efficacité mises en place, notamment dans le domaine de la traduction et de la reproduction des documents, et grâce aussi à la souplesse que lui accorde l'Assemblée dans le recours aux postes temporaires pour répondre aux besoins à court terme.

Objectifs

1. Organiser des conférences de qualité pour la dixième session de l'Assemblée à La Haye et deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye. De plus, le Secrétariat assurera les services de secrétariat pour un certain nombre d'organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier le Groupe de travail du Bureau à La Haye et le Comité de contrôle des locaux permanents.

2. Permettre à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de s'acquitter plus efficacement de leur mandat en assurant des services et une assistance de qualité, notamment en organisant et en coordonnant les services de conférence ; rédiger, coordonner et communiquer les documents ; vérifier que les divers organes de la Cour respectent les dispositions régissant l'établissement et l'envoi en temps opportun des documents ; recenser et acquérir les moyens additionnels devant permettre au Secrétariat de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique ; veiller à ce que les États Parties bénéficient, en matière de conférences et de documentation, de services qui soient conformes au Statut. Le Secrétariat est également chargé d'aider l'Assemblée à atteindre les objectifs énoncés dans son Plan d'action.

3. Effectuer des recherches et des analyses sur l'application et l'interprétation des dispositions du Statut relatives à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.

4. Assurer une diffusion effective de la documentation et des informations, notamment via Internet, auprès des États Parties et des autres organisations intéressées.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de résultats*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1 • La conférence se tient comme prévu.	• Les réunions se déroulent sans à-coups, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption d'un rapport. • Tous les points de l'ordre du jour sont examinés. • Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication de documents et des services linguistiques. • Les participants prenant part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées.	Sans objet
Objectif 2 • Des documents de qualité sont diffusés pour traitement, production et distribution en temps opportun.	• Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans les six langues officielles, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions. • Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents concernant l'Assemblée et la Cour.	Sans objet
Objectif 3 • Des avis juridiques de qualité sont communiqués à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.	• Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques qui facilitent et appuient leurs travaux. • Les membres de l'Assemblée et des organes subsidiaires sont satisfaits du déroulement des sessions.	Sans objet
Objectif 4 • Permettre la diffusion effective de documents et d'informations, notamment via Internet, auprès des États Parties.	• Utilisation fréquente du site Internet et des réseaux extranet de l'Assemblée des États Parties. • Accès immédiat aux informations et aux documents.	Sans objet

Ressources en personnel

Ressources de base

Un assistant spécial de la classe P-2 auprès du Directeur

426. L'expérience des trois dernières années a montré que les fonctions du fonctionnaire chargé des services de conférence et du protocole (poste de la classe P-4) pouvaient être exercées par un fonctionnaire d'une classe inférieure, à condition que le titulaire soit supervisé et dirigé. Pour cette raison, et du fait de la nécessité pour le Secrétariat d'avoir un poste d'assistant spécial de la classe P-2 auprès du Directeur, le Secrétariat propose de renoncer au poste P-4 et de demander ce poste P-2.

Un juriste adjoint de la classe P-2

427. La charge de travail que représente l'assistance de fond que le Secrétariat prête à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires s'est considérablement accrue depuis la création du Secrétariat en 2004. De nouveaux organes ont en effet été crées qui n'avaient jamais été envisagés dans la structure initiale prévue par la Commission préparatoire en 2003 ; le nombre de réunions tenues par ces organes a lui aussi beaucoup augmenté, au-delà de toute attente. Au nombre de ces organes figurent le Bureau, accompagné de ses Groupes de

travail de La Haye et de New York, ainsi que le Bureau du directeur du projet (locaux permanents). De plus, la durée des sessions du Comité du budget et des finances a été prolongée. L'Assemblée a également tenu des reprises de session, chose non prévue dans la configuration initiale du Secrétariat. Il convient de relever que tout en étant basé à La Haye, le Secrétariat assure une assistance de fond à la Présidence de l'Assemblée, au Bureau et à son Groupe de travail de New York, dans le cadre de l'établissement des documents avant et après la session.

Tableau 89 : Réunions officielles pour lesquelles le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties assure les services de secrétariat

Nombre de réunions officielles pour lesquelles le Secrétariat a assuré les services de secrétariat en 2009	
Bureau	18
Groupe de travail de La Haye	27
Groupe de travail de New York	9
Comité de contrôle	20

428. La création d'un nouveau poste de juriste adjoint de la classe P-2 permettrait au Secrétariat de mieux prêter assistance à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Les crédits affectés à ce poste seraient dans une large mesure compensés par les économie réalisées grâce à la conversion du poste de fonctionnaire chargé des services de conférence et du protocole (de la classe P-4), proposée plus haut, et à une meilleure utilisation des ressources dans d'autres domaines, dont notamment les documents. En conséquence de quoi, le budget global du grand programme IV n'augmentera pas, et la fonction primordiale du Secrétariat, qui consiste à assister l'Assemblée sur le fond, en sera renforcée.

429. Le Secrétariat des États Parties s'attend à ce que la documentation soit moins volumineuse pour la dixième session de l'Assemblée. La préparation des documents demande l'édition, la traduction et la révision des documents officiels de l'Assemblée des États Parties et du Comité du budget et des finances.[15] En ETP, il faut pour la traduction et l'édition deux personnes par langue (un traducteur et un réviseur).[16] Le Secrétariat va continuer de s'efforcer de travailler de manière plus économique, notamment en externalisant des traductions.

[15] *Documents officiels … septième session … 2008* (ICC-ASP/7/20), volume II, partie B.2, paragraphe 96.

[16] La distribution en temps opportun des documents officiels par le Secrétariat de l'Assemblée dépend de la soumission régulière et ordonnée dans le temps des projets de documents, conformément au calendrier annuel établi par le Secrétariat, en application du Manuel de procédures adopté par le Bureau de l'Assemblée.

Tableau 90 : Indicateurs de la charge de travail pour le Secrétariat des États Parties

Élément	*Nombre de pages en 2009*[(1)]	*Nombre de pages prévues en 2010*	*Augmentation prévue en 2010 en %*	*Nombre de pages prévues en 2011*	*Augmentation prévue en 2011 en %*	*Nombre d'ETP*[(2)] *en 2010*	*Nombre d'ETP*[(2)] *en 2011*
Documents officiels et autres documents en anglais reçus pour édition, traduction et/ou révision	2 212	1 600	- 27,7	1 440	- 10,0	2	2
Documents officiels et autres documents édités, révisés et/ou traduits dans les cinq autres langues officielles (arabe, chinois, espagnol, français, russe) [(3)]	9 447	5 100	- 46,2	4 590	- 10,0	10	10
Autres publications[(4)] (en anglais) éditées, traduites et/ou révisées	588	150	-74,5	150	0,0	-	-
Autres publications[(4)] éditées, révisées et/ou traduites en trois langues (arabe, espagnol, français)	1 764	450	-74,5	450	0,0	-	-
Total	**14 011**	**7 300**	**-47,9**	**6 630**	**- 9,2**	**12**	**12**

(1) Une page type compte 300 mots.
(2) Un traducteur et un réviseur par langue à temps complet de juillet à novembre/décembre de chaque année. Entre janvier et juillet, le Secrétariat a recours à l'externalisation.
(3) Depuis 2009, la plupart des documents sont traduits uniquement en arabe, en espagnol et en français.[17]
(4) Outre les documents de session et les documents officiels, un certain nombre de publications ont été prévues et publiées : la troisième édition de la Sélection de documents fondamentaux relatifs à la Cour pénale internationale, la lettre d'information de l'Assemblée et la fiche d'information sur l'Assemblée.

Personnel temporaire

430. La réduction des crédits demandés au titre du personnel temporaire s'explique principalement par le recours au poste budgétaire précédemment affecté à un fonctionnaire des services des conférences recruté à titre de personnel temporaire dans la classe P-3 pour deux postes d'assistants spéciaux recrutés à titre de personnel temporaire dans la classe P-1, doublant ainsi le nombre de personnes à même d'effectuer le travail avant et après les sessions que le personnel de base ne peut effectuer, et ce tout en réduisant les ressources budgétaires requises.

431. Le Secrétariat aura besoin d'assistants spéciaux au cours des mois précédant la conférence annuelle et jusqu'à la fin de celle-ci. Les assistants spéciaux aideront le Directeur pour tous les aspects logistiques des réunions de l'Assemblée, y compris le calcul du nombre de salles et du matériel requis, l'inscription des délégations et des représentants d'ONG et la communication avec les délégués.

Personnel temporaire pour les réunions

432. Les crédits demandés au titre de ce poste budgétaire sont identiques à ceux demandés pour 2010.

Heures supplémentaires

433. Dépense renouvelable. Les crédits demandés sont identiques à ceux demandés pour 2010. Les heures supplémentaires concernent l'ensemble du personnel d'appui aux conférences et les dactylographes.

[17] *Documents officiels … septième session … 2008* (ICC-ASP/7/20), volume I, partie III, ICC-ASP/7/Res.6 et ICC-ASP/7/Res.7.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

434. Les changements apportés au budget des voyages s'expliquent par la réduction du nombre des voyages à effectuer du fait que la dixième session de l'Assemblée se tiendra à La Haye et non au siège de l'ONU.

Services contractuels

435. Dépense renouvelable. L'augmentation de 17 pour cent des services contractuels s'explique principalement par le coût effectif de l'organisation de la dixième session de l'Assemblée, qui se tiendra à La Haye. La structure des coûts n'est pas la même que celle qui intervient les années où l'Assemblée se tient au siège de l'ONU, où il n'y a ni à louer de salles de conférences ni à prendre en charge le coût de la sécurité ou des badges. Cette augmentation sera partiellement compensée par des réductions au titre d'autres postes budgétaires.

Fournitures et accessoires

436. Les crédits demandés au titre de ce poste budgétaire diminuent de 20 pour cent par rapport à ceux demandés pour 2010, grâce à une meilleure utilisation des ressources, dont une approche plus verte des services de conférence.

Tableau 91 : Grand programme IV : Budget proposé pour 2011

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	*Dépenses 2009* (milliers d'euros)			*Budget approuvé pour 2010* (milliers d'euros)					*Budget proposé pour 2011* (milliers d'euros)			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*CR*	*Ressources de base CR*	*Total, y compris CR*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			611,7		611,7		611,7	648,3		648,3	36,6	6,0
Agents des services généraux				275,4		275,4		275,4	275,4		275,4		
Total partiel (fonctionnaires)	*410,5*		*410,5*	*887,1*		*887,1*		*887,1*	*923,7*		*923,7*	*36,6*	*4,1*
Personnel temporaire	542,7		542,7	424,3		424,3	670,2	1 094,5	350,0		350,0	-74,3	-17,5
Personnel temporaire pour les	720,4		720,4	774,0		774,0		774,0	700,0		700,0	-74,0	-9,6
Heures supplémentaires	45,3		45,3	20,0		20,0		20,0	38,0		38,0	18,0	90,0
Total partiel (autre personnel)	*1 308,4*		*1 308,4*	*1 218,3*		*1 218,3*	*670,2*	*1 888,5*	*1 088,0*		*1 088,0*	*-130,3*	*-10,7*
Voyages	210,3		210,3	246,9		246,9	151,7	398,6	306,9		306,9	60,0	24,3
Représentation	11,1		11,1	10,0		10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels	1 065,9		1 065,9	571,5		571,5	341,0	912,5	693,0		693,0	121,5	21,3
Formation				9,0		9,0		9,0	9,0		9,0		
Frais généraux de fonctionnement	34,2		34,2	29,0		29,0	76,7	105,7	30,0		30,0	1,0	3,4
Fournitures et accessoires	20,1		20,1	30,0		30,0	11,4	41,4	25,0		25,0	-5,0	-16,7
Matériel, dont mobilier	31,2		31,2	20,0		20,0		20,0	10,0		10,0	-10,0	-50,0
Total partiel (hors personnel)	*1 372,8*		*1 372,8*	*916,4*		*916,4*	*580,8*	*1 497,2*	*1 083,9*		*1 083,9*	*167,5*	*18,3*
Total	**3 091,7**		**3 091,7**	**3 021,8**		**3 021,8**	**1 251,0**	**4 272,8**	**3 095,6**		**3 095,6**	**73,8**	**2,4**
Participation à l'entretien	34,9		34,9	22,7		22,7		22,7	27,3		27,3	-4,6	-20,3

Tableau 92 : Grand programme IV : Effectif proposé pour 2011

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1		3	1			*5*	2	2	*4*	*9*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel				*1*		*3*	*1*			*5*	*2*	*2*	*4*	*9*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base								2		*2*				*2*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel								*2*		*2*				*2*
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base						-1				*-1*				*-1*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel						*-1*				*-1*				*-1*
	Total				***1***		***2***	***1***	***2***		***6***	***2***	***2***	***4***	***10***

E. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

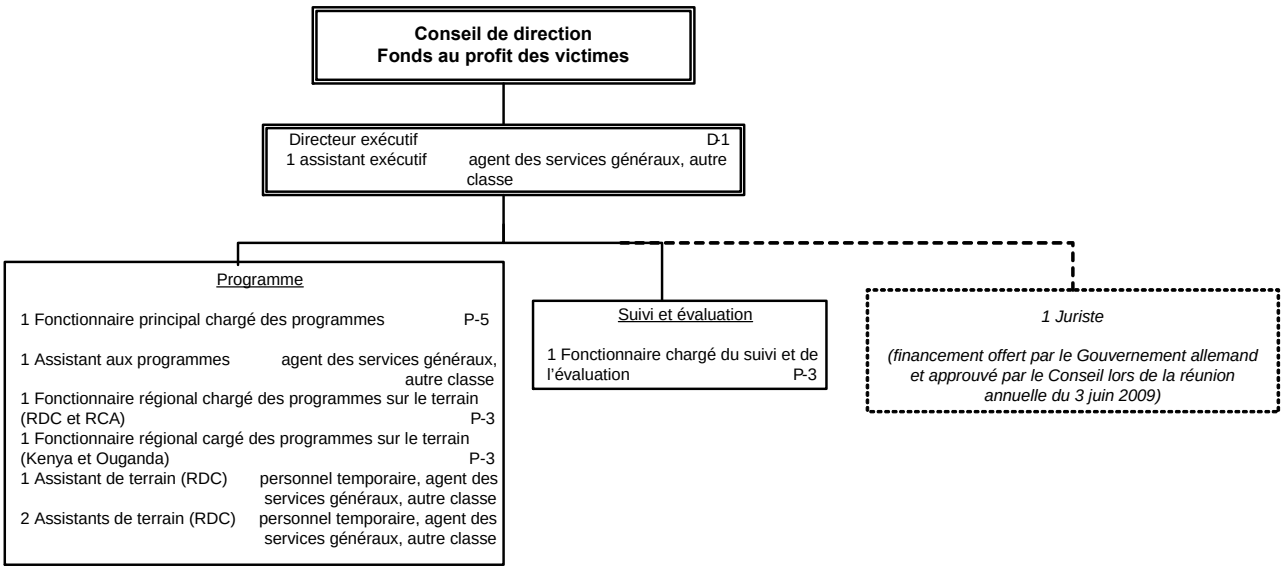

Introduction

437. Le Fonds au profit des victimes (le «Fonds») appuie les activités prenant en charge le préjudice découlant des crimes relevant de la compétence de la Cour en aidant les victimes à retrouver une vie digne et à prendre part à la vie de leur communauté. Sa mission est double : 1) administrer l'indemnisation des victimes lorsque la Cour a rendu une ordonnance en ce sens contre la personne reconnue coupable,[18] et 2) mobiliser d'autres ressources au profit des victimes, sous réserve des dispositions de l'article 79 du Statut de Rome.[19] Ce double mandat représente un appui aux victimes du crime de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis depuis le 1er juillet 2002.[20]

438. Pour 2011 les principales priorités du Fond sont les suivantes : multiplier les efforts déployés pour recueillir des fonds, procéder à une évaluation de la situation au Kenya, lancer des activités en République centrafricaine, évaluer et multiplier les activités menées en République démocratique du Congo et dans le Nord de l'Ouganda.

439. Il est également prévu que l'année 2011 sera consacrée à l'élaboration de stratégies et à la mise en œuvre de procédures pour administrer les ordonnances rendues par les Chambres en matière de réparations.

440. Le Conseil de direction nouvellement élu a convoqué sa première réunion à New York en mars 2010, à l'occasion de laquelle le projet de budget et le tableau des effectifs du Secrétariat pour 2011 ont été examinés et approuvés. En fonction des réalités opérationnelles et des enseignements tirés de l'appui fourni aux victimes sur le terrain, le Secrétariat va maintenir sept postes permanents qui ont été approuvés (cinq au siège et 2 auprès des bureaux extérieurs).

441. Dans l'optique de pourvoir les sept postes, le Conseil de direction demande au Secrétariat que le Fonds soit exonéré des dispositions relatives aux vacances de postes. Le refus d'accéder à cette demande nuirait à l'exécution des programmes car le Secrétariat serait alors amené à ne pas pouvoir l'un des sept postes par manque de crédits.

[18] Règle 98 2), 3), 4) du Règlement de procédure et de preuve
[19] Règle 98 5) du Règlement de procédure et de preuve. Pour un complément d'information sur le fondement juridique du Fonds, voir http://trustfundforvictims.org/legal-basis.
[20] Ainsi que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome.

Objectifs

442. L'objectif primordial du Fonds est de répondre aux besoins prioritaires des victimes les plus vulnérables relevant de la compétence de la Cour en assurant la mise en œuvre de l'aide à la réinsertion et/ou une indemnisation. Plus spécifiquement, l'objectif essentiel du Fonds peut être ventilé en objectifs stratégiques pour 2011 :

1. Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines (objectif stratégique 5)
2. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation (objectif stratégique 6)
3. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 8)

Réalisations escomptées	*Indicateurs de performance*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Indemnisation individuelle ou collective des victimes lorsque les Chambres en ont décidé.	• Mécanisme en place pour assurer le paiement en temps opportun des réparations ainsi que pour les mesures de contrôle et les comptes rendus.	Taux d'exécution de 95%.
Objectif 2		
• Nouvelle amélioration des communications au Conseil de direction, aux États Parties, à l'équipe d'encadrement et aux autres parties prenantes.	• Réactions positives reçues de la part des parties prenantes extérieures et du personnel sur la qualité des communications.	Remise en temps opportun de rapports et d'analyses aux parties prenantes extérieures et au personnel.
• Compréhension plus approfondie du rôle du Fonds, de son Conseil de direction et du Secrétariat et de ses activités.	• Consultation accrue des documents par les organisations partenaires, les intermédiaires et d'autres parties prenantes.	Majoration de 10 % du nombre de personnes consultant le site web du Fonds d'ici à la fin de l'année.
Objectif 3		
• Structure administrative et opérations efficaces en place, conformément aux règles et règlements applicables.	• Satisfecit de la part des vérificateurs interne et externe.	Aucune observation de la part du vérificateur interne ou externe quant aux pratiques du Secrétariat en matière de contrôle et de gestion.
• Plus grande efficacité des fonctions, y compris la gestion des subventions, les notifications aux Chambres et les appels d'offre.	• Forte réduction des temps d'exécution par rapport à l'année précédente.	Réduction supérieure à 25%.

Ressources en personnel

Ressources de base

Consultants

443. Conseils d'experts sur de nombreuses questions techniques, dont services d'un spécialiste amené à aider à établir des appels de fonds et à rédiger le rapport d'activité semestriel et à établir la brochure du Fonds et des textes en vue de la réunion annuelle du Conseil de direction.

Ressources liées aux situations

Personnel

444. Le fonctionnaire de la classe P-3 chargé des programmes sur le terrain (RDC) (francophone) sera muté de Bunia à Kampala en qualité de fonctionnaire régional chargé des programmes (P-3) du fait de l'accroissement de la menace pesant sur la sécurité des partenaires du Fonds et sur le personnel présent sur le terrain dans le Congo oriental et de la régionalisation des vols aériens de la MONUC en provenance d'Entebbe. Basé à Kampala, le fonctionnaire chargé des programmes sur le terrain (P-3) sera le fonctionnaire régional chargé de surveiller les activités menées dans les pays francophones. Le titulaire de ce poste assurera la supervision des assistants aux opérations hors siège en RDC, ainsi qu'en RCA (voir le paragraphe 446 ci-après), en administrant un portefeuille de projets, les activités liées à l'indemnisation, les intermédiaires et les relations avec les donateurs.

445. Le poste de fonctionnaire de la classe P-3 chargé des programmes sur le terrain (Ouganda) basé à Kampala va être lui aussi modifié, pour devenir un poste de fonctionnaire régional chargé des programmes (P-3) (anglophone). Le titulaire continuera d'assurer l'administration d'un portefeuille de projets, les activités liées à l'indemnisation, les intermédiaires et les relations avec les donateurs dans le Nord de l'Ouganda, tout en lançant de nouveaux programmes au Kenya.

Personnel temporaire

446. Un assistant aux opérations hors siège (agent des services généraux, autre classe) (RCA, 12 mois, à cheval sur 2010) en remplacement du poste de fonctionnaire de la classe P-3 chargé des programmes sur le terrain (RCA). Pour assurer le contrôle direct des projets du Fonds en République centrafricaine et l'appui technique, comme l'a demandé le Conseil de direction.

447. Deux assistants aux opérations hors siège (agents des services généraux, autres classes) (RDC, 12 mois, à cheval sur 2010). Pour appuyer le développement et la mise en œuvre des projets du Fonds en RDC, l'accent étant mis sur le suivi des projets et l'appui logistique et administratif.

Consultants

448. Il sera également fait appel à des consultants pour aider à lancer le programme portant sur la situation au Kenya et pour appuyer l'audit de la gestion de projets en République démocratique du Congo. Il faudra par ailleurs recruter des consultants pour faciliter la mise en œuvre des ordonnances d'indemnisation rendues par les Chambres dans le cadre de la situation en RDC.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

449. Dépense renouvelable. Pour les membres du Conseil de direction, au titre des activités menées en vue de la collecte de fonds et pour des réunions avec les donateurs et les partenaires.

Représentation

450. Dépense renouvelable. Pour les manifestations et les réceptions visant à rendre plus visibles le Fonds au profit des victimes et les initiatives en faveur de la mobilisation de ressources.

Services contractuels

451. Dépense renouvelable. Les crédits prévus couvrent les dépenses liées à la réunion annuelle du Conseil de direction du Fonds, les honoraires de l'auditeur externe et l'impression d'une documentation relative à la communication pour le Conseil de direction, les États Parties et les autres parties concernées.

Frais généraux de fonctionnement

452. Dépense renouvelable. Les crédits demandés couvrent les communications et les dépenses accessoires.

Fournitures et accessoires

453. Dépense renouvelable. Fournitures de base et autres articles de bureau à usage unique nécessaires pour le bureau.

Ressources liées aux situations

Voyages

454. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour appuyer le suivi et l'évaluation des projets et les rapports correspondants, les missions ayant trait à l'indemnisation, la mobilisation de ressources, la promotion du Fonds et l'élaboration de projets au titre de quatre situations (RCA, RDC, Kenya et Ouganda). Les crédits demandés sont plus élevés que ceux de l'année précédente étant donné la multiplication des activités relatives à la mobilisation des ressources, surtout pour les réparations, et l'amplification des activités menées au Kenya.

Services contractuels

455. Dépense renouvelable. Location de voitures dans des régions reculées, impression à l'extérieur de documents dans le cadre des activités de mobilisation de ressources et d'information auprès des victimes.

Formation

456. Dépense renouvelable. Formation du personnel à l'établissement de rapports sur les projets et programmes en utilisant le logiciel Management Information System (MIS).

Frais généraux de fonctionnement

457. Dépense renouvelable. Pour couvrir les dépenses afférentes aux questions logistiques dans la mesure où le personnel du Fonds opère dans des régions reculées à haut risque où l'infrastructure de base fait défaut ou est insuffisante.

Tableau 93 : Grand Programme VI : Budget proposé pour 2011

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*					*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total, y compris la CR*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			162.1	459,4	621,5		621,5	159,0	422,4	581,4	-40,1	-6,5
Agents des services généraux				60,0	60,0	120,0		120,0	60,6	60,6	121,2	1,2	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*297,7*	*342,9*	*640,6*	*222,1*	*519,4*	*741,5*		*741,5*	*219,6*	*483,0*	*702,6*	*-38,9*	*-5,2*
Personnel temporaire	32,9	363,4	396,3		130,3	130,3		130,3		61,2	61,2	-69,1	-53,0
Heures supplémentaires	4,1	3,4	7,5										
Consultants		20,5	20,5	28,5		28,5		28,5	20,0	40,0	60,0	31,5	110,5
Total partiel (autre personnel)	*37,0*	*387,3*	*424,3*	*28,5*	*130,3*	*158,8*		*158,8*	*20,0*	*101,2*	*121,2*	*-37,6*	*-23,7*
Voyages	50,7	31,8	82,5	68,5	82,5	151,0	4,0	155,0	108,4	129,4	237,8	86,8	57,5
Représentation	1,6		1,6	5,0		5,0		5,0	5,0		5,0		
Services contractuels	56,1		56,1	65,5	55,0	120,5		120,5	83,5	62,0	145,5	25,0	20,7
Formation	11,8	26,6	38,4	11,4	5,4	16,8		16,8	2,6	24,4	27,0	10,2	60,7
Frais généraux de fonctionnement	9,6	0,5	10,1	5,0	14,0	19,0		19,0	5,0	14,0	19,0		
Fournitures et accessoires	0,1		0,1	5,0		5,0		5,0	3,0		3,0	-2,0	-40,0
Matériel, dont mobilier	9,3	1,1	10,4										
Total partiel (hors personnel)	*139,2*	*60,0*	*199,2*	*160,4*	*156,9*	*317,3*	*4,0*	*321,3*	*207,5*	*229,8*	*437,3*	*120,0*	*37,8*
Total	**473,9**	**790,1**	**1 264,0**	**411,0**	**806,6**	**1 217,6**	**4,0**	**1 221,6**	**447,1**	**814,0**	**1 261,1**	**43,5**	**3,6**
Participation à l'entretien	23,3	5,9	29,1	5,0	22,1	27,1		27,1	5,5	20,3	25,8	1,4	5,1

Tableau 94 : Grand Programme VI : Effectif proposé pour 2011

Secrétariat du Fonds au profit des victimes		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1						*1*		2	*2*	*3*
	Effectif lié aux situations					1		3			*4*				*4*
	Total partiel				*1*	*1*		*3*			*5*		*2*	*2*	*7*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base												-1	*-1*	*-1*
	Effectif lié aux situations												1	*1*	*1*
	Total partiel														
	Total				***1***	***1***		***3***			***5***		***2***	***2***	***7***

F. Grand programme VII-1 : Bureau du directeur du projet (locaux permanents)

Introduction

458. Le Bureau du directeur du projet (locaux permanents) a pour vocation de doter la Cour des locaux permanents qu'il lui faut. En 2009, les activités ont commencé avec le concours d'architecture et le choix des projets retenus. 2011 verra la poursuite de la conception du projet, c'est-à-dire la conception finale du projet et le lancement de l'appel d'offres pour le maître d'œuvre.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de performance*	*Objectif visé en 2011*
Objectif 1		
• Doter la Cour de locaux permanents qui lui permettront d'atteindre ses buts et objectifs stratégiques.	• Le projet progresse conformément au budget convenu.	100%
	• Mise au point définitive de la conception finale des locaux permanents.	100%
	• Lancement de l'appel d'offres pour le maître d'œuvre (contrat à suivre en 2012).	50%

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

459. Un assistant documentaliste (agent des services généraux, autre classe) (trois mois, nouveau poste). Chargé d'apporter un appui spécialisé à la préparation du système de documentation papier pour la phase d'exécution du projet.

460. Un assistant d'appui à l'informatique (agent des services généraux, autre classe) (trois mois, nouveau poste). Chargé de préparer des actions et documents de communication.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

461. Dépense renouvelable. Pour les réunions avec les membres de l'Assemblée, l'entreprise chargée de la conception, et les prestataires de matériel et de services.

Services contractuels

462. Dépense renouvelable. Les crédits demandés couvrent les besoins en matière de traduction de documents ayant trait à l'appel d'offres et en matière d'impression des permis, des documents techniques tels que cartes et croquis, et des rapports ; et des services de consultants.

Formation

463. Dépense renouvelable. Est notamment prévue la présence à une conférence sur la gestion de projets sur des points spécialisés.

Frais généraux de fonctionnement

464. Dépense renouvelable. Coûts afférents à des dépenses diverses, à des services de coursier et à l'exposition de la maquette

Matériel, dont mobilier

465. Coûts de logiciels spécialisés pour la gestion des projets, dont Autocad, Indesign, Vector works et Illustrator.

Tableau 95 : Grand programme VII-1 : Budget proposé pour 2011

Bureau du directeur du projet (locaux permanents)	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			279,7		279,7	274,8		274,8	-4,9	-1,8
Agents des services généraux				60,0		60,0	60,6		60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	*266,6*		*266,6*	*339,7*		*339,7*	*335,4*		*335,4*	*-4,3*	*-1,3*
Personnel temporaire	16,8		16,8	22,2		22,2	33,6		33,6	11,4	51,4
Total partiel (autre personnel)	*16,8*		*16,8*	*22,2*		*22,2*	*33,6*		*33,6*	*11,4*	*51,4*
Voyages	4,4		4,4	18,7		18,7	29,1		29,1	10,4	55,6
Représentation	5,7		5,7	5,0		5,0	5,0		5,0		
Services contractuels	2,1		2,1	81,0		81,0	110,0		110,0	29,0	35,8
Formation							12,3		12,3	12,3	
Frais généraux de fonctionnement	9,9		9,9	106,6		106,6	10,0		10,0	-96,6	-90,6
Fournitures et accessoires				1,0		1,0	2,0		2,0	1,0	100,0
Matériel, dont mobilier	11,9		11,9	10,0		10,0	10,0		10,0		
Total partiel (hors personnel)	*34,0*		*34,0*	*222,3*		*222,3*	*178,4*		*178,4*	*-43,9*	*-19,7*
Total	**317,4**		**317,4**	**584,2**		**584,2**	**547,4**		**547,4**	**-36,8**	**-6,3**
Participation à l'entretien	11,6		11,6	5,0		5,0	8,2		8,2	-3,2	-63,7

Tableau 96 : Grand programme VII-1 : Effectif proposé pour 2011

Bureau du directeur du projet (locaux permanents)		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base				1		1				*2*		1	*1*	*3*
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel				*1*		*1*				*2*		*1*	*1*	*3*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total				***1***		***1***				***2***		***1***	***1***	***3***

G. Grand programme VII-2 : Projet pour les locaux permanents – Intérêts

Introduction

466. Comme l'ont demandé le Comité du budget et des finances et l'Assemblée des États Parties, un nouveau grand programme a été établi aux seules fins de rendre compte des intérêts que l'on s'attend à verser sur les prêts que la Cour a consentis au Projet pour les locaux permanents.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Frais généraux de fonctionnement

467. À la date à laquelle le présent projet de budget est établi, les intérêts échus qu'il faudra acquitter en 2011 sur les prêts consentis au Projet pour les locaux permanents sont estimés à 35 600 euros.

Tableau 97 : Grand programme VII-2 : Budget proposé pour 2011

Projet pour les locaux permanents – Intérêts	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Frais généraux de fonctionnement							35,6		35,6	35,6	
Total partiel (hors personnel)							*35,6*		*35,6*	*35,6*	
Total							**35,6**		**35,6**	**35,6**	

Participation à l'entretien											

H. Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant

Introduction

468. Par la résolution ICC-ASP/8/Res.1,[21] l'Assemblée des États Parties a mis en place un mécanisme de contrôle indépendant à titre de nouveau grand programme. Ce mécanisme est situé au sein du Bureau de l'audit interne (mais n'y est ni intégré ni subordonné), au siège de la Cour à La Haye.

Ressources hors personnel

Ressources de base

469. Les crédits demandés restent au même niveau que ceux approuvés dans le budget pour 2010 : 10 000 euros au titre des voyages et 100 000 euros au titre des autres dépenses, ventilées comme suit : 40 000 euros pour les frais généraux de fonctionnement, 20 000 euros pour les fournitures et accessoires, et 40 000 euros pour le matériel, dont mobilier.

[21] *Documents officiels … huitième session … 2009* (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, ICC-ASP/8/Res.1.

Tableau 98 : Grand programme VII-5 : Budget proposé pour 2011

Mécanisme de contrôle indépendant	*Dépenses 2009 (milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)*			*Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant*	*%*
Administrateurs Agents des services généraux	**Dépenses non ventilées**			231,6		231,6	196,1		196,1	-35,5	-15,3
Total partiel (fonctionnaires)				*231,6*		*231,6*	*196,1*		*196,1*	*-35,5*	-15,3
Voyages				10,0		10,0	10,0		10,0		
Frais généraux de fonctionnement				40,0		40,0	40,0		40,0		
Fournitures et accessoires				20,0		20,0	20,0		20,0		
Matériel, dont mobilier				40,0		40,0	40,0		40,0		
Total partiel (hors personnel)				*110,0*		*110,0*	*110,0*		*110,0*		
Total				**341,6**		**341,6**	**306,1**		**306,1**	**-35,5**	**-10,4**
Participation à l'entretien				5,0		5,0	5,5		5,5	-0,4	-8,2

Tableau 99 : Grand programme VII-5 : Effectif proposé pour 2011

Mécanisme de contrôle indépendant		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Postes existants	Effectif de base Effectif lié aux situations						1		1		*2*				*2*
	Total partiel						*1*		*1*		*2*				*2*
Nouveaux postes/ Postes convertis	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes	Effectif de base Effectif lié aux situations														
	Total partiel														
	Total						***1***		***1***		***2***				***2***

Annexes

Annexe I

Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur le projet de budget-programme pour 2011, le Fonds de roulement pour 2011, le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de la Cour pénale internationale, le financement des autorisations de dépenses pour 2011 et le Fonds en cas d'imprévus

L'Assemblée des États Parties

Ayant examiné le projet de budget-programme pour 2011 de la Cour pénale internationale, ainsi que les conclusions et recommandations y afférentes du Comité du budget et des finances contenues dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quinzième session,

A. Budget-programme pour 2011

1. *Approuve* des crédits d'un montant total de 107 022 700 euros au titre des objets de dépenses suivants :

Objet de dépenses	*Milliers d'euros*
Grand programme I - Branche judiciaire	11 462,4
Grand programme II - Bureau du Procureur	26 778,0
Grand programme III - Greffe	63 536,5
Grand programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 095,6
Grand programme VI - Secrétariat du Fonds au profit des victimes	1 261,1
Grand programme VII-1 - Bureau du directeur du projet (locaux permanents)	547,4
Grand programme VII-2 - Projet pour les locaux permanents – Intérêts	35,6
Grand programme VII-5 - Mécanisme indépendant de contrôle	306,1
Total	**107 022,7**

2. *Approuve* également le tableau d'effectifs ci-après pour chacun des objets de dépenses :

	Branche judiciaire	*Bureau du Procureur*	*Greffe*	*Secrétariat de l'Assemblée des États Parties*	*Secrétariat du Fonds au profit des victimes*	*Bureau du directeur du projet (locaux permanents)*	*Mécanisme de contrôle indépendant*	*Total*
SGA		1						1
SSG		1	1					2
D-2								0
D-1	1	3	4	1	1	1		11
P-5	3	11	18		1			33
P-4	3	29	43	2		1	1	79
P-3	22	49	65	1	3			140
P-2	5	47	60	2			1	115
P-1		17	6					23
Total partiel	*34*	*158*	*197*	*6*	*5*	*2*	*2*	*404*
SG (1re classe)	1	1	16	2				20
SG (autres classes)	16	63	267	2	2	1		351
Total partiel	*17*	*64*	*283*	*4*	*2*	*1*		*371*
Total	**51**	**222**	**480**	**10**	**7**	**3**	**2**	**775**

B. Fonds de roulement pour 2011

L'Assemblée des États Parties,

Décide que le Fonds de roulement pour 2011 sera doté de 7 405 983 euros et *autorise* le Greffier à procéder à des avances prélevées sur le Fonds, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière.

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de la Cour pénale internationale

L'Assemblée des États Parties,

Décide qu'en 2011 les contributions des États Membres seront calculées selon un barème des quotes-parts convenu, fondé sur le barème adopté par l'Organisation des Nations Unies pour son budget ordinaire applicable pour 2011, en l'ajustant compte tenu des différences entre la composition de l'Organisation des Nations Unies et celle de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, conformément aux principes sur lesquels ce barème est fondé.[22]

Note qu'en outre le taux de contribution maximum, quel qu'il soit, applicable aux États versant les contributions les plus importantes au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, s'appliquera au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de la Cour pénale internationale.

[22] Article 117 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

D. Financement des autorisations de dépenses pour 2011

L'Assemblée des États Parties,

Décide que pour l'année 2011, les autorisations de dépenses d'un montant de 107 022 700 euros et les 7 405 983 euros pour le Fonds de roulement, approuvés par l'Assemblée en vertu de la partie A du paragraphe 1 et de la partie B respectivement de la présente résolution, seront financés conformément aux articles 5.1, 5.2 et 6.6 du Règlement financier et des règles de gestion financière de la Cour**.**

E. Fonds en cas d'imprévus

L'Assemblée des États Parties,

Rappelant ses résolutions ICC-ASP/3/Res. 4 portant création du Fonds en cas d'imprévus pour un montant de dix millions d'euros et ICC-ASP/7/Res. 4 priant le Bureau de procéder à l'examen des options permettant de réapprovisionner le Fonds en cas d'imprévus et le Fonds de roulement,

Prenant note du conseil émis par le Comité du Budget et des finances dans les rapports sur les travaux de ses onzième et treizième sessions,

1. *Décide* de maintenir en 2011 la dotation du Fonds en cas d'imprévus à son niveau actuel.

2. *Décide* que, à supposer que le montant du Fonds en cas d'imprévus tombe en-deçà de 7 millions d'euros d'ici la fin de l'année, l'Assemblée devra décider de le réapprovisionner à hauteur d'un montant qu'il jugera approprié, mais qui ne sera pas inférieur à 7 millions d'euros ;

3. *Prie* le Bureau de garder à l'étude le seuil de 7 millions d'euros en fonction de l'expérience acquise dans le cadre du fonctionnement du Fonds en cas d'imprévus.

Annexe II

Organigramme de la Cour

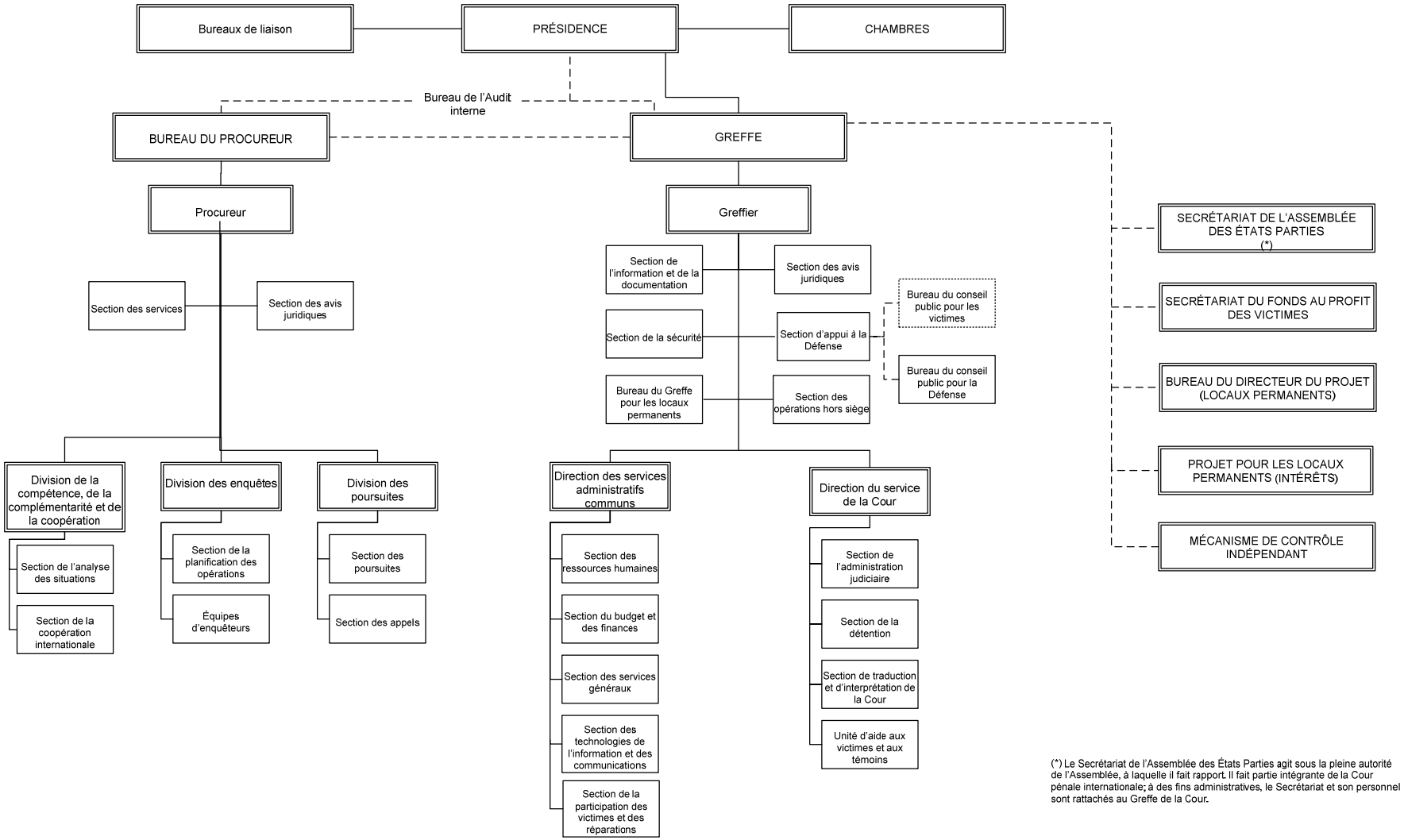

(*) Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties agit sous la pleine autorité de l'Assemblée, à laquelle il fait rapport. Il fait partie intégrante de la Cour pénale internationale; à des fins administratives, le Secrétariat et son personnel sont rattachés au Greffe de la Cour.

Annexe III

Hypothèses retenues pour le projet de budget-programme pour 2011

Fonction	Total
Nombre de jours où la Cour siège sur douze mois	200
Nombre de témoins	42
Nombre de témoins experts	5
Nombre d'assistants	4
Durée maximale du séjour par témoin	15
Nombre d'accusés	4
Nombre d'équipes de la Défense	4
Nombre de représentants des victimes	8
Nombre de cellules requises	12
Nombre de déplacements des juges sur les lieux	0
Nombre de bureaux extérieurs	7

Annexe IV

Liste des buts stratégiques et, à échéance de un à trois ans, des objectifs de la Cour pénale internationale

BUT 1 : UNE JUSTICE DE QUALITÉ Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits.	**BUT 2 : UNE INSTITUTION RECONNUE BÉNÉFICIANT D'UN APPUI ADÉQUAT** Faire mieux connaître et mieux comprendre la Cour, et renforcer le soutien dont elle bénéficie.	**BUT 3 : UN MODÈLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE** Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant sa responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique.
1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes sur des affaires dans le cadre de situations nouvelles ou existantes et conduire au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire.	4. Approfondir le niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées.	8. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum.
2. Tenir à jour et renforcer plus encore le système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome.	5. Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines.	9. Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties.
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité.	6. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation.	10. Recruter et valoriser du personnel, qui, dans toute sa diversité, réponde aux normes les plus exigeantes et lui offrir des possibilités de formation et de promotion.
	7. Assurer la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale.	11. Continuer à renforcer une culture commune pour la CPI.

Annexe V a)

Effectif proposé pour la Cour par grand programme

Total Cour	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	*Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	SG (1re classe)	SG (autres classes)	*Total agents des services généraux*	*Total fonctionnaires*
Grand programme I				1	3	3	22	5		34	1	16	17	51
Grand programme II	1	1		3	11	29	49	47	17	158	1	63	64	222
Grand programme III		1		4	18	43	65	60	6	197	16	267	283	480
Grand programme IV				1		2	1	2		6	2	2	4	10
Grand programme VI				1	1		3			5		2	2	7
Grand programme VII-1				1		1				2		1	1	3
Grand programme VII-5						1		1		2				2
Total général	**1**	**2**	**0**	**11**	**33**	**79**	**140**	**115**	**23**	**404**	**20**	**351**	**371**	**775**

Annexe V b)

Modifications apportées au tableau des effectifs

Nombre de postes	*Classe*	*Budget 2010 approuvé*	*Budget proposé pour 2011*
Bureau du Procureur			
Effectif de base			
1	P-5 à **D-1**	Coordonnateur en matière de poursuites	Coordonnateur en matière de poursuites
1			
Effectif lié aux situations			
1	P4 à **P5**	Section de la planification et des opérations	Équipes d'enquêteurs
1	P-4	Section de la planification et des opérations	Équipes d'enquêteurs
1	P-3	Section de la planification et des opérations	Équipes d'enquêteurs
1	P-2	Section de la planification et des opérations	Équipes d'enquêteurs
1	SSG	Équipes d'enquêteurs	Poste supprimé
1	P-3	Équipes d'enquêteurs	Section de la planification et des opérations
6			
7			
Greffe			
Effectif de base			
1	P-2 à **P-3**	Section des ressources humaines	Section des ressources humaines
1	P-3 à **P-4**	Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Unité d'aide aux victimes et aux témoins
1	P-1	Section de la participation des victimes et des réparations	Section d'appui aux conseils
1	P-4 à **P-5**	Section de la participation des victimes et des réparations	Section de la participation des victimes et des réparations
1	P-1 à **P-2**	Section de la participation des victimes et des réparations	Section de la participation des victimes et des réparations
1	SG (autre classe) à **P-1**	Section de la participation des victimes et des réparations	Section de la participation des victimes et des réparations
1	SG (autre classe)	Bureau du responsable DVC	Cabinet du Greffier
1	P-5	Bureau du responsable DVC	Section d'appui aux conseils
8			
Effectif lié aux situations			
1	P-2 à **P-3**	Section de la sécurité	Section de la sécurité
4	P-3 à **P-4**	Section des opérations hors siège	Section des opérations hors siège
1	SG (1ère classe) à **P-2**	Section des opérations hors siège	Section des opérations hors siège
1	P-3 à **P-4**	Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Section de traduction et d'interprétation de la Cour
3	P-1 à **P-2**	Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Section de traduction et d'interprétation de la Cour
1	P-2 à **P-3**	Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Unité d'aide aux victimes et aux témoins
1	P-4	Bureau du responsable DVC	Section d'appui aux conseils
1	SG (autre classe)	Bureau du responsable DVC	Section d'appui aux conseils
13			
21			
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties			
Effectif de base			
1	P-4	Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Poste supprimé
1			
29			

Total = 29

Annexe V c)

Liste des reclassements de postes de la catégorie des agents des services généraux, 2010

Nombre de postes	*Classe*		*Section*	*Intitulé de poste*
	Classe précédente	*Classe nouvellement approuvée*		
Greffe				
1	G-5	G-6	Section de la sécurité	Fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination
1	G-4	G-5	Section de la sécurité	Assistant chargé des habilitations de sécurité
1	G-4	G-5	Section des ressources humaines	Assistant administratif
2	G-3	G-4	Section de l'administration judiciaire	Commis aux audiences
5				

Total = 5

Annexe V d)

Postes temporaires convertis en postes permanents

Nombre de postes	*Classe*	*Section*	*Intitulé de poste*
Branche judiciaire			
Effectif de base			
1	P-3	Présidence	Juriste
1			
Bureau du Procureur			
Effectif lié aux situations			
5	P-3	Section des services	Traducteur
5			
Greffe			
Effectif de base			
1	P-3	Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Psychologue
1			
7			

Total = 7

Annexe V e)

Émoluments et indemnités des juges (2011) *(milliers d'euros)*

Présidence : 3 juges	**Coûts**
Coûts salariaux types	540,0
Indemnités spéciales (Président et Vice-présidents)	28,0
Dépenses communes (10% des émoluments)	54,0
Pensions des juges	427,9
Total partiel (Présidence)	*1 049,9*
Chambres : 15 juges	
Coûts salariaux types	2 700,0
Dépenses communes (10% des émoluments)	270,0
Pensions des juges	1 727,8
Crédits prévus pour fin de mandat d'un juge	104,5
Total partiel (Chambres)	*4 802,3*
Total (Branche judiciaire)	**5 852,2**

Annexe V f)

Coûts salariaux types 2011
Administrateurs et agents des services généraux (siège)

(milliers d'euros)

Classe du poste	*Traitement de base net*	*Dépenses communes de personnel*	*Indemnité de représentation*	*Total*
	(1)	*(2)*	*(3)*	*(1)+(2)+(3)=(4)*
SGA	160,6	76,3	4,0	240,9
SSG	140,4	66,7	3,0	210,0
D-1	119,8	56,9		176,7
P-5	105,5	50,1		155,6
P-4	87,3	41,4		128,7
P-3	73,1	34,7		107,9
P-2	60,5	28,7		89,2
P-1	60,5	28,7		89,2
SG (1re classe)	58,1	27,6		85,7
SG (autres classes)	45,6	21,7		67,3

Coefficient d'abattement au titre des délais de recrutement :

a) Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants dans le GP II : 8%

b) Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants dans tous les autres grands programmes : 10%

Coefficient d'abattement au titre des délais de recrutement			
Classe du poste	*(0%)*	*(8%)*	*(10%)*
SGA	240,9	221,7	216,8
SSG	210,0	193,2	189,0
D-1	176,7	162,5	159,0
P-5	155,6	143,2	140,1
P-4	128,7	118,4	115,8
P-3	107,9	99,2	97,1
P-2	89,2	82,1	80,3
P-1	89,2	82,1	80,3
SG (1re classe)	85,7	78,9	77,1
SG (autres classes)	67,3	61,9	60,6

Annexe VI

Tableau récapitulatif par objet de dépenses

CPI	*Dépenses 2009* *(en milliers d'euros)*			*Budget approuvé pour 2010* *(en milliers d'euros)*					*Projet de budget pour 2011* *(en milliers d'euros)*			*Variation*	
	Ressources de base	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Ressources de base hors CR*	*Ressources liées aux situations*	*Total hors CR*	*Ressources de base CR*	*Total CR comprise*	*Ressources de base*	*Ressources liées aux situations*	*Total*	*Montant hors CR*	*% hors CR*
Juges	*5 516,6*		*5 516,6*	*5 634,0*		*5 634,0*		*5 634,0*	*5 852,2*		*5 852,2*	*218,2*	*3,9*
Administrateurs	**Dépenses non ventilées**			18 981,0	21 152,4	40 133,4		40 133,4	19 563,1	21 665,4	41 228,5	1 095,1	2,7
Agents des services généraux				10 615,1	9 423,8	20 038,9		20 038,9	10 763,7	9 515,7	20 279,4	240,5	1,2
Total partiel (personnel)	*24 862,7*	*25 746,0*	*50 608,7*	*29 596,1*	*30 576,2*	*60 172,3*		*60 172,3*	*30 326,8*	*31 181,1*	*61 507,9*	*1 335,6*	*2,2*
Personnel temporaire	3 744,8	5 644,2	9 389,0	2 310,9	5 553,6	7 864,5	670,2	8 534,7	2 371,1	7 134,5	9 505,6	1 641,1	20,9
Personnel temporaire pour les réunions	1 357,7	291,6	1 649,3	1 079,7	71,1	1 150,8		1 150,8	1 135,7	292,5	1 428,2	277,4	24,1
Heures supplémentaires	292,2	77,8	370,0	252,4	137,2	389,6	16,6	406,2	288,9	155,3	444,2	54,6	14,0
Consultants	66,9	220,4	287,3	83,7	308,8	392,5		392,5	178,3	335,7	514,0	121,5	31,0
Total partiel (autre personnel)	*5 461,6*	*6 234,0*	*11 695,6*	*3 726,7*	*6 070,7*	*9 797,4*	*686,8*	*10 484,2*	*3 974,0*	*7 918,0*	*11 892,0*	*2 094,6*	*21,4*
Voyages	884,0	2 986,0	3 870,0	1 011,9	3 985,7	4 997,6	253,5	5 251,1	1 217,9	3 853,2	5 071,1	73,5	1,5
Représentation	39,6		39,6	58,0		58,0		58,0	58,0		58,0		
Services contractuels	2 306,0	1 750,0	4 056,0	2 296,4	1 494,0	3 790,4	341,0	4 131,4	2 219,8	1 591,8	3 811,6	21,2	0,6
Formation	538,5	479,9	1 018,4	487,8	456,8	944,6		944,6	472,6	483,3	955,9	11,3	1,2
Services de conseil		3 130,8	3 130,8		2 711,2	2 711,2		2 711,2		2 711,2	2 711,2		
Frais généraux de fonctionnement	5 747,7	4 852,0	10 599,7	6 211,4	5 910,3	12 121,7	76,7	12 198,4	6 536,9	6 214,8	12 751,7	630,0	5,2
Fournitures et accessoires	772,9	394,6	1 167,5	784,5	451,8	1 236,3	11,4	1 247,7	910,4	442,6	1 353,0	116,7	9,4
Matériel, dont mobilier	964,6	824,7	1 789,3	524,2	266,2	790,4		790,4	655,2	402,9	1 058,1	267,7	33,9
Total partiel (hors personnel)	*11 253,3*	*14 418,0*	*25 671,4*	*11 374,2*	*15 276,0*	*26 650,2*	*682,6*	*27 332,8*	*12 070,8*	*15 699,8*	*27 770,6*	*1 120,4*	*4,2*
Total	**47 094,2**	**46 398,0**	**93 492,2**	**50 331,0**	**51 922,9**	**102 253,9**	**1 369,4**	**103 623,3**	**52 223,8**	**54 798,9**	**107 022,7**	**4 768,8**	**4,7**

Annexe VII

Projections des recettes pour 2009-2011 *(millions d'euros)*

Description	*2009*	*2010*	*2011*
Contributions mises en recouvrement (*)	101,2	103,6	107,0
Intérêts créditeurs	3,5	1,0	1,0
Total	**104,7**	**104,6**	**108,0**

(*) Les crédits approuvés pour 2009 se montaient à 101,2 millions d'euros ; les contributions mises en recouvrement pour 2009 étaient de 96,2 millions d'euros.

Projections des recettes pour 2009-2011 *(millions d'euros)*

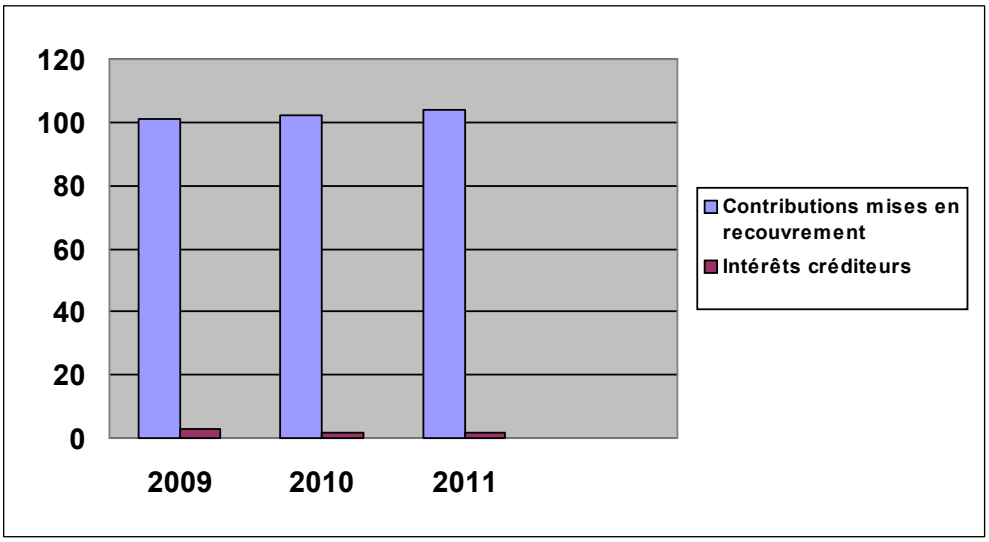

Annexe VIII

Estimation du compte de résultat pour 2011

Programme de recrutement de stagiaires et de professionnels invités

Poste de dépense	*Euros*
Estimation des recettes pour 2011	
Contributions de donateurs	1 096 700
Total partiel recettes	**1 096 700**
Estimation des dépenses pour 2011	
Stagiaires et professionnels invités	756 150
Voyages	141 000
Frais généraux de fonctionnement	105 500
Fournitures et accessoires	22 300
Dépenses d'administration	71 750
Total partiel dépenses	**1 096 700**
Recettes nettes pour 2011	**0**

Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux activités de l'Assemblée

Poste de dépense	*Euros*
Estimation des recettes pour 2011	
Contributions de donateurs	50 000
Total partiel recettes	**50 000**
Estimation des dépenses pour 2011	
Voyages	43 500
Dépenses d'administration	6 500
Total partiel dépenses	**50 000**
Recettes nettes pour 2011	**0**

Annexe IX

Présentation des fonctions des programmes et sous-programmes

A. Grand programme I : Branche judiciaire

1. Programme 1100 : Présidence

a) Fonction administrative : administrer la Cour et assurer la coordination des travaux des organes.

b) Fonction judiciaire : fournir un appui aux Chambres, appliquer les sentences et assumer les autres missions confiées à la Présidence en vertu du Statut et des textes connexes.

c) Fonction liée aux relations extérieures : mieux faire comprendre le travail de la Cour et coordonner les activités de l'Organisation en matière de communications externes.

2. Programme 1200 : Chambres

a) Section préliminaire

b) Section de première instance

c) Section des appels

3. Programme 1300 : Bureaux de liaison

a) Bureau de liaison de New York : Améliorer les relations et faciliter la coopération entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies.

b) Bureau de liaison auprès de l'Union africaine : Améliorer les relations et faciliter la coopération entre la Cour et l'Union africaine.

B. Grand programme II : Bureau du Procureur

1. Programme 2100 : Procureur

a) Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur

i) Fonction stratégique : orienter les stratégies qui sous-tendent la stratégie en matière de poursuites ; évaluer les normes et politiques juridiques et la stratégie de déploiement des ressources humaines.

ii) Fonction de consultation : communication d'avis juridiques aux Divisions fonctionnelles du Bureau ; coordination du réseau juridique universitaire.

b) Sous-programme 2120 : Section des services

i) Administration générale : questions budgétaires et financières, administration des ressources humaines et appui opérationnel aux équipes conjointes et aux Sections.

ii) Unité des services linguistiques : prestation de services de traduction et de services d'interprétation sur le terrain en relation avec les opérations réalisées par le Bureau du Procureur.

iii) Unité de la base de connaissances : prestation de services techniques spécifiques au Bureau du Procureur.

iv) Unité des informations et des éléments de preuve : fourniture d'éléments de preuve matériels, présentation des pièces aux audiences et gestion des renvois.

2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

a) Analyse des situations

i) Fonction opérationnelle : analyse des situations dignes d'attention (nouvelles et existantes) du point de vue des intérêts de la justice, de la complémentarité et de la recevabilité ; analyse des communications reçues et des renvois au titre des articles 15 et 53 du Statut. Mise à disposition des équipes conjointes de moyens d'analyse spécifiques pour chaque situation.

ii) Fonction de consultation : soumission de rapports et de recommandations de fond à l'intention du Comité exécutif.

b) Coopération internationale

i) Fonction de relations extérieures : constitution de réseaux internationaux, négociation d'accords de coopération et instauration d'une coopération dans le cadre des situations. Coordination des demandes d'assistance.

ii) Coopération judiciaire : coordination de l'assistance judiciaire.

iii) Coopération internationale et arrestations : application de stratégies en matière de coopération internationale, promotion des efforts déployés au niveau national et des activités de coopération en général en ce qui concerne les arrestations.

iv) Mise à la disposition des équipes conjointes d'une capacité de consultation spécialisée en matière de coopération internationale.

3. Programme 2300 : Division des enquêtes

a) Sous-programme 2310 : Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes et équipes d'enquêteurs

i) Fonction opérationnelle : capacité en matière d'enquête et d'opérations hors siège des équipes conjointes propres à une situation chargées de réunir des éléments de preuve sur le terrain et d'appliquer les stratégies et plans d'enquête.

ii) Coopération de personnel spécialisé avec l'équipe de première instance durant la phase de première instance et la phase des appels.

b) Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations

i) Unité de l'appui aux opérations et aux enquêtes : appui et suivi des opérations hors siège et des procédures de sécurité, fourniture d'informations spécialisées en criminalistique, de transcriptions dans les langues de travail et dans des langues autres que les langues de travail et de ressources pour la saisie de métadonnées.

ii) Unité Violences sexistes et enfants : fourniture d'avis et d'un soutien pour les questions en rapport avec les victimes et les témoins.

iii) Unité de la stratégie et de l'analyse en matière d'enquête : conception de stratégies d'enquêtes, réalisation d'analyses des crimes. Conception de normes opératoires en matière d'enquête et d'analyse et renforcement des réseaux établis avec les administrations nationales et les services de répression.

4. Programme 2400: Division des poursuites

a) Poursuites

i) Fonction judiciaire : plaider des affaires devant la Section préliminaire et la Section de première instance, rédiger les documents contenant les charges visées à l'alinéa a) du paragraphe 3) de l'article 61 du Statut et soumettre des conclusions.

ii) Fonction de consultation : communiquer des avis juridiques aux équipes conjointes en concevant des stratégies d'enquête et en préparant les affaires.

b) Appels

i) Fonction judiciaire : traiter les procédures d'appel, établir des conclusions concernant les appels interlocutoires et les appels de dernière instance et présenter des arguments oraux dans le cadre d'un appel.

ii) Fonction de consultation : communiquer les avis juridiques au Bureau au sujet des appels effectifs ou potentiels.

C. Grand programme III : Greffe

1. Programme 3100 : Greffier

a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier

i) Fonction de consultation : communiquer des avis juridiques au Greffier et à d'autres organes de la Cour. Établir, négocier et réviser des instruments juridiques ainsi que des politiques et directives internes.

ii) Fonction en matière de relations extérieures : assurer la liaison nécessaire avec l'État hôte en ce qui concerne l'application de l'accord de siège. Suivre les activités des États Parties en matière de coopération et d'application de textes législatifs.

b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne

i) Fonction opérationnelle : déterminer si les transactions financières sont effectuées de façon économique, efficiente, efficace et conformément à la législation, à la réglementation et aux règles applicables.

c) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité

i) Fonction opérationnelle : prise en charge de l'aspect matériel de la sécurité de la Cour.

ii) Fonction de consultation : communication d'avis du point de vue de la sécurité en général.

d) Sous-programme 3160: Bureau du Greffe pour les locaux permanents

i) Fonction opérationnelle : assurer que les besoins de la Cour sont satisfaits, y compris en ce qui concerne la qualité, le calendrier et le contrôle financier.

ii) Fonction de consultation : aspects architecturaux, fonctionnels et techniques des nouveaux locaux.

e) Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège

i) Fonction opérationnelle : coordination des activités des bureaux extérieurs et suivi de leur gestion.

ii) Fonction de consultation : communication d'avis sur les opérations hors siège.

f) Sous-programme 3190 : Appui à la Défense

i) Fonction opérationnelle : assister les personnes sollicitant l'aide judiciaire, les équipes de la Défense et les équipes juridiques des victimes ; protéger l'indépendance des équipes de la Défense et des équipes juridiques des victimes et communiquer avec d'autres organes et interlocuteurs extérieurs à la Cour.

g) Sous-programme 3191 : Bureau du conseil public pour la Défense

i) Fonction opérationnelle : fournir un appui et une assistance aux accusés et aux équipes de la Défense, ainsi qu'aux chambres.

ii) Indépendance par rapport au Greffe.

h) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes

i) Fonction opérationnelle : fournir un appui et une assistance aux victimes, ainsi qu'aux représentants légaux des victimes.

ii) Indépendance par rapport au Greffe.

2. Programme 3200 : Direction des services administratifs communs

a) Sous-programme 3210 : Bureau du responsable

b) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines

i) Unité du recrutement et des affectations.

ii) Unité de la gestion et du suivi du personnel.

iii) Unité de la formation et du perfectionnement.

iv) Unité de la santé et du bien-être du personnel.

c) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances

i) Unité des comptes : gestion financière.

ii) Unité de la paie.

iii) Unité des décaissements.

iv) Unité de la trésorerie.

v) Unité des contributions.

vi) Unité du budget : élaboration et gestion du budget.

d) Sous-programme 3250 : Section des services généraux

i) Unité des voyages.

ii) Unité de gestion des installations.

iii) Unité de la logistique et des transports.

iv) Unité des achats.

e) Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications

i) Unité des opérations : mise à disposition de la Cour de matériel informatique, de logiciels, d'applications et de systèmes de communication ; appui aux utilisateurs.

ii) Unité des services informatiques : conception de systèmes d'information et d'applications, et assistance dans ces domaines.

3. Programme 3300 : Direction du service de la Cour

a) Sous-programme 3320 : Section de l'administration judiciaire

i) Fonction opérationnelle : organisation des audiences ; mise à disposition de la Cour de salles d'audience parfaitement opérationnelles, appui pour les liens vidéo, gestion des informations concernant les audiences.

b) Sous-programme 3330 : Section de la détention

i) Fonction opérationnelle : responsabilité pour la détention de façon sûre et avec humanité des personnes incarcérées sous l'autorité de la Cour.

c) Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour

i) Fonction opérationnelle : traduction et interprétation (audiences, activités de la Cour, missions sur le terrain, du Greffe, des Chambres et de la Présidence).

d) Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins

i) Fonction opérationnelle : facilitation de l'interaction entre les victimes et les témoins et la Cour.

ii) Fonction de consultation : communication d'avis à la Cour sur les mesures de protection appropriées, les dispositions à prendre en matière de sécurité, les conseils et l'assistance.

e) Sous-programme 3360 : Section de la Participation des victimes et des réparations

i) Fonction opérationnelle : assister les victimes et groupes de victimes ; sensibiliser les victimes aux droits que leur confère le Statut de Rome ; assurer la liaison avec le Secrétariat du Fonds au profit des victimes au sujet de l'application des décisions ordonnant réparation.

4. Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation

a) Bibliothèque et centre de documentation

i) Fonction opérationnelle : sources d'informations juridiques imprimées, non imprimées et électroniques.

b) Unité de l'information

i) Fonction opérationnelle : diffusion d'informations sur les activités de la Cour, promotion d'une meilleure compréhension des principes de la Cour ; maintien d'un dialogue avec les communautés vivant dans les régions où la Cour est active.

D. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

a) Fonction opérationnelle : fournir une assistance administrative et technique ainsi que des services juridiques et des services de secrétariat à l'Assemblée des États Parties, à son Bureau et à ses organes subsidiaires.

b) Fonction de consultation : fournir une assistance pour les questions financières et budgétaires et rédiger des textes et des déclarations sur ces questions.

E. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

a) Fonction opérationnelle : assister le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes.

b) Organe placé sous l'autorité du Conseil de direction et rattaché au Greffe de la Cour à des fins administratives.

F. Grand programme VII-1: Bureau du directeur du projet (locaux permanents)

a) Fonction opérationnelle : fournir à la Cour les meilleurs locaux permanents possibles au plus faible coût.

Annexe X

Glossaire (termes budgétaires)

Besoin nouveau	Éléments nouveaux incorporés dans le budget en raison de la conduite d'activités nouvelles ou d'un accroissement des activités en cours.
Budget	Plan défini en termes financiers prévoyant l'application d'un programme d'activités pendant une période donnée.
Budgétisation axée sur les résultats	Processus budgétaire dans lequel : a) les différentes unités de l'Organisation définissent des budgets sur la base d'un ensemble d'objectifs prédéfinis et de réalisations escomptées ; b) les réalisations escomptées justifient les besoins en ressources calculées d'après les produits requis pour les réaliser et liées à ces produits ; c) le degré d'obtention des réalisations escomptées est mesuré au moyen d'indicateurs de résultats.
Budget-programme	Budget mettant l'accent sur les tâches à entreprendre et les objectifs recherchés à travers l'accomplissement de ces tâches ; le budget-programme privilégie les buts à atteindre et les traduit sous la forme de dépenses nécessaires à leur réalisation ; les décisions portent autant sur les niveaux de ressources que sur les résultats à atteindre.
Chapitre du budget	Principale subdivision du budget d'une organisation à l'intérieur de laquelle des virements peuvent être effectués sans l'approbation préalable de l'Assemblée des États Parties.
Contrôle budgétaire	Contrôle ou gestion d'une organisation conformément à un budget approuvé aux fins de contenir les dépenses dans les limites des crédits et des recettes disponibles.
Coûts liés aux situations	Coûts des activités lorsqu'il est décidé d'ouvrir une enquête dans le cadre d'une situation (soit par le Procureur en vertu de l'article 53, soit par la Chambre préliminaire en vertu du paragraphe 4 de l'article 15 du Statut de Rome).
Coûts types	Montants utilisés à des fins de budgétisation et de contrôle budgétaire et représentant un objectif ou un coût unitaire moyen estimé.
Croissance nulle	Telle que définie par le Comité du budget et des Finances, la valeur d'un élément ou du budget ne change pas. Il n'est pas tenu compte de l'inflation. Quelquefois appelée croissance nominale nulle.
Croissance nulle en valeur réelle	Budget approuvé de l'exercice en cours plus l'inflation ou les augmentations de prix de l'exercice suivant les facteurs sous-jacents restant constants.
Dépenses communes de personnel	Dépenses, autres que les coûts salariaux, liées aux conditions d'emploi du personnel.
Engagement antérieur	Engagement pour lequel l'impact global des incidences financières d'une décision ne se matérialise pas avant la deuxième ou troisième année.
Exercice financier	Période allant du 1er janvier au 31 décembre inclus.
Fonds d'affectation spéciale	Compte créé à des fins déterminées et dans le cadre d'accords spécifiques pour comptabiliser le versement de contributions volontaires et leur utilisation dans le but de financer en totalité ou en partie des activités compatibles avec les buts et politiques de l'Organisation.
Fonds de roulement	Fonds créé par l'organe législatif approprié pour financer les ouvertures de crédits dans l'attente du versement des contributions des États Parties et à toutes les autres fins qui pourraient être autorisées.
Fonds en cas d'imprévus	Fonds destiné à faire face à des dépenses imprévues.
Grand programme	Importante fonction d'une organisation à laquelle un ou plusieurs objectifs peuvent être assignés.
Objectif	État qu'on souhaite atteindre ou conserver au moyen d'une ou de plusieurs activités.

Ouverture de crédit	Montant voté par l'Assemblée des États Parties à des fins spécifiques pour un exercice financier pouvant donner lieu à des engagements de dépense à cette fin et jusqu'à concurrence des montants votés.
Poste	Autorisation d'employer une personne ou une succession de personnes pour l'accomplissement d'une tâche requise par l'Organisation.
Postes temporaires	Postes d'une durée limitée approuvés par l'autorité compétente dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet.
Programme	a) Ensemble d'activités axées sur la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs définis. b) Dans la structure des programmes première subdivision d'un grand programme contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs de celui-ci.
Ressources de base	Ressources nécessaires pour permettre à la Cour de se mettre en place et de continuer à exister en tant qu'organisation, en disposant des moyens indispensables pour faire face à des situations avant l'ouverture d'une enquête. Les ressources de base couvrent les postes suivants : juges fonctionnaires élus et appui correspondant services indispensables à l'accomplissement des fonctions administratives essentielles et à la maintenance des locaux de la Cour, et capacité indispensable pour exercer des fonctions initiales en matière d'analyses d'enquêtes, de poursuites et de procédures judiciaires avant l'ouverture d'une enquête.
Ressources extrabudgétaires	Ensemble des ressources, autres que les ressources du budget ordinaire, gérées par l'Organisation.
Sous-programme	Dans la structure des programmes, première subdivision d'un programme contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs de celui-ci.
Structure des programmes	Organisation hiérarchique des programmes (grands programmes, programmes, sous-programmes et éléments de programme, par exemple).